

Les vulnérabilités au cœur des violences faites aux femmes

Colloque du 20 novembre 2014

Mission Droits des femmes et égalité de genre

Ville de Strasbourg

PROGRAMME

OUVERTURE DU COLLOQUE

- Mine GÜNBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre..... 5
- Roland RIES, Maire de Strasbourg..... 10

Genre et vulnérabilités : de quoi parle - t- on ?

- Estelle FERRARESE 14

Les inégalités entre les femmes/hommes facteur de vulnérabilités 21

- Présentation des conclusions du rapport EGALiTER : « *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés* »
Danièle BOUSQUET 21
- La précarité des femmes sur le marché du travail et comment la combattre
Françoise MILEWSKI 28

Table ronde : L'impact des violences sur la santé des femmes 36

- Bertrand PIRET, 36
- Geneviève ESPINASSE, 39
- Philippe CHATELET, 44
- Patrick PELLOUX, 49

Table ronde : Agir contre les violences ... le parcours de la combattante ? 56

- *Le continuum et les mécanismes des violences*.....
Anna MATTEOLI 56
- *Le rôle des initiatives citoyennes et féministes dans la compréhension du continuum des violences*
Marie DONZEL 60
- *Porter plainte : le rôle de la police et / ou de la gendarmerie*
Philippe FRIEDRICH, Céline PERIQUET et Ludovic ARGAST 68
- *Accompagner les femmes vers et dans les structures d'accueil*
Claire DUROSAY 74
- *Un dispositif de protection : « le téléphone pour femmes en grand danger »*
Lydia PFLUG et Faouzia SAHRAOUI 79

CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE

- Mine GÜNBAY 93

■ OUVERTURE DU COLLOQUE

Mine GÜNBBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Monsieur le Maire, cher Roland RIES, Madame la Présidente du Haut Conseil à l'Égalité, chère Danielle BOUSQUET, Madame la Représentante du Préfet, chère Françoise EMEDINGER, Mesdames et Messieurs les Elus-es de Strasbourg et d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les agents et agentes de la Ville de Strasbourg, chers partenaires associatifs, chers amis-es, Mesdames et Messieurs, chère Elena SUZA,

Bonjour à toutes et à tous,

En août dernier, la France adoptait sa première loi globale en matière d'égalité femmes - hommes. Aussi, j'aurai aimé vous annoncer que nous sommes là aujourd'hui uniquement pour célébrer cette loi, que nous avons obtenue grâce aux mobilisations collectives. J'aurai tellement aimé vous dire « Rentrez chez vous ! Il n'y a plus rien à voir. Il n'y a plus rien à faire car nous sommes enfin des égales. Nous sommes enfin libres de disposer de notre corps. Fini le mépris, l'humiliation au seul motif d'être des femmes. Nous aurons demain le même niveau de salaire que les hommes. Les femmes étrangères seront enfin nos égales. Les corps des femmes ne seront plus considérés comme un bien marchant. L'Histoire sera corrigée et les femmes illustres prendront enfin place dans les manuels scolaires et seront honorées dans l'espace public. »

La réalité est cependant un peu plus complexe. Si la loi, est certes le premier levier pour faire avancer l'égalité femmes-hommes, et, nous devons nous en féliciter à chaque fois que c'est le cas, il faut toutefois rappeler que l'égalité dans la loi est un préalable, mais l'horizon que nous souhaitons atteindre est bien l'égalité réelle.

Pour arriver à cette égalité réelle, au-delà du nécessaire respect des lois, il nous faut accompagner le changement des mentalités pour que l'égalité devienne effective. Les violences masculines contre les femmes ne sont pas uniquement le résultat de malheureuses histoires individuelles, de malchance ou de vulnérabilités personnelles mais un fait social. Un fait social, c'est à dire une combinaison de différents facteurs sociaux, économiques, historiques, géographiques et politiques, qui renforcent les représentations « genrées » sur la place des femmes et des hommes dans la société, qui assignent chacune et chacun à des rôles et des fonctions stéréotypés.

La traduction concrète de ce fait social, c'est le rapport de domination masculine qui se manifeste dans tous les domaines de la vie et se maintient par la violence physique, psychologique, symbolique, institutionnelle et donc politique.

Face à cette réalité et pour la cinquième année consécutive, la Ville de Strasbourg organise à la veille du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, un colloque en partenariat avec les associations féministes et d'aide aux victimes afin d'informer, de sensibiliser et de diffuser des outils pour éradiquer ces violences. Combien d'éditions faudra-t-il encore ? Et bien, tant qu'il le faudra !

Et nous pouvons nous féliciter que cette journée soit devenue un temps fort dans l'agenda de notre ville, puisqu'en cinq ans, nous avons triplé le nombre de personnes inscrites comptant aujourd'hui plus de 1100 personnes, aussi j'aimerais remercier chaleureusement l'ensemble des membres du comité d'organisation pour le travail collectif que nous avons mené pour aboutir à cette journée, qui est le fruit d'échanges riches, animés, constructifs, contradictoires et faits de compromis.

Eh oui, pour celles et ceux qui en doutaient, les féministes savent faire des compromis mais seulement quand cela ne nous prive pas de nos droits ou de notre dignité.

Vous trouverez affiché derrière moi les logos des associations partenaires.

Merci à Ayfer Aslan, Carole Ely, Isabelle Mehl, Nicole Greib, Dominique Guillien, Karin Klein, Marisa Martinez, Anne Matteoli, Isabelle Collot, Irène Tabellion, Françoise Poujoulet, Diabou Diatta, Claire Rossini, Faouzia Sahraoui.

Merci à vous pour ce partenariat unique. Vous pourrez d'ailleurs aller à la rencontre des associations locales tout au long de la journée dans l'agora associative afin de vous documenter et d'échanger avec les professionnels-les et les bénévoles.

Pour la Ville de Strasbourg, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, cet engagement pour la lutte pour les violences faites aux femmes se traduit par la volonté de porter une politique globale en matière d'égalité. Notre objectif est d'irriguer la ville d'une culture de l'égalité pour lutter contre le caractère inacceptable des violences sexistes et sexuelles dans tous les domaines. La prise de conscience des mécanismes de domination demeure la première étape. Et, pour combattre ces violences, il faut d'abord les nommer.

Aussi, le sujet du colloque de cette année : « les vulnérabilités au cœur des violences faites aux femmes », a pour vocation de mettre en mots, de mettre en lumière, d'interroger, d'essayer de comprendre la complexité des mécanismes de domination à l'œuvre afin d'agir dessus.

Quelles sont les représentations que charrie le terme de vulnérabilité ? Qu'est-ce que le genre ? Que nous dit la prise en compte des vulnérabilités dans l'analyse de genre ? Comment le statut administratif fragile des femmes étrangères engendre-t-il de la vulnérabilité ? La précarité est-elle un facteur supplémentaire de vulnérabilité ? Quels sont les obstacles, mais aussi les leviers pour se protéger et sortir de la violence ?

Comment le conditionnement « genré » opéré depuis la plus petite enfance finit-il par produire des effets néfastes à l'âge adulte ?

Mais aussi des questions qu'on se pose toutes et tous et qu'on nous pose souvent : Pourquoi des femmes victimes restent ? Pourquoi elles se taisent ? Pourquoi elles acceptent ? Mais aussi pourquoi avons-nous parfois le jugement si facile à leur endroit ? Qu'est-ce que cela nous renvoie des violences que nous acceptons toutes au quotidien, parfois sans nous en rendre compte ?

Nous allons donc essayer de traduire concrètement dans le contenu de cette journée toutes ces questions que nous nous sommes posées dans le comité d'organisation. Nous ne pourrons malheureusement pas traiter l'ensemble des situations de vulnérabilité. Nous aurions aimé parler de la situation des femmes à la rue, des femmes en prison, des femmes en situation de handicap.

Nous aurions aimé donner une dimension plus internationale à cette journée en évoquant la situation des femmes dans le monde, parler de Malala, d'Assia Bibi, des lycéennes nigérianes enlevées par la secte Boko Haram, des femmes iraniennes lâchement attaquées au vitriol, des femmes kurdes en lutte contre les groupes islamistes, des « féminicides » perpétrés par des « masculinistes » au Mexique ou aux Etats-Unis.

Mais voilà nous ne pouvons pas tout traiter aujourd'hui et nous vous invitons d'ores et déjà au 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, pour donner un éclairage plus international à ces enjeux.

Je voudrais remercier chaleureusement les intervenantes et intervenants de nous avoir fait le plaisir et l'honneur de venir partager avec nous leurs expériences, analyses et convictions et permettez-moi une salutation plus particulière pour Danielle BOUSQUET, ancienne députée et qui est vraiment un exemple pour les jeunes femmes politiques.

Je voudrais aussi adresser un mot plus particulier aux 230 agents et agentes de la Communauté Urbaine de Strasbourg, qui sont là aujourd'hui et qui, tout au long de l'année, sont mobilisés sur le terrain pour donner du sens à l'égalité de traitement de toutes et tous dans le cadre du service public, qui est le bien le plus précieux pour celles et ceux qui ont le moins.

Je ne suis pas sans ignorer les difficultés que vous rencontrez sur les terrains, vos conditions de travail, de plus en plus compliquées face à une précarité grandissante. Je sais que les inégalités femmes/hommes au sein de notre propre administration persistent. Je ne l'ignore pas et c'est la raison pour laquelle dès 2010, l'équipe municipale a souhaité mener une politique volontariste au sein même de l'administration. Le chemin à parcourir est encore long. Les évolutions sont trop lentes et je suis la première à le regretter.

Mais je vous invite toutes et tous à poursuivre collectivement ce travail pour lever l'ensemble de ces freins et s'il est aujourd'hui possible d'organiser un colloque de cette ampleur, c'est notamment grâce à des maillons essentiels de la Mission Droits des Femmes et je voudrais remercier sincèrement le travail réalisé par Nathalie BAHL, assistante de Bernadette GEISLER et Bernadette GEISLER, elle-même chargée de mission à mes côtés car je vous assure que porter l'organisation politique d'un colloque comme celui-ci relève d'un véritable sacerdoce.

L'année dernière 121 femmes sont mortes sont les coups de leurs compagnons. On estime à 80.000 viols, le nombre de femmes violées, 27 % d'écart de salaire, 26 % de femmes seulement à l'Assemblée Nationale, un million de femmes à temps partiel subi.

Pour analyser cette réalité, il nous faut des outils, le concept de genre le permet. L'approche féministe l'inscrit dans une réalité historique. Les notions de « féminicides », de domination masculine, de système patriarcal ont du sens pour nous.

On peut toujours réfuter des termes, parce qu'ils nous font peur, parce que l'on n'est pas à l'aise avec, parce que l'on a pas bien compris le sens des mots. Oui, tout cela je peux l'entendre et notre objectif ici dans ce colloque, c'est de clarifier ces termes.

Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes, et l'Histoire parle d'elle-même. Et n'oublions pas que c'est bien dans une histoire collective que le progrès et l'émancipation peuvent s'envisager.

C'est par l'expérience collective et la mobilisation que la transformation sociale profonde de la société peut s'envisager. En effet, comment avons-nous obtenu le droit de vote, le droit d'avorter, le droit d'ouvrir un compte bancaire, celui de pouvoir faire des études ? Comment avons-nous obtenu que soient inscrits dans la loi : la parité, l'égalité salariale, les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes ? Nous avons obtenu tout cela parce que des femmes se sont battues mais aussi des hommes.

Quand on travaille sur les questions d'égalité femmes -hommes, il ne s'agit pas de se mettre d'accord sur la couleur d'un bus, l'aménagement d'une place ou encore l'implantation de parcs d'enfants qui sont des sujets, certes, importants, mais sur lesquels des compromis ou des consensus peuvent être acceptables. Ici, il s'agit de faire respecter les droits humains et il est légitime que toute atteinte à la dignité des êtres humains, la sienne ou celle des autres, provoque de l'indignation.

Alors, qu'il y ait un peu d'excès, vous croyez que c'est cela qui gêne les détracteurs, les « masculinistes », les « anti-gender », les misogynes ? Non, ce qui les gêne fondamentalement, c'est l'avancée de nos droits.

Deux mille ans de domination masculine et on voudrait, nous faire croire, à nous, que nous sommes excessives ? Mais qui peut croire cela ? Ne soyons pas dupe, c'est bien parce que la langue n'est en rien neutre que des députés conservateurs en font un enjeu majeur à l'Assemblée Nationale. C'est bien parce que les enjeux du mot engage une bataille culturelle, donc des rapports de pouvoir et de domination, qu'il y a autant de changements et de résistance aux changements des mentalités. Face à cette réalité, à ces constats, la tentation de baisser les bras est grande, tant cette lutte contre les violences faites aux femmes est quotidienne, fatigante, injuste, révoltante, tant nos principes républicains sont bafoués affectant ainsi nos esprits, nos corps et parfois nos capacités d'agir.

Alors évidemment, régulièrement, il nous est proposé d'enlever les « lunettes genre ». Vous savez, celles qui permettent d'analyser les rapports sociaux de sexe, celles qui nous donnent à voir un système patriarcal profond, complexe, ancré et qui ne profite pas aux femmes. Il nous est proposé de les déposer, comme on déposerait les armes face à une prétendue guerre des sexes. Mais il ne s'agit aucunement d'une guerre des sexes. Il s'agit uniquement d'une lutte universelle pour la dignité. Parce qu'à chaque fois que nous faisons avancer les droits des femmes, c'est toute la cause de l'humanité qui avance. Et s'il y a bien une guerre qui est menée, il ne faut pas la chercher du côté du féminisme.

Car pour reprendre à mon compte une citation de Benoîte GROULT « le féminisme n'a jamais tué personne, là où le machisme tue tous les jours ». Ne nous laissons pas accabler par cette culpabilisation, ce mépris qui consisterait à relativiser nos revendications, eût égard aux difficultés encore plus grandes que connaîtrait la société.

Car en matière de droit des femmes, rien n'est jamais acquis, partout dans le monde des résistances se font jour, des femmes sont debout, actrices de vie. Des jeunes femmes et des jeunes hommes se mobilisent pour porter une voix d'espoir.

Au quotidien dans l'exercice de nos fonctions, des femmes nous donnent des leçons de courage. Face à cela, il me semble que notre responsabilité collective, c'est d'envisager l'égalité réelle comme seul horizon : femmes et hommes, ensemble parce que certains hommes sont prêts à nous accompagner dans cette lutte.

Et tant que nous continuerons à déranger, à questionner, même si nous devons parfois tomber et en être profondément blessées, je reste persuadée qu'il n'y a pas d'utopie qui ne puisse pas un jour devenir concrète. Cette lutte est digne, soyez-en assurés, c'est celle qui nous permettra de bâtir une société plus juste et plus égalitaire.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente journée.
(Applaudissements)

Roland RIES, Maire de la ville de Strasbourg

Chère Mine GÜNBAY, mes chers collègues élus, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des associations, Mesdames et Messieurs, je m'associe évidemment aux salutations exprimées tout à l'heure par Mine GÜNBAY.

Il est des symboles qui nous atteignent au cœur, directement, qui émeuvent notre conscience collective et qui nous élèvent vers un idéal. Et, je voudrais dire que l'attribution du prix Nobel de la paix le mois dernier à Malala YOUSAFZAI, fait partie de cela.

En cette journée internationale des droits de l'enfant, je tiens à débiter mon propos en me référant à Malala, Mine l'a déjà fait, car comme j'avais eu l'occasion de l'évoquer devant vous, il y a deux ans, elle porte en elle, toutes les valeurs et les souffrances du combat pour l'éducation des jeunes filles. Son parcours illustre, mieux que tous les discours, les réalités vécues aux quatre coins du monde par ces petites filles victimes de l'obscurantisme et empêchées d'accéder à l'éducation, au droit de choisir elles-mêmes leur destinée. Car forte de son unique courage, Malala a su trouver dès l'âge de onze ans les mots pour rappeler qu'opprimer les femmes, c'est notamment les priver d'éducation et de toute possibilité de s'émanciper, de s'exprimer, de lire, d'écrire et de penser par elles-mêmes.

L'enlèvement des 276 lycéennes nigérianes - dont a parlé également Mine tout à l'heure - en avril dernier, par le groupe islamique armé Boko Haram, toutes mariées de force depuis, en fut une triste et symbolique illustration.

L'exemple de Malala, Mesdames et Messieurs, intime la force d'agir. Il impose d'obtenir des résultats. C'est Simone de BEAUVOIR, qui écrivait que « le présent n'est pas un passé en puissance. Il est le moment du choix, le moment de l'action. »

A Strasbourg, depuis 2008, nous avons justement fait ce choix de l'action en matière de droit des femmes et d'égalité de genre, et plus spécifiquement en matière de violence faites aux femmes. Nous nous sommes, en effet, engagés dans actions spécifiques au bénéfice direct des femmes victimes de violences physiques, psychologiques comme l'a rappelé Mine à l'instant.

Ce colloque organisé pour la cinquième année consécutive par la Ville, en préambule de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre prochain, en constitue l'un des volets.

Ces colloques, qui chaque année connaissent un succès grandissant – on le voit encore aujourd'hui – et votre présence en nombre en témoigne – démontre qu'à Strasbourg la culture de l'égalité figure parmi nos priorités politiques.

Comme les années précédentes, cette journée entièrement conçue en partenariat avec les acteurs associatifs locaux est l'occasion de favoriser la rencontre entre professionnels, experts et militants, grâce notamment, à une agora associative rassemblant les acteurs de la prévention, de l'accompagnement et du soutien aux femmes victimes de violences.

Mesdames et Messieurs, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement, cordialement, Mine GÜNBAY, pour son engagement, son implication, sa force de conviction et pour la qualité du travail qu'elle accomplit avec l'ensemble des associations qui s'engagent tout au long de l'année pour le droit des femmes.

Je crois qu'on peut encore une fois l'applaudir.

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs, la politique c'est d'abord et avant tout des femmes et des hommes qui croient profondément aux causes dans lesquelles ils s'engagent et qui cherchent à améliorer le sort et la vie de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes. C'est le sens profond de l'engagement politique et Mine en est le parfait exemple. Je lui suis profondément reconnaissant de toute l'énergie qu'elle déploie depuis des années pour faire avancer la cause des femmes à Strasbourg et au-delà.

La Ville de Strasbourg organisera la semaine prochaine une conférence en l'honneur et en la présence du lauréat du prix Sakharov pour la liberté d'esprit. Il s'agit du gynécologue congolais Denis MUKWEGE.

Dans le cadre de notre partenariat avec le Parlement Européen, nous avons, en effet, tenu à rendre hommage à son extraordinaire travail auprès des femmes victimes de viol dans le cadre de conflits armés. On oublie, en effet, trop souvent, au-delà du moment d'indignation à quel point la violence que subissent des millions de femmes à travers le monde, s'inscrit dans leur chair. Aucune tradition, Mesdames et Messieurs, aucune coutume, aucune religion ne justifie qu'on assassine, qu'on brûle, qu'on lapide, qu'on viole une femme parce qu'elle est femme.

(Applaudissements)

Rien ne justifie non plus qu'on mutilé les petites filles, qu'on les vende ou qu'on les prostitue. Rien ne justifie qu'on asservisse les femmes, qu'on les humilie, qu'on les prive des droits élémentaires de la personne humaine, ici ou ailleurs. Certes dans les pays comme le nôtre, où l'égalité des droits n'est en théorie plus contestée, les conditions de vie des femmes demeurent pourtant plus difficiles que celle des hommes. Le constat est connu et le combat continue.

Les femmes restent en but à de multiples formes d'inégalités dans le monde de l'entreprise, dans l'univers familial ou dans la sphère politique. Et il ne faut jamais baisser la garde, il faut continuer à se battre, car si de nombreuses avancées ont été accomplies, il reste encore -nous le savons toutes et tous - un chemin considérable à parcourir pour traduire dans les faits, concrètement, l'égalité entre les femmes et les hommes, pour que la moitié de l'humanité en bref, soit considérée comme l'égale de l'autre.

Car, c'est à la mesure de cette égalité de considération que se juge le niveau de civilisation d'une société. Et nous voulons que Strasbourg, capitale européenne, prenne toute la place qui lui revient dans ce combat pour l'égalité. La vocation de Strasbourg, en effet, l'incite naturellement à la défense de la dignité des personnes et au respect des droits humains qui ont fait pleinement partie de la lutte pour le droit des femmes.

Il reste évidemment, vous le savez bien des progrès à faire, y compris au sein de notre propre administration, mais nous voulons continuer à nous engager, dans cette voie, qui est la seule possible, qui est la seule voie d'avenir.

Mesdames et messieurs, je souhaiterai, si vous me le permettez, clore mon propos en citant Jean-Paul SARTRE : « La violence, dit-il, sous quelle que forme qu'elle se manifeste, est un échec » et j'espère que vos travaux contribueront à cette prise de conscience essentielle pour construire cette société plus juste et plus égalitaire, que nous appelons toutes et tous, ici de nos vœux.

Merci de votre attention et bonne journée de colloque.

(Applaudissements)

Eléna SUZAT, animatrice de la journée

Bonjour à tous et à toutes, bienvenue à la cinquième édition du colloque sur les violences faites aux femmes.

Cette année le colloque est dédié à la question des vulnérabilités. Je me présenterai rapidement. Je serai modératrice aujourd'hui. Je m'appelle Elena SUZAT, je suis agente à la Communauté Urbaine et à la Ville de Strasbourg. Je suis également militante à titre personnel, et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai été conviée. Je remercie Bernadette GEISLER et Mine GÜNBAY de m'avoir confié la tâche de modératrice aujourd'hui. Je suis par ailleurs déléguée régionale de l'association SOS HOMOPHOBIE ALSACE.

Ce colloque aujourd'hui a été organisé par la Ville et par des associations féminines et féministes du territoire. Merci à elles pour leur implication dans ce projet, pour leur présence aujourd'hui.

Nous sommes plus de 1100 inscrits, pas encore 1100 dans la salle. Heureusement, il reste quelques places. Si vous n'êtes là que pour la matinée, je vous remercie de laisser vos badges quand vous partez à l'accueil pour que d'autres personnes, cet après-midi, puisse prendre votre place puisque nous sommes vraiment très nombreux.

Par ailleurs, si vous avez des questions, on pourra en prendre deux ou trois à la fin des interventions si on a le temps. Mais...cela ne permettra pas à tout le monde de poser des questions. Vous avez en revanche la possibilité d'aller les poser aux membres de l'agora associative, bien sûr, aux intervenants-es qui seront là toute la journée et enfin vous avez des bordereaux de questions dans vos petites pochettes : veuillez indiquer vos contacts, les personnes auxquelles vous souhaitez poser cette question et nous prendrons soin d'y répondre.

Bon colloque à toutes et tous

(Applaudissements)

■ Genre et vulnérabilités : de quoi parle-t-on ?

Estelle FERRARESE

Professeure en théorie sociale et politique à l'université de Strasbourg

Bonjour à toutes et tous, ce dont je voudrais vous parler aujourd'hui : Quel intérêt, quelle utilité a le concept de vulnérabilités pour penser la condition des femmes à l'heure actuelle ? Je vous propose quelques repères aussi bien par rapport au concept même de vulnérabilités, que l'on va employer au pluriel, que par rapport à la seule articulation avec le genre.

Je vous proposerai de définir les vulnérabilités à partir de l'idée d'une exposition à la puissance d'agir d'autrui : **La vulnérabilité est le fait d'être, en quelque sorte, placé dans une situation qui nous met à la merci d'un geste ou au contraire de l'absence d'un geste** (je reviendrai tout à l'heure sur l'importance de l'idée de situation). C'est la raison pour laquelle je vais parler de l'exposition à la puissance d'agir d'autrui.

Je suis exposé-e au fait que l'autre me frappe, me viole ou au contraire ne vienne pas à mon secours. Donc la puissance d'agir, cela peut-être quand elle a lieu, ou au contraire exposer au fait qu'elle ne vienne pas, que le soin ne sera pas donné. Je peux être exposé-e à l'abandon. Je peux être exposé-e à l'indifférence.

Quand je parle d'une exposition à la puissance d'agir d'autrui, autrui est évidemment à comprendre de manière extrêmement matérielle comme une personne mais c'est au-delà de ça, un autrui qui peut-être collectif, ou un autrui qui peut même être conçu comme des institutions. On commence de manière imagée mais c'est quelque chose qui dépasse l'interaction. C'est le premier élément de définition que je voudrais vous proposer.

Pour revenir sur le concept lui-même, probablement un certain nombre d'entre vous le savent, au départ, l'idée de vulnérabilités vient de « vulnus » en latin qui veut dire la blessure et, au départ le concept de vulnérabilités est utilisé uniquement dans une perspective très corporelle, c'est à dire que c'est une exposition à la blessure tout simplement, à des atteintes à l'intégrité physique. Et puis, c'est la raison qui nous rassemble ici, le mot de « vulnérabilités » a glissé vers l'exposition à toute une série de torts, d'évènements néfastes qui ne concernent plus essentiellement le corps.

Une chose est importante dans le mot « vulnérabilités » qu'il faut garder à l'esprit, implique que quelque chose peut être fait pour empêcher cette blessure ou ce tort ou cette humiliation. C'est à dire dans le mot « vulnérabilités » vous avez « abilité », c'est à dire que il est possible que ça se passe ou que ça ne se passe pas.

Nécessairement, quand on parle de vulnérabilités dans le cadre d'un discours politique, quand on mobilise le mot, on renvoie quelque chose qui peut être prévenu, empêché. D'accord, on n'est pas vulnérable à la mort, on est tous condamné à mourir. Ce serait impropre de dire : « on est vulnérable à la mort », nous sommes beaucoup plus que vulnérables à la mort. Par contre, quand on emploie le mot vulnérabilités, cela implique le fait que, quelqu'un, quelque part, pourrait empêcher le péril, le tort, la blessure, face auxquels je me trouve.

Autre aspect, qu'il convient de souligner – il y a cette idée quelque chose peut être fait – et très fréquemment, notamment dans la mobilisation dans les discours actuels, il y a l'idée que quelque chose doit être fait : on emploie l'idée de vulnérabilités d'une manière qui est articulée à des attentes politiques, morales, qui sont partagées dans une société particulière.

Attribuer la vulnérabilité à certains groupes, cela signifie que, par exemple, il va y avoir des devoirs de protection qui vont tomber sur certains autres groupes. Il y a cette idée que quelque chose *peut* être fait et puis plane cette idée, sans qu'on résolve tout de suite le problème, que quelque chose *doit* être fait.

Sur cette clarification d'ordre lexicographique, l'idée est donc de penser la vulnérabilité ou les vulnérabilités (ce sont des choses produites socialement, formées ou conformées socialement de manière différente suivant les sociétés, de manière différente dans l'Histoire), comment ce concept peut être articulé à l'idée de genre d'une manière qui soit utile et aille dans le sens d'une *égalité* de genre.

Mine Günbay nous a rappelé les enjeux qu'il y a autour de ce terme devenu si complexe et douloureux, alors qu'il y a quelques années, avant deux ans, il relevait d'un concept relativement non problématique qui aujourd'hui semblerait l'être devenu .

Je vais indiquer très simplement, ce que moi je vais entendre par genre – ce n'est pas forcément la définition sur laquelle je vous demande d'être d'accord avec moi – mais c'est mon hypothèse de travail pour ce qui va suivre. Moi, **ce que j'appelle genre, c'est le résultat d'une fabrication sociale des hommes et des femmes, qui repose sur des mécanismes de domination, (très simplement), qui implique fabrication d'une identité, de deux identités, de deux statuts, de deux rôles etc.**

Une des particularités de la condition des femmes, c'est que : elles sont toujours – et de manière différente – et très fréquemment- liées d'une manière qui n'est pas forcément positive sur leur statut à une certaine vulnérabilité, vulnérabilité corporelle. D'une certaine manière, parler de vulnérabilités en lien avec le genre, c'est quelque chose qui ne va pas de soi, qui peut être problématique notamment – c'est ce que je voudrais proposer comme grille d'analyse – il me semble que la vulnérabilité ou les vulnérabilités des femmes sont à la fois le fruit et la source des mécanismes de domination. C'est à dire que les vulnérabilités sont le fruit de certains mécanismes qui exposent les femmes à certains types de tort ou ne

les protègent pas contre certains types de torts. Mais en même temps cette vulnérabilité est aussi le prétexte, le moyen d'un statut différencié, inégal, inférieur. C'est cette espèce de boucle qui nous appelle à penser de manière...à réfléchir...sur ce lien entre genre et vulnérabilité qui ne va pas de soi.

Je vais vous exposer ce concept de vulnérabilité lié au genre en trois grands points :

- D'abord **défendre l'idée qu'une vulnérabilité ou des vulnérabilités n'existent qu'en situation**. Premier aspect que je vais développer. Ce n'est pas quelque chose qui appartient à la personne mais c'est toujours quelque chose qui va apparaître (ou pas) dans une situation particulière,
- Deuxième aspect : **la vulnérabilité, les vulnérabilités sont inégalement distribuées**. Il se constitue ce que l'on pourrait appeler, le mot ne vient pas de moi mais de Robert GODINA¹, « il y a des classes de vulnérabilités » et le genre en est un.
- Dernier aspect, je voudrais souligner que **les vulnérabilités, en particulier dans le cas du genre, (on pourrait aller au-delà) sont des vulnérabilités qui en font système**. Ce que j'entends par-là, c'est qu'elles se renforcent, se répondent, et en quelque sorte créent un étau.

Premier aspect qu'il convient de souligner, de garder à l'esprit, c'est donc une vulnérabilité quelle qu'elle soit, n'existe qu'en situation, c'est à dire que la vulnérabilité ne renvoie pas à une tendance, à une caractéristique qui serait dans la personne à qui est attribué la catégorie « vulnérable ». Elle se trouve dans la situation dans laquelle elle est placée. Parler de vulnérabilités ne revient pas à parler de fragilité, ni de fragilité psychique ni même de fragilité, par exemple, corporelle.

Il faut prendre en considération le fait que toute société quelle qu'elle soit à des institutions qui protègent certains individus et en exposent d'autres à différents types d'évènements, différents types de torts. Toute vie est susceptible de se retrouver en quelque sorte vulnérable dans une guerre, à cause d'une certaine politique d'immigration ou cause de la rareté des rampes d'accès aux bâtiments publics. Ce qui fait que vous êtes vulnérable, c'est le fait qu'existent ou pas des dispositifs qui vous permettent par exemple d'agir etc. Il y a toujours un certain nombre de dispositions dans toute société qui expose certains et protège d'autres.

Pour tirer la conséquence de ce que je suis entrain de vous expliquer, cela signifie donc – quand on pense de cette manière là- que la vulnérabilité, par exemple au viol des

¹ Conseiller sur l'évaluation des projets et politiques européens

femmes - thème fréquemment abordé, y compris dans une perspective non féministe voire antiféministe- cette vulnérabilité au viol n'est pas à comprendre ou pas seulement en terme de conformation au physique des femmes.

La vulnérabilité des femmes au viol n'est pas liée par exemple à leur faiblesse physique ou à la quantité d'orifices dont elles disposent. Penser la vulnérabilité de cette manière revient à la penser par rapport à la présence ou à l'absence d'éclairages dans les lieux publics. Penser la vulnérabilité au viol des femmes, c'est par exemple, le penser à la nécessité ou pas d'aller uriner à l'extérieur du village dans des zones sombres, solitaires - pour reprendre un cas dont les médias ont largement parlé, il y a quelques semaines : viol et assassinat de deux jeunes femmes indiennes. C'est en ce sens là que la vulnérabilité est en situation : elle est liée à des choses qui ont été prévues ou qui n'ont pas été prévues.

De la même manière la vulnérabilité au viol, c'est lié à des dispositifs, des choses, des mécanismes. C'est aussi lié évidemment et – Mine Günbay en parlait tout à l'heure - à des représentations. C'est à dire que cette vulnérabilité au viol est par exemple aussi liée au fait qu'existent ou non des représentations qui font du corps des femmes des trophées de guerre, l'outil de l'humiliation de l'ennemi etc.

La vulnérabilité n'existe qu'en situation :

Penser en situation, c'est penser toute la situation dans sa matérialité, dans les représentations qui la conforment. C'est, comme je le disais, aussi éviter de penser le fait que la vulnérabilité renvoie à des caractéristiques qui seraient logées dans la personne – caractéristiques physiques ou caractéristiques psychiques. Il y a plusieurs écueils à éviter, de fausses idées qui circulent notamment des discours politiques montrant peu de sympathie par rapport à la condition féminine.

La vulnérabilité ne renvoie pas une prédisposition de certaines personnes à être victimes de certains types de torts, de violences comme par exemple cela a été développé pour le dire très brièvement à toute une époque dans les années trente ou quarante, où la recherche aux Etats-Unis tentait de montrer, qu'il y avait une susceptibilité (en criminologie) du viol . On pouvait en fait identifier à priori des femmes qui pourraient ou devraient être violées . C'était aussi une façon de considérer que finalement un viol c'est la rencontre entre une personne susceptible d'être violée et un violeur. C'était lié penser le viol comme la rencontre d'un couple – ce qui est extrêmement bizarre – et les effets de cette rencontre. C'est ce type d'arguments qu'il faut cesser d'avoir. Ce n'est pas une prédisposition d'une population, d'une personne particulière en raison de facteurs sociaux ou de fragilités psychologiques.

Un autre aspect : la vulnérabilité, cela ne coïncide pas ou pas nécessairement avec une incapacité à faire face au désastre qui s'annonce. C'est à dire il ne faut pas lier vulnérabilités et incapacité d'agir ou de réagir. On peut être vulnérable et être capable d'agir – d'une certaine manière nous sommes tous à la fois vulnérable et capable d'agir.

Il y a un certain nombre de personnes, des philosophes comme Paul RICOEUR, qui ont pensé que le fait que toute vulnérabilité produit au contraire une capacité d'agir spécifique.

Dans notre cas, ce qui est important, c'est de ne pas lier vulnérabilités et incapacité, et de se donner aussi à penser le fait que quand il n'y a pas action ou réaction, cela n'est pas penser en terme d'incapacité mais peut être d'impuissance, c'est à dire une sorte « d'impossibilisation » sociale de l'action : « Je suis dans l'incapacité d'agir ou de réagir. » Il y a un certain nombre de représentations, de dispositifs qui font que je ne réagirai pas. C'est « l'impossibilisation » : la capacité n'est pas en moi.

Deuxième aspect, que je voudrais développer plus brièvement, parce que je pense cela va de soi donc :

Les vulnérabilités sont inégalement distribuées évidemment dans les représentations, mais cela va avoir un certain nombre d'effets. La façon dont genre et vulnérabilités s'articulent, là encore, présente une forme d'ambiguïté parce que la condition des femmes est faite à la fois d'une attribution exagérée de formes de vulnérabilités et aussi, d'un autre côté, du déni d'autres formes de vulnérabilités.

L'idée, il faut comprendre cette espèce de tension – que d'un côté cette espèce de vulnérabilités corporelles, notamment, voire psychiques, qui rendrait les femmes plus faibles, moins capables de réagir, et plus naturellement soumises. Vulnérabilité qui est perpétuellement conférée, inscrite qui va donc mettre en forme les interactions avec les institutions. En tant qu'institution, j'ai en face de moi une femme vulnérable.

L'autre aspect, c'est au contraire, une vulnérabilité, une certaine forme de vulnérabilités, qui n'est tout simplement pas vue. C'est une tension. Il y a selon différentes périodes d'une Histoire de notre société, eh bien ! des vulnérabilités qui ne sont pas vues, qui sont perçues mais considérées comme pas politiquement pertinentes, qui ne sont pas prioritaires.

Pour donner un exemple, on peut considérer qu'aujourd'hui il y a un grand vocabulaire de la vulnérabilité : on va parler des vulnérabilités dans le cadre de la souffrance au travail, on va parler de la vulnérabilité d'un cadre d'entreprise qui se suicide , on va aussi parler de la vulnérabilité de certains types de femmes, d'une réfugiée tchétchène en raison de la situation administrative dans laquelle elle se trouve. Or justement certaines vulnérabilités sont « priorisées ». Il faut prendre en considération au fait que le suicide d'un cadre d'entreprise fera toujours plus de bruit que le malheur de la réfugiée tchétchène.

C'est cet enchaînement de facteurs, entre, d'un côté, la perception des vulnérabilités, la pertinence de l'action politique et puis l'inscription, l'attribution excessive d'une forme de vulnérabilité.

Si vous voulez, dans le cas du genre— tout à l’heure j’avais commencé à dire qu’il y avait des classes de vulnérabilités – il me semble que la classe que constitue le genre quand on parle de vulnérabilités, est faite de cette articulation entre d’un côté excès de vulnérabilités, sans cesse répétées, attribuées et puis de l’autre côté déni de certaines formes de vulnérabilités spécifiques . Par exemple le fait que pendant très longtemps le système de protection sociale tel qu’il apparaissait dans le milieu du travail était vraiment pensé, calqué sur un modèle de travail masculin. Il a fallu un certain temps pour qu’apparaisse le fait qu’il fallait recomposer le système juridique autour de contraintes liées à la présence de femmes sur le lieu de travail.

Les vulnérabilités dans le cadre des relations de genre fonctionnent en système :

Il y a des vulnérabilités multiples qui se répondent et se renforcent mutuellement. C’est à dire que la susceptibilité d’un événement négatif, d’un type de blessure, d’un type de tort, entraîne celle d’un autre.

On pourrait traiter la chose sous la forme du risque. En infligeant la notion du risque ou de la probabilité – c’est ce que je pense et va être repris par beaucoup de mes collègues plus tard dans la matinée – évidemment, la plupart d’entre vous qui êtes des professionnels le savez, il y a des sortes de phénomènes de polarisation de handicaps, qui font que quelqu’un qui est précaire au travail a « plus de chance », de probabilités de rester dans une situation de violence, qu’un statut précaire en terme de papiers, là encore, peut contraindre à rester avec un arrêt violent, qui est précisément la voie par laquelle ces papiers sont obtenus etc.

Il y a si vous voulez, simplement en termes de chiffres, quand on a une assistance sociale, des choses qui s’agglutinent comme ça. Moi, ce que je voudrais dire quand je parlais de « système » c’est la manière dont des vulnérabilités font système au sens que de quelque chose qui est véritablement organisé par la domination. C’est-à-dire que finalement, c’est une expérience très concrète que font des femmes qui sont placées devant des sortes de dilemmes entre tel type de tort, auquel je me trouve exposée, et tel autre. Finalement, qu’est-ce que je vais choisir ?

Et quand je parle d’un système, c’est précisément ça qui me semble constituer la condition féminine. En tout cas de certaines femmes. Est-ce que j’échappe à la violence de mon mari et là, je tombe dans une forme de précarité absolue en termes administratifs ? ou bien est-ce que je choisis la sécurité et je reste victime des coups ? Il me semble qu’il faut garder à l’esprit, qu’il y a des formes de protection de certaines vulnérabilités qui sont des incroyables phénomènes de production d’autres vulnérabilités, qui sont des incroyables phénomènes de domination.

Simplement, pour donner un exemple extrêmement concret, issu d'un récit qui est sorti, il n'y a pas tellement longtemps, qui s'appelle « Une femme à Berlin »², qui raconte en fait les viols massifs par les troupes russes des femmes allemandes en 1945 . L'auteure – c'est un manuscrit anonyme – raconte comment est-ce qu'après avoir été violée pendant une quinzaine de jours, par n'importe qui, qui rentrait par effraction chez elle, elle a choisi de se donner un violeur principal, un gradé de l'armée russe, de manière à être protégée. C'est une expérience qui a été vécue par beaucoup de femmes allemandes, berlinoises en particulier, à un moment donné,

Voilà, la question du système, c'est au-delà des chiffres, c'est aussi des sortes de choix dans lesquels, finalement, on laisse, nous, en tant que société, la responsabilité à ces femmes qui se retrouvent entre différentes vulnérabilités. Et ce n'est pas quelque chose qui est à comprendre uniquement au sens où il y aurait vraiment certaines femmes sur lesquelles s'abattraient toutes les formes de vulnérabilités, mais cela peut être compris de manière plus différenciée au sens qu'il faut aussi voir que les systèmes fonctionnent différemment.

Par exemple, il ne faudrait pas oublier le fait que les femmes favorisées peuvent être aussi victimes de violence. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a des systèmes donc les femmes victimes de violences ne sont que les personnes en situation de précarité administrative, de pauvreté etc.

Il y a d'autres formes de système qui se mettent en place aussi chez les femmes plus favorisées, qui fonctionnent aussi en reposant par exemple sur l'ignorance ou l'existence de certaines structures du fait d'appartenir à un certain milieu social ou bien la peur de perdre un statut social etc. Donc, quitte à penser, les vulnérabilités en termes de systèmes là encore, il faut garder une forme de complexité dans la façon de l'appréhender.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

² « Une femme à Berlin: Journal 20 avril-22 juin 1945 »ed Poche – 17 janvier 2008 , réédition 2013 Auteure anonyme Françoise Wuilmart
(Traduction)

■ Les inégalités entre les femmes/hommes facteur de vulnérabilités

Intervenants-es : Danièle BOUSQUET et Françoise MILEWSKI

Présentation des conclusions du rapport EGALiTER : « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » :

Danièle BOUSQUET

Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bonjour, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, Mesdames et Messieurs,

Je remercie chaleureusement la Ville de Strasbourg et en particulier Mine GÜNBAY pour l'organisation de cette journée ainsi que pour cette invitation qui montre, une fois de plus, le dynamisme de la Ville de Strasbourg en matière de réflexion et d'actions politiques en faveur de l'égalité, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, la culture de l'égalité.

Grâce à un partenariat étroit et continu des élus-es que vous êtes avec les associations ancrées sur le terrain et qui sont extrêmement nombreuses ici, le résultat est là, il est présent, c'est une affluence, une mobilisation et un programme complètement impressionnant. C'est donc avec un plaisir tout particulier que j'interviens aujourd'hui en ma qualité de Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. En deux mots, c'est une instance qui a été créée en 2013, qui est indépendante, qui est consultative et qui a été placée auprès du Premier Ministre.

Nous avons 73 membres, tous bénévoles, issus de tous les horizons, qui se répartissent dans cinq commissions de travail thématique et qui constituent notre vivier d'expertises. Quatre missions principales : assurer la concertation avec la société civile, évaluer les politiques publiques, formuler des recommandations pour réformer les choses et animer le débat public.

Et c'est, par exemple, à la suite de notre premier rapport, qui était consacré à l'avortement, au droit à l'avortement, qu'a été créé le site Internet gouvernemental IVG.gouv.fr et que dans la loi du 4 août 2014 a été enlevé le terme de « situation de détresse » dans le texte qui régit l'avortement. Cela n'a pas été sans débat : vous avez vu qu'un certain nombre de députés ont porté le débat devant le Conseil constitutionnel. Pour autant, le droit à l'avortement est devenu sans limites, sans limitations dans les textes français.

Sachez que notre Haut Conseil s'emploie avec beaucoup d'énergie à ce que la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes demeure dans les priorités politiques du pays. Je veux faire référence à Yvette ROUDY, qui était la Première Ministre des Droits des Femmes, et qui dit une chose, à mon avis, très juste, « Avec les Droits des femmes, il n'y a pas de surplace possible, soit on avance, soit on recule. »

Avant d'en venir au rapport que notre Haut Conseil a remis au gouvernement en juin dernier sur les effets conjugués entre les inégalités de sexe, les inégalités sociales et les inégalités territoriales, je voudrais rebondir sur l'intervention que vous venez de faire sur la notion de vulnérabilités.

Cette notion effectivement, nous l'avons, nous aussi, déjà travaillée au Haut Conseil, et nous avons collégialement préféré à l'expression « personne vulnérable » comme vous l'avez très bien dit, les termes de « situation », « de personne en situation de vulnérabilité » parce qu'il faut être vigilant effectivement avec un terme, qui pourrait laisser croire qu'il y a des personnes qui seraient vulnérables naturellement.

Les femmes, les personnes âgées et les migrants, par exemple, ne sont pas vulnérables par nature, mais ces personnes sont placées dans des situations de vulnérabilités, qui les exposent davantage aux violences de la vie, qui peuvent être les violences sociales, les violences économiques, violences psychologiques, violences physiques et qui peuvent, comme vous l'avez très bien expliqué, se conjuguer, se renforcer les unes, les autres.

Prenons un exemple, si on est une femme, si on est issue d'un milieu populaire, si on est d'origine immigrée et si on habite un quartier politique de la ville, on est effectivement dans des situations qui conduisent à davantage de précarité. De la même manière que c'est le cas pour une femme homosexuelle, par exemple, âgée, et habitant dans un territoire rural isolé. On voit bien qu'il y a une conjugaison et une amplification de ces différents facteurs de fragilité.

A partir des deux exemples que je viens de citer, on voit l'impérieuse nécessité que nous avons aujourd'hui de regarder toutes ces intersections d'identités afin de saisir la grande hétérogénéité de la population et des groupes sociaux eux-mêmes. Je crois qu'il faut ne pas rester aveuglé par une neutralité républicaine tellement française. Il n'y a que nous qui fonctionnons comme cela. Mais au contraire, je crois que dans tout ce que nous envisageons de faire, l'enjeu est de partir du réel, d'un diagnostic qui soit juste, pour élaborer des solutions qui soient adaptées et qui concernent toutes celles et tous ceux, toutes celles en particulier, qui en ont le plus besoin.

Moi, je suis convaincue que c'est, d'une part, un impératif de justice sociale, mais surtout une condition d'efficacité de l'action publique.

Alors d'où vient ce rapport en deux mots, c'était une saisine de notre Ministre de l'époque Najat VALLAUD-BELKACEM, pour réfléchir à une double problématique :

- La première, c'était : « Comment mieux décliner dans les territoires, les politiques publiques des droits des femmes afin de prendre en compte les inégalités qui existent parmi les femmes elles-mêmes et entre les territoires. »
- Et puis la seconde problématique qui nous était posée, c'était : « Comment mieux prendre en compte les inégalités sexuées, les inégalités femmes/hommes dans les politiques de développement territorial ? » Donc deux types de territoires qui étaient soumis à notre réflexion, d'une part, les territoires politiques de la ville, et d'autre part, les territoires ruraux isolés.

Le champ de cette saisine, qui rassemblait à la fois les quartiers populaires politiques de la ville et les zones rurales isolées - les territoires sur lesquels nous avons réfléchi touchent environ dix millions de personnes —a permis d'éviter la stigmatisation et les raccourcis, qui voudraient que les inégalités entre les femmes et les hommes soient par nature le problème des populations des quartiers, voire exclusivement le problème de certaines populations immigrées.

Bien sûr, il y a un poids particulièrement fort des traditions, à la fois en milieu rural et dans certaines populations. On ne peut pas le nier. Ce serait une sottise de le nier. Mais pour autant, cela ne doit pas nous conduire à adopter une approche culturaliste, qui occulterait les inégalités femmes-hommes structurelles, qui traversent l'ensemble de la société française dans toutes ces composantes. Alors pourquoi est-ce que ce rapport était le bienvenu aujourd'hui ? Pour saisir trois fenêtres d'opportunités :

Première fenêtre d'opportunité : C'est la politique de la ville réformée par la loi de février 2014. Quatre cents intercommunalités, dont l'intercommunalité de Strasbourg, la Communauté Urbaine de Strasbourg, sont actuellement entrain de rédiger avec les services de l'État, les nouveaux contrats de villes, qui concernent 1300 quartiers prioritaires et les contrats de villes devraient être signés avant juin 2015. – une opportunité de temps.

Ensuite concernant les territoires ruraux, des assises de la ruralité, vous le savez, sont, en ce moment même, organisées par le gouvernement pour construire une véritable politique des ruralités, qui devrait déboucher, d'ici peu, sur l'adoption d'un plan d'action pour la ruralité lors d'un comité interministériel, à ce que l'on appelle l'égalité des territoires.

Puis une troisième opportunité de temps aussi, c'est le moment aujourd'hui où se négocient les contrats de plan État/Région et la demande de fonds européen pour la période 2014-2020.

Comment avons-nous travaillé ? Nous avons procédé en deux grandes étapes :

- Une étape quantitative, en produisant une étude chiffres clés, qui a été construite avec l'INSEE et l'Observatoire National de la Politique de la Ville
- Puis une deuxième étude, plus qualitative, à partir des travaux de recherche, très nombreux, qui existaient déjà en particulier, sur les territoires urbains, et puis quarante auditions ont été menées par le groupe de travail que nous avons constitué.

Ces chiffres et ces analyses ont confirmé ce que nous pressentions : l'ampleur de la triple peine, qui frappe les femmes de ces deux types de territoires fragilisés. Les difficultés liées au sexe, au milieu social et au territoire, qui lorsqu'elles se conjuguent, ne s'additionnent pas, mais se multiplient, s'amplifient, les unes, les autres.

Quels éléments de diagnostics les plus saillants ? D'abord, en matière d'emploi : on observe notamment un retrait massif du marché du travail des femmes qui résident dans les quartiers prioritaires où, près d'une femme sur deux, se situe en dehors complètement du marché de l'emploi. Cela peut atteindre 70 % dans certains quartiers. Cela comporte les jeunes femmes bien évidemment.

En zone rurale, les demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans, sont bien plus souvent des femmes, puisqu'on a six femmes pour quatre hommes en zone rurale, alors que sur l'ensemble des territoires, c'est à peu près à égalité. Et bien évidemment, les difficultés d'accès à l'emploi touchent beaucoup plus les femmes immigrées ou héritières de l'immigration, et les jeunes femmes.

Alors, l'activité ou l'inactivité ou la précarité des femmes sont vraisemblablement davantage banalisées dans ces territoires, donc, d'une part, par les habitantes de ces territoires, et d'autre part, par les acteurs publics, parce que le poids du genre et des stéréotypes de sexe sont là beaucoup plus prégnants encore qu'ailleurs.

Ainsi dans les quartiers en ZUS, les femmes sont mères plus tôt, beaucoup plus nombreuses. Une femme de moins de vingt-cinq ans sur cinq est mère, soit plus de deux fois que sur l'ensemble de la France. Des très jeunes femmes sont mères tôt. En zone rurale, ce sont des chiffres très importants 39 % des femmes sont employées à temps partiel alors que sur le reste du territoire c'est environ 29 %, parce qu'elles assument pour l'essentiel la prise en charge des enfants, des tâches domestiques, et elles doivent plus qu'ailleurs, bien sûr, faire face à l'éloignement dû à la garde des enfants, à la mobilité etc.

Et puis, la pauvreté, chacun le sait, est accentuée chez les femmes chef de famille monoparentale. Ces ménages représentent dans les quartiers, une famille sur quatre, et ces ménages vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté qu'en dehors des zones urbaines sensibles. On voit ces facteurs concomitants et qui se multiplient les uns, les autres.

Dans ce contexte socioéconomique, l'accès aux droits et aux services pourrait constituer un appui essentiel pour ces femmes. Or, cet appui est particulièrement limité, tant du fait des inégalités dont ces femmes sont victimes, que – il faut l'entendre, c'est très important – d'une réponse insuffisante et inadaptée des pouvoirs publics. C'est-à-dire que dans les quartiers, plus d'une femme sur quatre déclare avoir renoncé à des soins et en zone rurale en raison de la distance géographique, l'accès aux soins est moins utilisé par les femmes pour la maternité, gynécologie etc., et il en va de même pour les services d'accueil de la petite enfance.

A partir de ce diagnostic, nous avons établi trois champs d'action prioritaires qui concernent l'emploi, l'espace public et la citoyenneté – ce que l'on appelle les violences de genre- et l'accès aux droits et aux services. Nous avons construit vingt fiches actions que vous trouvez sur le rapport, que vous trouverez sur notre site.

Nous lançons un triple message aux décideurs nationaux et aux décideurs locaux :

- Premier message : Les quartiers relevant de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés enregistrent des difficultés spécifiques ou aggravées en matière de droits des femmes du fait d'inégalités territoriales importantes mais en plus – il faut l'entendre – d'un sous investissement de l'action publique. Contrairement aux idées reçues, les territoires fragilisés reçoivent moins d'argent public que les autres territoires. La Cour des comptes pointait dans un rapport en 2012, le paradoxe qui conduit : « Les zones prioritaires restent aujourd'hui défavorisées dans les allocations de crédit au titre des politiques de droit commun en matière d'éducation, d'emploi et de santé. » - il faut l'entendre, il faut donc rectifier le tir. -
- Le deuxième message : Des leviers existent pour que l'égalité entre les femmes et les hommes avance dans tous les territoires afin de rompre cette réalité que nous connaissons, qui est une égalité à deux vitesses. Le levier des politiques et des services publics doit absolument intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes. Le levier des actrices et des acteurs de l'égalité qu'il convient de soutenir en particulier pour agir dans ces territoires. Troisième élément, le levier que constituent les femmes de ces territoires, dont la parole doit être mieux entendue, les besoins mieux entendus , et le pouvoir d'agir, de créer et d'innover reconnu et mieux soutenu.
- Troisième message : Nous affirmons qu'agir pour l'égalité femmes –hommes est la condition de réussite d'un développement durable des territoires fragilisés et aussi un rempart contre la montée des extrémismes de tous ordres et de « tous poils ». Nous formulons quarante-quatre recommandations, que nous n'avons évidemment pas déclinées, dans deux directions :

Sur le plan thématique, d'abord, pour intégrer l'égalité de manière transversale dans tous les dispositifs, que ce soit en matière d'emploi, de création d'entreprise ou encore pour penser une politique d'urbanisme ou pour penser l'aménagement des territoires ou pour penser la participation citoyenne ou pour penser les politiques de santé, de transport etc.

N'oublions pas donc, les objectifs d'égalité femmes - hommes dans toutes les politiques d'égalité des territoires.

Et puis, ensuite des recommandations, pour aider dans la démarche, que nous avons appelée la démarche égalitaire, une démarche d'appui politique, méthodologique, humain et financier. Nous sommes donc à un tour d'horizon de toutes les politiques et tous les dispositifs qui aujourd'hui permettent ou sont en route pour favoriser l'égalité territoriale, la mise en place du nouveau Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, la nouvelle politique de la ville, les politiques de ruralité qui émergent et les contrats d'État, de plans État/Région et puis les fonds européens.

La démarche égalitaire vise à mieux intégrer l'égalité femmes -hommes dans tous ces outils de politiques publiques – vous trouverez tout cela sur le site. Je veux insister sur deux éléments qui nous sont importants.

Nous appelons en priorité à une mobilisation du droit commun et des crédits associés, même s'il faut des choses spécifiques en matière de violence en particulier, il faut que ce soit des politiques de droit commun qui intègrent l'objectif d'égalité femmes/hommes. Et nous croyons fermement parallèlement au rôle de l'innovation sociale. Aujourd'hui l'action publique doit être innervée par la volonté, par le renouvellement en impliquant davantage les publics de ces territoires et les femmes elles-mêmes. Donc je ne vais pas développer les champs par champs bien évidemment.

Je voudrais donc immédiatement passer au bilan. C'est en disant qu'il est très difficile d'avoir accès en matière de violence à des données par type de territoire ou par type de population. Concernant les zones urbaines sensibles, nous savons que près d'une femme sur trois éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier, contre une femme sur cinq sur l'ensemble du territoire.

En ZUS, une femme sur dix déclare avoir été victime de violences physiques ou sexuelles. Et je crois qu'on peut sans doute relier, comme vous le disiez tout à l'heure, cette question à celle du type d'urbanisme et de transports. Bien sûr elles ne sont pas en situation de précarité par elles-mêmes, mais elles sont en situation de précarité parce que l'on n'a pas intégré cette préoccupation dans l'urbanisme et dans la conception des transports urbains.

Concernant les milieux ruraux, on n'a pas de données. On a alerté les pouvoirs publics. Il n'y a pas de données concernant les femmes. C'est un petit peu problématique.

Ce que je voudrais dire en matière de violences, bien sûr on ne répètera jamais suffisamment que les violences faites aux femmes touchent tous les milieux sociaux. Il n'y a pas des milieux qui sont particulièrement destinés à être victimes de violences – cela touche tous les milieux sociaux.- mais il y a des spécificités territoriales dans les territoires fragilisés.- Par exemple, le fait que le manque d'anonymat entre les habitants peut constituer un frein à l'accès aux structures. Parce que si je vais dans telle structure, tout le monde va le savoir : donc tout le monde va savoir que je suis victime de violences. C'est un frein important. Puis la raréfaction et l'éloignement géographique des associations et des structures spécialisées ainsi que des personnels formés. On bricole dans les territoires.

Et puis une forte dépendance des femmes. Je le disais tout à l'heure : elles sont très éloignées de l'emploi, qui sont conjointes de, ou bien les femmes immigrées qui sont les plus précarisées.

La question des femmes migrantes, qui du fait de leur parcours migratoire, de leurs conditions de vie, une fois arrivées en France, sont souvent dans des situations qui les mettent en vulnérabilité particulière. Or, elles sont deux fois plus présentes en ZUS qu'ailleurs. Elles ont aussi des problématiques associées qu'on ne peut pas, ne pas voir, qui sont les mutilations sexuelles et les mariages forcés.

Nous plaçons pour que l'ensemble de ces spécificités soit mieux prises en compte dans les politiques de lutte contre les violences, en particulier en matière de places d'hébergement et de logements d'urgence, et de sorties de logements d'urgence pour aller vers un logement du parc social comme c'est le cas en région parisienne, où on le fait très bien. Je voudrais attirer votre attention sur quatre ressources principales dans lesquelles vous aller trouver tout ce que je viens de vous dire :

- Le rapport de l'association de prévention spécialisée de Mulhouse, qui a donné la parole aux habitants et, aux éducateurs et éducatrices des quartiers mulhousiens, qui sont en charge de l'égalité femmes/hommes, et qui rend compte d'un projet de terrain qui a été suscité par le travail que nous avons effectué ensemble. Et, il nous a paru indispensable de prendre en compte la parole et les analyses des femmes et des hommes, qui habitent ces quartiers, dans ce qu'ils ont à dire de leur quotidien ; et des atteintes qui leurs sont portées en matière d'égalité des femmes/hommes. Ce recueil de paroles est annexé au rapport du Haut Conseil. Il est extrêmement intéressant.
- Enfin, sur le site du Commissariat Général de l'Égalité des Territoires, c'est-à-dire moi, vous trouverez un document extrêmement intéressant, qui est le cadre de référence pour intégrer les qualités femmes/hommes dans les contrats de villes nouvelle génération qui sont en cours d'élaboration. Et toujours sur ce site du CGET, vous trouverez des données, qui sont systématiquement sexuées à l'échelle de chaque quartier prioritaire. On voit bien que c'est une ressource, et qu'il y a un effet levier

très important. Quand on connaît la réalité, on est plus prêt à la prendre à bras le corps pour la faire changer et pour cela on a besoin de données sexuées.

- Puis sur le site de la gazette des communes, un comparateur de l'égalité femmes/hommes qui permet en renseignant seulement le code postal de votre commune d'accéder gratuitement à quatre chiffres clés d'inégalités - que la commune soit grande ou petite - : taux d'activité, part des cadres, bas niveau de formation, salaire horaire moyen. Alors, sachez que si vous allez plus loin, c'est payant, et cela peut être cher. Sachez que la direction régionale de l'INSEE Alsace peut sur votre demande et pour un coût très limité, cette fois là, dresser un diagnostic territorial sexué plus complet à partir duquel vous pourrez proposer des choses. Parce que poser un diagnostic territorial chiffré, c'est primordial pour engendrer la prise de conscience d'abord – tant qu'on n'a pas vu les chiffres, on n'a pas conscience des réalités – et c'est cela, qui permet donc ensuite d'aller vers l'action. Donc allez vers ces ressources et diffusez-les largement autour de vous.

Je vais conclure en citant les paroles d'une femme d'un quartier de Mulhouse, qui posait cette question en nous interpellant : « Qui est là pour porter notre voix, à nous, femmes des quartiers de Mulhouse ? » Eh bien, les femmes en situation de précarité, qui résident sur un territoire urbain ou rural fragilisé, n'ont en effet pas de grand lobbyiste, n'ont pas de grande tribune pour se faire entendre. Et, c'est précisément pour cela, que l'engagement de chacun d'entre nous, dans le travail collectif- et j'insiste - dans le travail collectif, et complètement essentiel pour soutenir le pouvoir d'agir de ces femmes et nous ne devons jamais perdre cela de vue.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

La précarité des femmes sur le marché du travail et comment la combattre

Françoise MILEWSKI

Economiste à l'OFCE, co-responsable de PRESAGE (OFCE-Sciences Po) et membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle

J'enchaîne directement, merci également de m'avoir invitée. Je vais intervenir sur la question de la précarité des femmes sur le marché du travail et, dans le temps qui m'est imparti, aborder aussi la question des moyens de combattre cette précarité.

Le premier point sur lequel je m'attarderai davantage est de comprendre aujourd'hui qu'en réalité le développement de la précarité est lié aux formes multiples des inégalités dans l'emploi. Il n'y a pas d'un côté la précarité et de l'autre côté le reste. Si on veut essayer de comprendre ce qui s'est passé au cours de ces dernières années et, en particulier, l'explosion de la précarité des femmes sur le marché du travail, il faut qu'on revienne à un certain nombre de choses fondamentales sur ce que sont les inégalités dans l'emploi.

Je vais aller assez vite, mais je voudrais quand même retracer ça comme données qu'il faut toujours conserver à l'esprit :

Première chose : On a eu depuis plusieurs décennies maintenant une formidable croissance des taux d'activité et taux d'emploi des femmes. C'est-à-dire que les femmes sont désormais insérées sur le marché du travail. Bien sûr, il reste encore des différences entre le taux d'emploi des femmes et le taux d'emploi des hommes, mais globalement, on a été sur une tendance que j'ai qualifiée ici en disant les choses de façon un petit peu provocatrice, la norme, qui était celle de l'après seconde guerre mondiale, qui était la norme de la femme au foyer, n'est plus la norme actuelle. Ceci évidemment est une forme de progrès. Après institutionnellement, la traduction juridique de cela a mis évidemment beaucoup plus de temps que l'insertion effective sur le marché du travail. La grande difficulté est qu'à côté de ce progrès de l'insertion des femmes sur le marché du travail, les formes qu'a pris cette insertion sont très particulières. Et en particulier, quelque chose qui va être absolument fondamental pour comprendre les phénomènes de précarité économique, c'est le développement du temps partiel et je vais m'attacher précisément sur cette question du temps partiel.

Le temps partiel est fondamentalement une affaire de femmes. On connaît à peu près tous les chiffres, plus de 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et plus de 30 % des femmes sont à temps partiel contre un peu plus de 6 % des hommes. On a là une inégalité fondamentale sur le marché du travail. Je voudrais vous montrer parce que cela va nous permettre de comprendre ce qui est lié à l'évolution globale, ce qui est lié aux politiques publiques, et ce qui est lié à des données économiques générales, quelle a été l'évolution de la part du temps partiel dans l'emploi des femmes sur une longue période, pour comprendre l'importance que je vais attacher à la question du temps partiel dans l'analyse de la précarité. En réalité, le temps partiel est au carrefour à la fois de l'évolution du marché du travail, des inégalités entre les femmes et les hommes et des politiques publiques.

Lorsque vous voyez peu importe...chacune des années...mais quand on regarde la grande tendance, lorsqu'on regarde cette explosion de la part du temps partiel dans l'emploi des femmes dans les années quatre-vingt et surtout dans les années quatre-vingt-dix, on peut comprendre que ceci tient au fait qu'il y a des inégalités entre les femmes et les hommes, donc ce sont les femmes qui vont travailler à temps partiel, - je n'aborde pas pour

le moment, j'y reviendrai, la question du temps partiel contraint et du temps partiel choisi, - mais c'est aussi lié à l'évolution du marché du travail, c'est-à-dire, globalement, un développement considérable du secteur des services au détriment du secteur de l'industrie. Et quand je parle du secteur des services, c'est tout ce qui est service à la personne, hôtellerie, distribution, emploi à domicile. On peut continuer la liste. C'est-à-dire des secteurs où se sont les femmes qui sont majoritaires à travailler dans ces emplois, à l'inverse des secteurs industriels, où la norme de l'emploi en contrat à durée indéterminée à plein temps, où se sont des hommes qui sont majoritaires dans ces secteurs. Globalement, on a eu sur cette période une évolution économique de la montée du poids des services au détriment de l'agriculture et de l'industrie.

Et puis, une troisième chose qui est le poids des politiques publiques. J'insiste beaucoup, parce qu'après on va évidemment avoir un problème très important de cohérence des politiques publiques, qui est que, si on veut comprendre cette montée du temps partiel dans les années quatre-vingt-dix, c'est le résultat directement des politiques publiques. C'est-à-dire qu'à un moment, je simplifie à l'extrême, à un moment de forte montée du chômage, la contrainte des politiques publiques, qui était comment réduire le chômage, et donc un des objectifs, un des moyens, qui a été utilisé c'est de favoriser le temps partiel ; c'est-à-dire avec l'idée deux mi-temps cela fait un plein temps et un chômeur de moins. – si on dit les choses de façon simpliste – mais la réalité était celle-là dans les objectifs, qui étaient tracés. Donc constatant le retard de la France comparée à ces autres partenaires européens en matière de temps partiel, les politiques publiques ont à coups de détaxation fiscale et d'allègement de cotisations sociales, à partir du milieu...disons 1993-1994, favorisé le temps partiel et cela a été extrêmement efficace.

Rien n'était dit évidemment dans les mesures qui ont été prises, que ce serait du temps partiel pour les femmes. C'est un développement du temps partiel, le fait d'inciter les entreprises à utiliser du temps partiel et, en pratique, cela a été un développement du temps partiel pour les femmes. Donc ça, c'est un élément qui est extrêmement important. Ces politiques de promotion du temps partiel, se sont interrompues vers les années deux mille. On voit que cette courbe cesse de progresser mais on voit en même temps que, du coup, après une ou deux années de baisse, on reste finalement à un niveau qui est élevé ; c'est-à-dire qu'on est désormais dans une situation, qui est une situation structurelle de développement du temps partiel lié, à ce que j'ai expliqué tout à l'heure, sur l'évolution économique en terme de structures sectorielles des évolutions économiques.

Si on s'attache à décrire, là aussi, ce sera lourd de conséquences pour l'analyse de la précarité, les principales caractéristiques des temps partiels. - Je ne vais donner que les principales et je vais aller très, très vite. –

La première grande donnée est, contrairement à une idée, qui continue d'être développée, c'est que majoritairement les salariés à temps partiel sont des salariés à durée indéterminée. C'est-à-dire que plus des trois quarts des temps partiels sont en CDI. Les temps partiels ne sont pas des emplois instables en CDD pour la plupart d'entre eux. C'est-à-dire que le temps partiel est aujourd'hui devenu dans l'économie française une forme d'emploi stable ; c'est-à-dire qui va conduire à du sous-emploi pour une partie des salariés. Et ceci est extrêmement important parce que cela va expliquer ensuite que, de plus en plus, apparaît aujourd'hui, le phénomène de la pauvreté en emploi.

Si on se projette un peu loin dans le passé, la pauvreté était essentiellement liée à des situations de chômage ou d'instabilité ou de non-insertion dans le marché de l'emploi. C'est aussi ce qui vient d'être expliqué sur les territoires, c'est-à-dire que la moindre insertion dans l'emploi est une source de pauvreté.

On a aujourd'hui, de plus en plus, une apparition de la pauvreté en emploi, c'est-à-dire qu'on peut être salarié, avoir un métier, avoir un revenu, mais être néanmoins dans une situation de pauvreté. Et ceci est un phénomène qui est un phénomène récent, surtout dans les années quatre-vingt dix / deux mille mais qui est un phénomène très, très important.

Deuxièmement, ce sont des emplois qui sont majoritairement occupés par la tranche d'âge la plus active, celle des 25-49 ans avec néanmoins le développement important d'un temps partiel, chez les seniors - je reviendrai tout à l'heure plus particulièrement sur la question des seniors et des retraités. - Ce sont des emplois également majoritairement occupés par des salariés peu qualifiés, sur des quantités d'horaires, qui en moyenne, sont plutôt entre 15 et 29 heures, mais avec du fait de la crise, un développement important des faibles quotités inférieures à quinze heures, et là, on voit directement l'effet de la crise. Et enfin, pour finir ce tableau, avec des salaires qui sont des salaires inférieurs, y compris, évidemment en termes mensuels - quand on travaille à temps partiel, on gagne moins que quand on travaille à temps plein. - mais, aussi, également, parce qu'il y a parmi les temps partiels une surreprésentation des bas salaires et du SMIC et donc ceci complète ce tableau des pauvretés en emplois.

Je ne vais pas insister mais c'est quand même des choses également importantes sur le fait que les conditions de travail des temps partiels sont de plus en plus dégradées, c'est-à-dire que fondamentalement le temps partiel n'est plus aujourd'hui un moyen central d'articuler tâches parentales et tâches professionnelles.

Les contraintes des temps partiels font que l'amplitude horaire, l'importance des pauses, les horaires décalés, fragmentés...; certains temps partiels, en amplitude horaire d'occupation sont presque et parfois plus que des temps pleins si on y intègre les temps de dépassement. Et on voit très bien cela aujourd'hui, dans les différentes enquêtes santé et des enquêtes sur l'absentéisme, on voit très bien qu'aujourd'hui, il y a une dégradation manifeste de la situation des conditions de travail et de la santé des salariés à temps partiel ;

c'est-à-dire que le temps partiel n'est pas quelque chose qui facilite le repos – bien au contraire – la dégradation des conditions de travail est une donnée extrêmement importante.

Bien entendu, quand on aborde cette question du temps partiel, on est très largement sur « oui, mais il y a des temps partiels qui sont choisis. » C'est vrai, ce sont des temps partiels, qui sont choisis entre guillemets, c'est-à-dire choisis en général, du fait des conditions sociales, soit d'absence de partage des tâches à l'intérieur des familles, soit d'absence de mode d'accueil de la petite enfance, soit de plus en plus, des problèmes de mauvaise prise en charge de la dépendance des personnes âgées - qui est la prochaine contrainte, qui va s'exercer sur les inégalités femmes/hommes de façon significative - ; mais on est également sans qu'on sache faire le partage statistique, dans un développement du temps partiel contraint, c'est-à-dire, d'une contrainte de l'entreprise, avec une situation liée, là aussi, à la crise et à la déstructuration du marché du travail, mais dont l'origine est antérieure à la crise, c'est-à-dire un développement de l'hyper flexibilité. On est de plus en plus dans des horaires qui ne sont pas des horaires fixes, qui sont des horaires fluctuants d'une semaine à l'autre, en général avec une faible maîtrise de ces horaires, c'est le cas de la grande distribution, c'est le cas de l'hôtellerie, c'est le cas souvent également des services à la personne et donc dans une situation, où ce développement de l'hyper flexibilité est évidemment une atteinte à la protection du travail et une atteinte aux conditions de travail.

Si je continue rapidement le tableau, un peu simpliste, des inégalités entre les femmes et les hommes, la troisième grande caractéristique de l'insertion des femmes sur le marché du travail c'est la ségrégation professionnelle - je l'ai déjà évoquée - la non-mixité des métiers et des secteurs, les femmes sont majoritairement dans les emplois des services et dans une situation où le plus souvent leur qualification est mal ou non reconnue sous prétexte, en particulier, pour les emplois de service à la personne, de talents innés. Elles font cela dans le cadre familial, elles savent aussi le faire dans le cadre professionnel : s'occuper des enfants en bas âge, s'occuper des personnes âgées. Donc une situation qui explique après qu'on est, dans ce que je vous ai décrit, emploi non qualifié, donc faible salaire et donc du coup pauvreté ; c'est-à-dire qu'on est en boucle dans une cohérence des situations de précarité.

Et enfin, mais j'en dirai un mot, la question des taux de chômage. J'en dis un mot, parce qu'il y a aujourd'hui un mythe important qui est entrain de se développer qui est que les femmes ont moins souffert ou souffrent moins de la crise économique que les hommes. C'est vrai si on regarde, et c'est le deuxième graphique que je vais vous projeter, - rassurez-vous, je n'en projeterai pas davantage, - si on regarde l'évolution des taux de chômage alors que dans les années 60-70 et 80, le taux de chômage des femmes était structurellement supérieur au taux de chômage des hommes, aujourd'hui, cela n'est plus le cas. Vous voyez qu'on a eu une convergence des taux de chômage entre femmes et hommes. C'est lié à quoi ? C'est lié au fait qu'essentiellement, on retombe toujours sur les

questions que j'ai décrites : non-mixité des emplois, ségrégation professionnelle. La crise a surtout touché l'industrie et le bâtiment - secteur où les femmes sont sous-représentées - et la crise a un peu moins touché les services, donc du coup, le taux de chômage des hommes a augmenté plus vite que le taux de chômage des femmes. Cela ne veut pas dire que le taux de chômage des femmes n'a pas augmenté, mais qu'il a augmenté moins vite. Ce que vous lisez à l'heure actuelle dans la presse, sur le thème : « les femmes..., ce sont surtout les hommes et en particulier les jeunes hommes, qui ont le plus souffert de la crise. » doit être relativisé par le fait que hommes et femmes ont souffert de la crise en matière de taux de chômage (je reviendrai après sur la question des budgets sociaux) mais effectivement, le taux de chômage des hommes a augmenté plus vite que le taux de chômage des femmes. A ceci près qu'il faut y ajouter un autre élément - c'est qu'il ne faut pas simplement regarder le taux de chômage global - il faut aussi regarder ce qu'a été l'évolution des chômeurs et chômeuses en activité réduite ; c'est-à-dire de celles qui ont eu des réductions d'horaires, qui ont des boulots à temps partiel, qu'on réduit en amplitude mais qui souhaiteraient travailler davantage. Et, là on reste parce que ce se sont les secteurs des services qui ont eu ces comportements, services tertiaires en général, dans une situation où les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être chômeuses en activité réduite.

Pour terminer ce tableau des inégalités et en venir à la précarité, les écarts de salaires, on les connaît tous, je voudrais juste insister sur - non pas sur l'écart moyen de salaire - mais globalement le fait que les femmes sont surreprésentées parmi les bas salaires :

Plus de 25 % des femmes sont à bas salaire, contre seulement 10 % des hommes et qu'en fait quand on parle des smicards, c'est en majorité des smicardes. C'est en général des choses qui sont relativement peu connues. Et qu'enfin, toutes ces inégalités se traduisent, au bout du compte, par des écarts de retraite. Donc, globalement là on est dans une situation où l'écart de retraite moyen, qui reste important - je vous ai mis les chiffres là, sans les commenter - : l'écart de retraite moyen entre femmes et hommes diminue, parce que c'est lié à l'insertion des femmes massive sur le marché du travail au cours des décennies 60-70-80, puisque les retraites, les pensions de retraite reflètent le marché du travail des trente ou quarante années précédentes. Si l'écart moyen des femmes, des retraites des femmes et des hommes, se réduit, on va voir réapparaître du fait des temps partiels, des faibles salaires, une catégorie de retraitées pauvres ; c'est-à-dire de femmes seules qui n'ont que des pensions de retraite reflétant des situations de salaires à temps partiels.

Dans les cinq minutes qui me restent, je vais conclure sur l'analyse elle-même, mais qui découle de tout ce que je viens de vous dire, de la précarité.

La première chose, c'est : quand on regarde l'évolution du marché du travail et de la situation des femmes, on est en présence de situations contradictoires et de différenciations. On a la fois, pour un certain nombre de femmes, un accès à l'éducation supérieure et aux emplois très qualifiés et, d'autre part, un développement de la précarité : c'est-à-dire que dire que réduire l'insertion des femmes au marché du travail, à l'un ou l'autre des phénomènes est parfaitement réducteur. Les deux se développent en même temps. Ce n'est pas parce que les femmes ont accédé à l'éducation supérieure et à des emplois d'encadrement que l'on a aujourd'hui une réduction de la précarité. Au contraire, on a une explosion de la précarité. Et la précarité prend deux formes fondamentales : La première qui est la plus classique, celle à laquelle elle est en général réduite, c'est la forme de l'instabilité de l'insertion dans l'emploi, c'est-à-dire les CDD, les parcours interrompus, les congés parentaux, les retraits du marché du travail ; c'est-à-dire le fait que les femmes sont dans et hors le marché du travail, l'instabilité des parcours et des trajectoires, les frontières floues entre l'activité et l'inactivité, mais également- tout ce sur quoi j'ai insisté - parce que c'est le phénomène le moins connu, qui est l'aspect stabilité dans le sous-emploi : c'est-à-dire tout ce qui est lié à temps partiel, emploi peu qualifié, bas salaires et faibles retraites.

De ce point de vue là, on peut évidemment dire qu'aujourd'hui la précarité a un sexe. Les femmes sont surreprésentées dans la précarité et elles y demeurent en général sans possibilité d'évolution et les analyses traditionnelles de la précarité négligent cela parce que c'est le résultat à la fois de l'évolution du marché du travail et de l'évolution des structures familiales, c'est-à-dire du développement des familles monoparentales.

Et on a en particulier, le phénomène suivant, c'est que ce sont en général, les ruptures de parcours professionnels ou personnels, qui font basculer de la précarité à la pauvreté ; c'est-à-dire soit la réinsertion après un congé parental, soit une rupture conjugale qui fait qu'un mi-temps, et là peu importe - qu'il ait été contraint ou choisi - devient un problème et conduit à un phénomène de pauvreté. Ceci est d'autant plus important, qu'un des secteurs les plus créateurs d'emplois dans les années à venir, c'est le secteur des services à la personne avec tout le problème de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. C'est un secteur qui est évidemment largement porteur de précarité et de temps partiels contraints.

Ce sur quoi je voudrais conclure, c'est que, du coup je ne parlerai pas des politiques publiques - on y reviendra une autre fois, éventuellement dans les discussions, - la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes prend de multiples formes. Elles se sont recomposées. On est plus aujourd'hui dans la situation telle qu'on l'a connaissait il y a dix ou quinze ans. Il y a certaines inégalités qui se sont réduites, il y en a d'autres qui ont persistées et on a eu de nouvelles formes d'inégalités qui sont apparues parce que justement l'insertion des femmes sur le marché du travail, c'est fait dans une situation où

- 1) le partage des tâches de la parentalité a fait peu de progrès,
- 2) l'État a peu accru son effort en matière de service public,
- 3) les structures familiales ont évolué,
- 4) les caractéristiques mêmes du travail ont évolué dans le sens de la flexibilité et de l'instabilité.

Donc on est confronté, et la précarité est largement liée à cela, à des inégalités supplémentaires, mais qui sont nouvelles, c'est-à-dire qu'on est aujourd'hui dans un modèle à double apporteur de revenus, mais ce modèle à double apporteur de revenus sans mise en cause de la division sexuelle traditionnelle et la multiplication du nombre de femmes seules avec enfants, sont porteurs d'inégalités sociales supplémentaires et de dégradation des conditions de vie pour un certain nombre de femmes.

En gros, le passage d'un modèle, de M. GAGNE-PAIN et MME AU FOYER à un modèle M. GAGNE-PAIN et MME GAGNE-MOINS, parce que ce n'est pas vraiment un modèle à double apporteur de revenus - c'est double apporteur de revenus mais dans certaines conditions - fait qu'on est toujours, dans ce cadre-là, du salaire d'appoint, ce qui pose évidemment la question fondamentale de l'autonomie et de l'indépendance des femmes. C'est à dire que l'insertion sur le marché de l'emploi est une condition de l'autonomie et de l'indépendance, mais elle n'est pas une condition suffisante dans la situation actuelle ; et au contraire, elle est aujourd'hui, de moins en moins, du fait du développement de la précarité, du temps partiel et de la pauvreté- elle est de moins en moins - une condition qui permet l'autonomie et l'indépendance.

Un mot, et ce sera mon dernier mot, pour conclure sur les politiques publiques, du coup, les politiques publiques sont confrontées à cela. Parce qu'elles vont en permanence être confrontées au fait de

- 1) pour résoudre la précarité, il faut résoudre l'ensemble des inégalités entre les femmes et les hommes, y compris celles de la sphère privée – en matière d'inégal partage, par exemple –
- 2) Mais également est-ce qu'en matière de précarité, je m'attaque aux fondamentaux ou bien aux causes ou aux conséquences ?

Il faut améliorer les conditions des temps partiels, des femmes précaires etc., mais on bricole, on fait de la protection sociale, c'est très important : Réduire les amplitudes horaires, permettre de mieux reconnaître certaines qualifications – tout cela – de permettre la portabilité des droits sociaux, tout ce qui est inclus dans la loi de sécurisation des parcours est évidemment quelque chose d'important mais tant qu'on ne s'attaquera pas aux causes fondamentales qui produisent le temps partiel, et bien on continuera dans une situation de développement de la précarité.

Je m'arrête là.

(Applaudissements)

■ Table ronde : L'impact des violences sur la santé des femmes

Intervenants-es : Bertrand PIRET, Patrick PELLOUX, Geneviève ESPINASSE, Philippe CHATELET,

Docteur Bertrand PIRET

Psychiatre et psychanalyste

Merci. Écoutez, dans un premier temps je voudrais rapidement revenir sur des choses qui ont déjà été dites, mais pour insister parce qu'elles me semblent particulièrement importantes dans les champs de la santé. C'est toute l'ambiguïté autour de la notion de vulnérabilité, dans les discours actuels en matière de santé publique et de politique de santé lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique en direction des populations précaires deux concepts, deux mots dominant désormais : Vulnérabilité et victime.

Or, ils sont éminemment ambigus, notamment chez les médecins qui ont énormément de mal à se débarrasser de la notion de prédisposition ou de fragilité constitutionnelle puisque évidemment elle existe en médecine dans certains cas. Il ne s'agit pas de le nier, il y a des fragilités ou des vulnérabilités génétiques, biologiques, neurobiologiques, immunitaires...

Le danger, c'est de faire glisser cette notion de vulnérabilité dans le sens d'une fragilité individuelle liée à la personne. Ça a été dit à plusieurs reprises, or si j'insiste, c'est qu'en pratique – et on peut l'observer facilement sur le terrain dans le domaine du travail quotidien des professionnels - il peut y avoir cette dérive vers la vulnérabilité entendue comme un facteur personnel, au titre, si vous voulez, d'une espèce de carence ; carence de la personne du côté psychologique, du côté intellectuel ou du côté des capacités d'adaptation, comme ça a été dit tout à l'heure, et ça entraîne toute une série d'attitudes néfastes dans le travail social ou le travail médicosocial et des représentations extrêmement moralisantes de ce côté-là.

Alors évidemment, il n'est absolument pas question de ça, et c'est ce que je voulais dire en premier, le rappeler, même si, c'est une évidence, il n'y a aucune raison de considérer que les femmes seraient vulnérables parce qu'elles sont femmes en tant que telles évidemment.

Deuxième idée : Donc ça a aussi été dit, mais je vais rentrer dans quelques exemples, puisque j'en ai à ma disposition, disons en pratique, c'est que du coup cette vulnérabilité, si on veut continuer à utiliser le mot, il faut toujours ajouter l'adjectif « situationnel ». Ce n'est que de ce point de vue qu'on peut utiliser cette notion.

Alors effectivement des vulnérabilités liées à la situation, des vulnérabilités situationnelles, il en existe beaucoup que nos cliniciens ou travailleurs sociaux ou associatifs sont amenés à rencontrer ; c'est-à-dire donc des conditions, des éléments de contexte qui exposent- on va dire - à un risque accru de violence.

On peut en faire une liste qui est loin d'être exhaustive, bien entendu, il y a des conditions quasiment matérielles ou sociales : l'absence d'autonomie financière - ça a été évoqué - l'absence de travail ou de formation ou un travail – l'intervention précédente a insisté là-dessus – à temps partiel, par exemple, l'absence d'autonomie administrative, parce que certaines femmes se retrouvent sans papiers ou munies d'un titre de séjour, qui dépend de leur situation de couple ; c'est-à-dire que la loi leur impose de rester au moins cinq ans en couple avant de pouvoir bénéficier d'une carte de séjour durable à titre personnel. Vous voyez d'emblée l'énorme vulnérabilité situationnelle qui est créée par la loi elle-même.

Et puis, il y a des situations qu'on pourrait dire éducatives ou culturelles, avant tout je dirai, les pressions communautaires ou familiales, qui contraignent, qui sont des contraintes et empêchent un certain nombre de femmes de vivre des désirs d'émancipation, même si elles les ont, et même si elles les reconnaissent.

Il ne faut pas méconnaître la dimension réelle de ces pressions extérieures et, d'ailleurs, elles apparaissent parfois dans nos pratiques comme la limite indépassable de certains parcours psychothérapeutiques, où ça n'est pas une impossibilité psychologique - si vous voulez - qui est en cause dans la difficulté à changer de vie, mais c'est une contrainte extérieure, qui fait que le choix. C'est de rester à peu près incluse dans une communauté ou dans un groupe ou bien de choisir la voie d'une certaine émancipation, mais au prix d'une totale exclusion, d'une grande solitude, voire pire de violences, de rétorsions, et puis - il y a tout ce qui a déjà été dit également ou suggéré- en tout cas, de l'intériorisation évidemment des rôles sociaux de dépendances et de dominations.

Maintenant la question qui a été aussi posée et qui m'a été posée, c'est quel est au fond - on pourrait le dire comme ça - le ressort psychologique des relations d'emprise ?

Toutes les relations qui comportent de la violence ne sont pas forcément des relations d'emprise, c'est-à-dire ne participent pas toutes d'une implication subjective psychologique des protagonistes. Il y a des situations de contraintes extérieures qui lorsqu'elles sont levées résolvent le problème. Donner des papiers durables à une femme victime de violences, ça va pouvoir suffire tout à fait à l'extraire de cette situation de violence. Mais il existe d'autres situations, et c'est là que nous les psychiatres, nous y sommes confrontés, où effectivement on ne peut pas tout expliquer par les contraintes extérieures, objectives.

Il y a ce mystère ou cette énigme d'une participation psychologique des protagonistes. Je dis des protagonistes parce que, là encore, il ne s'agit pas de simplifier les descriptions en attribuant des rôles binaires, des oppositions binaires simplistes, entre l'agresseur et la victime, entre le dominant et le dominé etc., Ce sont le fait de pathologies relationnelles - on va dire - c'est au minimum un couple, deux personnes qui, petit à petit, ont constitué une relation pathologique, qui fait qu'un certain nombre de violences, par exemple, de comportements, qui extérieurement peuvent paraître tout à fait néfaste se perpétuent.

Alors ça, la psychanalyse s'y est intéressée et je dirais qu'elle a apporté, sinon une réponse, ou, en tout cas, un moyen d'analyser ces choses-là, qui est sans doute un des points pour lequel la psychanalyse est scandaleuse et toujours vécue comme scandaleuse, bien au-delà de l'histoire de la sexualité infantile ou de l'aspect infantile de la sexualité adulte.

Le vrai scandale de la psychanalyse, c'est peut-être, plutôt d'avoir mis en évidence, ce qu'elle a appelé la compulsion de répétition ; c'est-à-dire la présence chez tout un chacun, homme et femme évidemment, d'une tendance à répéter les échecs, et à répéter les situations en apparence désagréables et douloureuses ; c'est cette tendance, qui explique le maintien dans certains symptômes, dans certaines conduites, les névroses d'échecs...

C'est dans ce sens-là qu'on peut aussi comprendre ce terme de masochisme, là aussi, qui est parfaitement généralisé. C'est cette tendance à la répétition du déplaisir - si vous voulez - tout à fait universelle, et il n'y a que dans les cas particuliers, au cas par cas, qu'on peut essayer de comprendre pourquoi et comment s'est constituée, pour telle personne, une relation à l'autre, qui comporte cette répétition du malheur et cette satisfaction inconsciente à s'y maintenir. Ce qui ne doit pas évidemment être mis sur le même plan que la responsabilité - ça n'a rien à voir - avec la responsabilité que chacun garde de ces actes. Mais il y a dans ces relations quelque chose de partagé, qui est une sorte d'aliénation.

Deux points importants encore à ajouter par rapport à ces questions, d'une part la clinique ou la psychanalyse, la psychologie du point de vue de notre expérience ne nous permet en aucun cas de faire de la prospective ; c'est-à-dire ce que je dis là ne peut se comprendre et n'est efficace en pratique dans les psychothérapies ou les psychanalyses que si l'on adopte une temporalité particulière, qui est celle de l'après-coup ; c'est-à-dire qu'on peut pour une personne donnée, qui vient nous voir, essayer de remonter le temps et s'appuyer sur son histoire pour essayer de comprendre ce qui lui est arrivé et essayer de le dépasser, mais il nous est tout à fait impossible et je dirais même interdit, parce que c'est une imposture, d'aller dans l'autre sens, et d'aller repérer dans les cours de maternelles, qui seront les futurs délinquants ou les futures victimes, quelles que soient les violences statistiques qu'elles auront pu subir, c'est-à-dire que rien ne détermine absolument un destin et si l'on oublie ce principe même, on ne peut plus rien faire à mon avis dans notre domaine.

Deuxième chose importante :

Je crois, pour notre pratique, et puis pour les représentations autour des violences en général, et faites aux femmes en particulier, puisque c'est le titre de la table ronde, l'impact des violences sur la santé des femmes - eh bien ! - là non plus, il n'y a pas de réponse univoque, générale, aussi bizarre ou même paradoxal voire scandaleux que ça puisse paraître :

Toutes les violences ne mènent pas aux mêmes effets psychiques. Ce qui pose problème, ce dont nous avons à traiter, nous en tout cas, en tant que psy, disons, ce sont les effets pour certaines personnes - et pas chez tout le monde - d'une rencontre particulière, entre cet événement horrible, les violences ponctuelles ou durables et un état du psychisme à un moment donné.

C'est une rencontre qui se constitue ou pas donc dans ce qu'on appelle dans notre jargon, mais c'est peut être important de le rappeler, parce que c'est un mot devenu tellement valise, qui ne veut plus rien dire, que se constitue un « trauma ». Toutes violences ne provoquent pas un trauma psychique ! Et c'est quand les violences ou situations catastrophes ou autres se constituent en traumatisme psychique, pour une personne donnée, que là nous avons effectivement un travail spécifique à faire, parce que ce « trauma psychique » est à l'origine de fixations, de blocages, d'inhibitions, de symptômes, de répétitions de comportements aberrants, etc.

Autrement dit, il y a, à lutter contre cette identification entre la victime légale, qui là est facile à définir, c'est le droit qui la définit, et la victime psychologique. Ce n'est pas du tout la même chose, toutes les victimes légales, celles que les associations ici présentes défendent à ce titre ne sont pas forcément des victimes psychologiques et n'ont pas à être considérées comme telles.

Geneviève Espinasse

Assistante sociale pour la Boussole, hôpitaux universitaires de Strasbourg

Merci pour votre invitation,

Je vais effectivement commencer par présenter le lieu où je travaille, la Boussole très rapidement, ensuite évoquer la question des migrations et des effets des migrations sur la vie des femmes que je rencontre à la Boussole et pour terminer, je vais essayer d'évoquer une action collective que nous avons mis en place pour finir sur quelque chose d'un tout petit peu plus ouvert et plus vivant.

Alors la Boussole est ce qu'on appelle une PASS, une Permanence d'Accès aux Soins de Santé et ces PASS ont été instituées par la loi contre les exclusions de juillet 98, qui demandait aux établissements de santé publique de mettre en place des permanences

adaptées aux personnes qui sont dans des situations de précarité, qui rencontrent des difficultés pour accéder à des soins et pour faciliter aussi l'accès à leurs droits. C'est vraiment une prise en charge médicosociale globale.

Il y a à peu près 400 PASS en France et à la Boussole nous recevons à peu près 2000 personnes par an, ce qui représente environ 9000 passages. La Boussole s'adresse donc à toute personne qui présente des difficultés d'accès à des soins et qui nécessite des consultations médicales, sociales, la délivrance d'un traitement affirmé. Tout ça est gratuit évidemment. À Strasbourg la spécialité de la PASS de Strasbourg, c'est du fait de sa situation géographique frontalière et du régime local, à peu près plus de 90% du public qui fréquente la PASS est un public issu des migrations, primo-arrivants : demandeurs d'asile, déboutés de la demande d'asile, en cours de régularisation, etc.

Je vais maintenant aborder la question des migrations, alors je sais que c'est un sujet très complexe, très controversé et je ne suis pas juriste, mais je sais que dans la salle, il y a des juristes, donc s'il y a des questions après, ça va m'aider, mais je vais essayer d'en parler à partir de ma pratique et tenter de montrer comment les migrations et les lois qui les encadrent peuvent placer les femmes dans des situations de vulnérabilité.

Les dynamiques des migrations s'expliquent par de nombreux facteurs, mais ce sont les Etats de destination, qui par leur politique et leur législation, définissent des frontières entre ce qu'on appelle la migration légale et la migration illégale et des catégories dans lesquelles on fait rentrer les différents types de migrants. Par exemple, migration de travail, migration familiale, demande d'asile, etc. En France le droit des étrangers est régi par l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui a été plusieurs fois condamné et par le code de l'entrée du séjour des étrangers du droit d'asile (CESEDA). A ceci se rajoutent des circulaires et le pouvoir discrétionnaire des autorités administratives, qui viennent suppléer aux lacunes du droit pour gérer des situations complexes, dites humanitaires, parfois infléchies par des événements nationaux et les mobilisations des associations. C'est d'ailleurs souvent dans ce cadre humanitaire et donc discrétionnaire que l'on trouve des références explicites aux femmes : Ainsi les circulaires faisant références aux personnes victimes de violences conjugales, d'esclavage ou de traite des humains.

Alors, abordons la question de la migration légale et plus particulièrement ce qu'on appelle les migrations familiales, qui restent la porte d'entrée la plus importante en matière de chiffre sur le territoire français. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se voir délivrer un titre de séjour sur la base de liens personnels et familiaux ou en tant que mère d'enfants français, et de ce point de vue là, la situation familiale peut être un facteur qui les favorise, mais le droit au séjour en raison d'une relation conjugale entraîne une dépendance de la personne étrangère émigrante vis-à-vis de son conjoint puisque la rupture de la vie commune dans les premières années peut avoir comme conséquences la non-délivrance, le non-renouvellement ou le retrait du titre de séjour.

Alors évidemment, si les hommes comme les femmes, sont également soumis à ces conditions, force est de constater, dans la réalité, que les conséquences sont considérables pour les femmes qui sont en situation de vulnérabilité en cas de violences conjugales, simplement du fait aussi que les violences conjugales sont majoritairement des violences masculines. Alors je ne suis pas là en train de dire que les violences conjugales existent dans tous les milieux familiaux et elles ne touchent pas forcément plus particulièrement les migrantes, mais les migrantes dans leur cas, la dépendance administrative dans lesquelles elles sont, renforce le pouvoir du mari.

C'est ce que Claudie LESSELIER, qui est une chercheuse et militante, a appelé ce qu'elle appelle « une situation de double violence ». Ces femmes font face à diverses formes d'abus, de chantage : « je vais te retirer tes papiers, je vais te dénoncer à la préfecture, etc. ». À quoi peut s'ajouter une dépendance économique, parce que quand elles sont rentrées souvent elles n'ont pas encore commencé à travailler, elles ont eu des titres de séjour d'un an, parfois une faible maîtrise du français, et puis parfois, une méconnaissance des systèmes de droit qui existent, et beaucoup de pression familiale, tant par la famille qui est restée au pays, que parfois par celle qui est en France ou la belle-famille qui l'accueille. Alors des dispositions législatives prévoient, certes, la délivrance d'un titre de séjour en cas de dépôt de plainte.

Dans les cas des violences psychologiques, de harcèlement moral, les preuves sont difficiles à fournir, ce sont souvent des procédures qui prennent beaucoup de temps, et par ailleurs, en faisant le pas de porter plainte, la femme est souvent mise au ban du plan familial et se retrouve de fait dans une situation d'isolement très douloureuse. Ces situations, que j'ai souvent rencontrées à la Boussole révèlent des inégalités entre les hommes et les femmes et questionnent sur les interactions entre les rapports de dominations entre les sexes et législations sur les migrations.

Par ailleurs la procédure de regroupement familial s'étant complexifiée, je vois, de plus en plus, de femmes qui viennent rejoindre des conjoints en dehors de ces procédures, ce qui les met en situation d'irrégularité et donc de dépendance et de vulnérabilité. Nous rejoignons là, la question de la migration illégale, femmes venues rejoindre donc des proches hors procédures légales, femmes déboutées de la demande d'asile, fuyant des contextes familiaux ou violents dans leur pays d'origine, fuyant également des Etats, où les droits des femmes sont inexistantes ou peu appliqués, venant pour se soigner aussi, en France, ou plus simplement fuyant des situations de pauvreté.

En situation d'irrégularité l'être humain est alors réduit à l'obligation de satisfaire des besoins primaires : manger, dormir, s'habiller ; a la peur de ne pas y arriver, a la honte d'y être réduit. Se retrouver dans l'illégalité place d'emblée les femmes en situation de dépendance et ce de façon particulière et différente de celle des hommes, ce qui les expose à devoir subir toute sorte d'abus largement dénoncés par les associations - à savoir –principalement, les abus sexuels, l'esclavage domestique, le travail forcé.

Par ailleurs, il est difficile pour ces femmes de porter plainte par peur de représailles, d'expulsion par méconnaissance de leurs droits, et la plupart d'entre elles croient qu'être sans papiers, c'est équivalent à être sans droits.

Alors, je voudrais ici partager avec vous le témoignage de ces femmes, que j'ai rencontrées à la Boussole qui ont évoqué ces violences dans le cadre d'un groupe de paroles. Ce ne sont pas forcément des violences organisées, des réseaux de traite d'esclavage - même si ça m'est arrivé de voir arrivé des femmes en France dans ces réseaux-là - mais ce sont des violences quotidiennes, presque banales par leur fréquence, exercées par des proches, des amis, parfois la famille, des compatriotes.

L'une de ces femmes, à peine la vingtaine, vient d'accoucher mais l'hébergement par une amie se transforme peu à peu en véritable esclavage. Elle doit absolument tout faire à la maison, ménage, cuisine, etc. Et en plus de son bébé, de son nouveau-né, elle doit s'occuper 24h/24 de la fille de son hébergeante, qui est âgée de neuf mois. Elle dort par terre, elle est épuisée.

Une autre femme encore, raconte avoir travaillé plus de sept heures chez quelqu'un et avoir été payé vingt euros. C'est vraiment des cas très courants. Toutes ont évoqué ces hébergements par des compatriotes ou amies, où elles finissent par être considérées comme des objets exploitables au maximum devenant l'esclave de l'autre, voire de la famille. Outre le sentiment de trahison, qui est toujours vécu de façon violente, l'impact de ces comportements sur l'image de soit est ravageur.

Une autre jeune femme qui est originaire du Centre Afrique a évoqué son parcours en tant que demandeuse d'asile et voici ces propres mots : « tu essaies de faire des rencontres, tu crois que tu t'es fait des amis, et la nuit on vient, on te colle les mains aux fesses, des fois tu es obligée de faire ce que tu n'as pas envie de faire parce que tu as peur de dormir seule dehors. Il nous repère à la CODA (Plate forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), on est les « blédardes » pour eux, celles qui arrivent toutes fraîches, naïves du bled. Il t'accoste, il te fait croire que lui aussi, il a vécu ça, qu'il comprend ce que tu vis, alors tu te lâches, tu lui dis tes secrets et là il sait ; alors il sait quoi ? Il sait que tu es en situation précaire, que tu n'as pas forcément de papiers, que tu ne sais pas toujours où dormir, et il va pouvoir exploiter ça. »

Alors je lui demande pourquoi vous faites confiance ?

Et elle me répond : « on fait confiance parce qu'on est tellement dans la détresse, qu'on se dit que l'autre aura un peu pitié. »

Autre phrase : « quand tu n'as même pas un endroit pour te poser, tu ne peux pas tenir ! »

Évidemment, il y a un problème d'hébergement très important. Alors face à ces situations de violences nous sommes mises en difficultés, car que faut-il faire ? Faut-il conseiller de quitter l'hébergeant, de porter plainte sans pouvoir après garantir un hébergement stable, le dispositif d'hébergement est saturé. Il y a très peu de places d'hébergement pour les personnes sans papiers - et on se bat pour pouvoir en avoir-, ni une autorisation de séjour.

Plus largement en recevant ces personnes dans nos bureaux nous sommes situés à la croisée entre une histoire singulière émaillée de ruptures, de violences, des politiques migratoires, sociales et économiques. C'est une position très inconfortable dans laquelle on peut vite se sentir aussi impuissant et manipulé que les migrants eux-mêmes, sans oublier en toile de fond, les réseaux de passeurs, qui vont exploiter les moindres failles et interstices du système d'accueil ; mais c'est aussi à cet endroit-là, que se joue notre éthique de travailleur social et d'être humain.

Écouter, ne pas réagir dans l'urgence, surtout ne pas travailler seul, mais en réseau et imaginer d'autres réponses alternatives. Ce sont tous ces constats qui nous ont poussé ma collègue Yohanna DIDUCH et moi-même à créer en avril 2009 un groupe de paroles pour des femmes - groupe qui se réunit une fois par semaine à la Boussole jusqu'à aujourd'hui et que nous animons maintenant à plusieurs avec l'assistante sociale de médecin du monde Alexis MOREAU, l'assistante sociale de la PASS, psy donc, Yohanna DIDUC, et une infirmière psychiatrique -.

Ce groupe permet aux femmes de se rencontrer, de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules à vivre ce qu'elles vivent, ce qui produit déjà en soi un effet de dédramatisation et parfois de déculpabilisation. De plus les règles de fonctionnement du groupe, qui garantissent un cadre sécurisant, les effets de résonance favorisent la prise de parole - et comme l'a très bien dit une dame du groupe - : « La parole, c'est un médicament », donc ça soigne.

Se réapproprier son histoire en la racontant, reprendre pieds dans sa vie, ne plus la subir, petit à petit, retrouver une estime de soi et le courage de continuer.

Plus d'une cinquantaine de femmes issues principalement du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne ont participé à ce groupe. Elles sont souvent sans ressources, sans hébergement stable, accompagnées ou non d'enfants, et donc en situation de précarité, et avec elles, à leur demande, à leur écoute, nous avons mis en place des activités diverses : sorties culturelles, ateliers cuisine, repas, activités sportives, des ateliers d'information à partir de leurs questions sur des problématiques de santé et de droit en faisant intervenir des personnes ressources ; un atelier photo avec une photographe professionnelle qui a pris des photos que vous pouvez voir dans le hall.

Et c'était assez émouvant pour moi qui l'ai accompagnée de me rendre compte qu'il y avait des femmes, dont on avait pris des photos, et qui n'avaient jamais eu de compliments sur leur physique. Et depuis un an, nous avons loué un jardin familial. Toutes ces activités permettent de valoriser les compétences de chacune, mais, plus simplement, de redonner du goût, du plaisir à la vie, proposer une accroche à la vie, créer du lien, de l'entraide, reprendre du pouvoir sur sa vie.

Pour nous aussi, travailleurs sociaux, ce groupe, c'est un soutien dans notre travail d'accompagnement d'abord, parce qu'il nous permet de mieux comprendre le parcours des personnes que nous recevons, mais aussi, parce qu'il nous permet, de nous sentir moins impuissant, de proposer une réponse collective à des problèmes, qui souvent nous dépassent, et ceci d'une façon peut-être plus démocratique plus juste et, pour finir, je reprendrai le mot de ma collègue, qui disait mais « résistons par la créativité ».

(Applaudissements)

Philippe CHATELET

Assistant social au pôle de Gynécologie et d'Obstétrique, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Merci à vous.

Tout d'abord merci aussi à Mine GÜNBAY et à toute son équipe de m'avoir proposé d'être présent auprès de vous aujourd'hui, et de pouvoir dire un petit peu un mot de ma place d'assistant social à l'hôpital, sur effectivement ce parcours de soutien et d'accompagnement, et de ce fait même de repérage des violences qui sont faites aux femmes que nous rencontrons dans ce secteur d'activité.

Il n'est pas dit non plus qu'à l'hôpital nous puissions répondre de manière assez affirmée sur comment toutes ces violences impactent leur santé, mais en tout cas, il est peut-être possible qu'on puisse en éclairer un petit peu quelque chose, et de pouvoir alors trouver un soutien qui nous paraisse un tout petit peu plus adapté. En parler aussi de ma place, c'est quelque chose d'assez compliqué puisque je ne suis, moi, ni médecin, ni infirmier, ni sage-femme, et je vais en tant qu'assistant social dans un établissement de soins intervenir et trouver un accompagnement.

Vous savez peut-être, qu'en tout cas, l'activité gynécologique et obstétricale est parfois fort différenciée à l'hôpital, et qu'elle est souvent assez distincte, même si effectivement, pour le grand public, ce n'est pas forcément quelque chose de connu, et que ce secteur aussi, entre des prises en charge de patientes qui viennent pour des opérations parfois fort douloureuses, longues, très invalidantes,... alors que dans le secteur obstétrical,

elles viennent effectivement majoritairement pour cette question de « pluri-natalité » ; c'est-à-dire venir autour de la natalité, et, c'est-à-dire être dans un accompagnement qui va du moment du début de cette grossesse et jusqu'à cet accouchement, et parfois même dans la suite donc voir comment les choses se déroulent.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que la grossesse et la naissance sont souvent des périodes de grande fragilité, de profonds bouleversements qui sont aussi impactés par ces phénomènes de violence.

La grossesse à l'hôpital, c'est aussi une situation très particulière, parce que c'est effectivement, l'un des très rares contextes où une patiente n'est pas malade et vient néanmoins consulter à l'hôpital, ce qui mérite une attention toute aussi soutenue, de manière plurielle, par à la fois des regards médicaux, et donc de pouvoir y apporter des soins, mais aussi non médicaux, pour l'éclairer différemment.

De surcroît, c'est un des temps relativement long que l'on passe à l'hôpital, on peut y passer jusqu'à neuf mois alors pas forcément en continu, heureusement, - quoique - certaines restent parfois hospitalisées pendant de longues périodes compte tenu de l'état de la grossesse dans lequel elles se trouvent, mais c'est un moment du coup, où on peut mettre à profit effectivement ces différents repérages.

C'est souvent d'ailleurs au détour de ces différentes consultations, pas forcément de ces temps d'hospitalisation, mais aussi de consultation, que l'on va pouvoir repérer des difficultés, notamment pour celles qui, par exemple, ne connaissent pas encore la permanence d'accès aux soins de santé, comme elle vient de vous l'être évoquée. C'est peut-être déjà une difficulté de venir pour toutes celles qui n'ont pas de couverture sociale et qui vont être à se demander, mais comment vont-elles pouvoir être suivies, et comment vont-elles pouvoir consulter ce médecin qui va aussi leur demander effectivement une prise en charge de ce côté-là.

Ce peut-être aussi un temps d'échanges que de profiter de ces consultations, mais comment on profite d'un temps de consultation quand on ne maîtrise pas la langue française et qu'on a des difficultés par rapport à cela. Vous savez aussi que depuis le plan périnatalité de 2005-2007 ; il a été mis en place un entretien un peu plus spécifique, une consultation un peu plus spécialisée dans le cadre de ces grossesses, qu'on appelle souvent l'entretien du 4ème mois, où l'entretien précoce prénatal qui vise à aller au-delà d'un échange autour de questions obstétricales pour parler de problématique d'environnement, de problématique familiale, de ce qui vient un petit peu être autour de cette grossesse ; et que s'il est un temps qui favorise un petit peu le repérage, le soutien, et l'échange autour de questions bien plus que médicales, il est aussi un temps qui a fait entrer les hommes dans le secteur obstétrical - et je laisse à votre appréciation la question de savoir s'il est pertinent ou pas que les hommes soient présents effectivement en obstétrique, dans une maternité aux côtés de leur femme -.

C'est un discours qui pourrait aller de soi, que c'est important d'y être accompagné, à la fois, il n'est pas dit que dans toutes les situations, il soit judicieux, aussi, que les hommes soient effectivement dans ce secteur-là.

Il est aussi important de se dire que certaines n'ont pas accès à la maîtrise de l'écrit pour le français et que ce n'est pas facile, non plus, de pouvoir remplir les documents, de remplir une déclaration de grossesse, d'être suivies correctement effectivement par la remise en place de ce document. Néanmoins, l'un des intérêts de l'hôpital, c'est qu'il est encore aujourd'hui, considéré comme un lieu de refuge, c'est une des institutions qui fonctionne de manière continue, où l'hôpital est ouvert 24h/24, 7jrs/7, à Hautepierre.

C'est aussi un lieu, donc, là où je travaille, où il y a un propre service d'urgence gynécologique et obstétrical distinct de celui des urgences pour toutes les personnes adultes qui viennent consulter pour plein d'autres motifs de santé.

De ce fait, il est aussi un lieu, où on peut rencontrer d'autres professionnels qui, à première vue, n'aurait pas d'emblée leur place à l'hôpital. Il n'est pas rare, encore aujourd'hui, ce qui est souvent intéressant de voir des patientes qui me disent : « Ah bon ? Il y a un service social à l'hôpital ? »

« Il y a des assistantes sociales ici, mais que peuvent-elles bien y faire ? »

C'est aussi la possibilité d'y rencontrer des psychologues, des médecins psychiatres, des diététiciennes et de faire que toutes ces rencontres-là vont pouvoir, peut-être, éclairer, à la fois les patientes, mais aussi parfois, le corps soignant médecins et sages- femmes sur des difficultés repérées dans cet ensemble d'environnements.

Ce sont aussi, par exemple, des patientes, qui viennent à des échographies, mais pas aux consultations pour des raisons que j'évoquais tout à l'heure - pas de prise en charge et pas de couverture sociale – alors, il vaut mieux dans le cas d'une grossesse, sacrifier le peu de ressources que l'on a - quand on a des ressources - ce qui n'est pas toujours non plus le cas, à des échographies, pour être sur que le bébé va bien, et se dire qu'on fait un peu l'impasse sur les consultations. Et c'est, là aussi important, de pouvoir le rappeler, comment on peut, peut-être aussi, prendre en charge ces consultations dans un secteur, où assez majoritairement - à part quelques cas spécifiques - nous trouvons des possibilités de les accompagner de ce point de vue là.

Rencontrer aussi des patientes dans le secteur obstétrical, c'est rencontrer des patientes - comme il l'a été rappelé juste avant - et hébergées parfois de manière extrêmement précaire, c'est se dire effectivement, que l'hébergeant n'est pas toujours quelqu'un qui va forcément beaucoup les soutenir, c'est se dire, vivre au quotidien dans une chambre d'hôtel qui fait parfois moins de 9m² avec parfois déjà d'autres enfants à charge, c'est rencontrer aussi des patientes mineures et quand je vous dis mineures, ce ne sont pas

forcément des patientes qui ont 16 ou 17 ans et qui viennent pour être en consultation ou pour accoucher.

Malheureusement, nous commençons à atteindre des âges qui deviennent extrêmement compliqués à prendre en charge et qui posent la question de qu'est ce que ça veut dire que d'accoucher et d'avoir un enfant à 13 ou 14 ans, là où notre sens commun ou peut-être notre bonne image républicaine imaginerait qu'elles seraient mieux au collège avec des copines et leur portable plutôt que de pouponner un bébé au fin fond d'une caravane ou d'un campement sordide.

C'est aussi rencontrer des patientes avec des problématiques de handicap, des déficiences intellectuelles, des problématiques psychiatriques, mais aussi parfois un conjoint violent, comme ça l'a déjà été très souvent rappelé. C'est aussi parfois des conjoints pas violents, mais qui ne sont pas prêts à faire beaucoup d'efforts sur la prise en charge du quotidien et de la prise en charge des enfants qui sont déjà présents. C'est des patientes sous addiction, malades, prostituées, et malheureusement ce sont aussi souvent des patientes qui cumulent plusieurs de ces facteurs de vulnérabilité. Et ces facteurs de vulnérabilité, s'il est difficile de dire comment ils impactent leur état de santé et comment ils impactent l'évolution de leur grossesse, nous mettent quand même en face de la réalité, qui est de la difficulté à faire suivre cette grossesse quand on est dans une telle situation, là où un temps de repos adapté qui nous paraîtrait nécessaire, est souvent bien difficile à concrétiser.

Comme vous le voyez, c'est une intervention extrêmement diversifiée, d'une grande variété, aussi d'une grande richesse - il faut bien le dire - et que soutenir ces femmes dans de telles situations de vulnérabilité - car j'ai apprécié ce matin d'entendre qu'il ne s'agissait pas de patientes vulnérables mais de patientes qui présentaient des facteurs un ou plusieurs, c'est d'abord reconnaître de tels facteurs et pouvoir les repérer. C'est aussi réfléchir à comment on va pouvoir leur dire et le dire aussi aux autres praticiens hospitaliers qui les entourent. C'est aussi connaître un petit peu les possibilités d'intervention que nous avons, et il y a des possibilités d'intervention.

Je pense qu'il est préférable encore aujourd'hui qu'on puisse s'appuyer sur ces moyens d'intervention plutôt que se désœuvrer tous les jours même si c'est la réalité sur le manque de moyens.

Je ne vous cache pas ma difficulté d'entendre au quotidien des travailleurs sociaux - qui je l'entends - viennent pleurer sur le manque de moyens, c'est une réalité, néanmoins je préfère que l'on vienne s'appuyer, au jour d'aujourd'hui, sur les moyens existants pour pouvoir effectivement faire quelques petits pas de fourmis, qui les uns à côté des autres, forment des pas d'une taille peut-être plus raisonnable.

C'est aussi pouvoir s'appuyer sur des professionnels extérieurs et des bénévoles d'une très grande valeur. Mon quotidien est toujours aujourd'hui autant fourni en appels vers les réseaux associatifs strasbourgeois - dont je salue le travail -.

C'est aussi s'appuyer sur des réseaux professionnels, dont je reconnais les grandes qualités, et notamment je veux parler de toutes les actrices qui interviennent au sein des collectivités territoriales, et plus particulièrement dans les services de protection maternelle et infantile pour lesquels, il convient de rappeler, au jour d'aujourd'hui, que l'action de ces services n'est pas liée à la précarité mais à la vulnérabilité, et qui permet aussi de rappeler, qu'il n'y a pas forcément que des patientes pauvres qui ont affaire à ces services-là, mais des patientes en situation de vulnérabilité.

Je pense qu'il est important aussi de rappeler que l'hôpital trouve des moyens pour pouvoir accompagner et soutenir ces femmes, à Strasbourg, au jour d'aujourd'hui, c'est 6000 accouchements par an, des milliers et des milliers de consultations, 2000 heures d'interprétariat pour 2014 pour toutes ces femmes effectivement qui ne parlent pas le français et à qui on va essayer de faciliter par ce biais aussi la compréhension, l'échange, l'accès aux soins.

Je pense qu'il est aussi important, et c'est une tâche que je trouve, en tout cas, essentielle de continuer à sensibiliser le corps médical et soignant sur ce que peut être la vulnérabilité aujourd'hui.

C'est important d'expliquer ce qu'on en perçoit, ce qu'on a perçu de la vie de ses patients de ce que peut être leur quotidien. C'est parfois compliqué quand on est soi-même médecin accaparé par des consultations dont on vous rappelle chaque jour qu'il faut qu'elles prennent de moins en moins de temps, que l'hôpital à un certain coût et que, malheureusement la logique économique nous rattrape. Mais c'est aussi important de dire que les comportements, les actes, les discours que nous menons ont parfois des effets qui ne sont pas toujours aussi bénéfiques que l'on croirait et qu'il convient- il est important de pouvoir aussi les réinterroger - que de pouvoir accompagner ces femmes c'est aussi trouver, peut-être, une distance nécessaire qui ne soit pas effectivement prise par l'affection qu'on va avoir pour elles.

Il est encore aussi aujourd'hui courant de pouvoir rencontrer des collègues qui vont être emportés par la compassion, la pitié, la colère par rapport effectivement à ces hommes violents, là où à mon avis, il serait nécessaire de pouvoir un tout petit peu se détacher de cela pour pouvoir trouver un accompagnement nécessaire.

C'est aussi rappeler que la réalité est sûrement bien plus complexe qu'une simple dualité, on n'est pas uniquement face à des auteurs ou face à des victimes, face à des personnes profiteuses ou de personnes passives, face à des personnes qui effectivement sont pris dans ce carcan de différents facteurs de vulnérabilité. Souvent il est difficile de pouvoir évaluer à quel point cette vulnérabilité impacte leur santé.

Je crois, qu'aujourd'hui plus que jamais, l'accompagnement pluridisciplinaire qu'on peut mener à l'hôpital, même s'il ne va pas de soi, et parce que le soin médical, à juste titre, représente encore une priorité ; peut aussi permettre d'éclairer les situations de ces patientes et du coup favoriser un accompagnement de soins.

Unir des efforts, reconnaître aussi des compétences plurielles, des interventions diversifiées, devient de plus en plus largement accepté, et, en tout cas, unanimement salué par tous ces professionnels.

Je crois que c'est encore aujourd'hui un lieu tel que l'hôpital qui est un outil formidable pour cultiver et développer ce qui peut renforcer et aider ces femmes à faire face à toutes ces situations de vulnérabilité et à les aider dans cette lutte.

Merci à vous.

(Applaudissements)

Patrick PELLOUX

Urgentiste au SAMU de Paris

Merci de m'avoir invité. Merci aux organisateurs.

Alors en effet par mon métier et mon engagement social, puisque je préside aussi un syndicat d'urgentistes, on a toujours eu envie de s'intéresser à des causes un petit peu de santé publique, c'est pour ça qu'en juillet 2012 on a proposé au Ministère de la Santé trois causes de santé publique dans le marasme social et financier dans lequel notre pays se trouve comme tant d'autres.

Il fallait en choisir et en leur proposant de faire mieux avec ce que l'on a. Donc il y en avait trois, il y avait :

- la santé au travail
- les accidents domestiques - je ne reviens pas dessus parce que je n'ai pas le temps-
- et puis bien sûr l'accueil des victimes au sens large dont les femmes, et grâce à Najat VALLAUD BELKACEM, on a eu la possibilité de faire un rapport - dont je vais vous dire quelques mots -, et je salue Marie FONTANEL, qui est directrice adjointe de votre agence régionale de santé, et qui a participé très activement à l'écriture de ce protocole.

Alors en gros, on veut faire une révolution sans heurt et sans reproche, pour les uns ou les autres, c'est-à-dire qu'on a consulté à la fois les associations - notamment l'Ami Prof - et beaucoup d'associations, les services de police, de la justice, et bien entendu, de la santé. Et on avait proposé au Ministère- on leur a suggéré - on leur a dit, on a passé un deal, on vous fait un rapport, on ne demandera pas de moyens mais il faudra l'appliquer.

Nous, on a réussi, ce n'est pas un rapport où on a besoin de beaucoup de moyens et on a inventé quelque chose qui paraît sidérant : C'est la coopération entre les services publics au service des victimes au sens large.

Evidemment c'est un programme politique - vous me direz-. - Pas tant que ça -, parce qu'en effet quand on voit ce qu'on est capable de se mobiliser pour des virus, par exemple, Ebola - il n'y aura jamais aucun cas d'Ebola en France - je vous rassure tout de suite - mais par contre, on est incapable de se mobiliser, contre les violences faites aux femmes... Quand on a suggéré d'améliorer la filière de soins et le parcours de soins, on a eu l'impression qu'on soulevait des montagnes.

Ce n'est pas grave, on continue, on espère des annonces la semaine prochaine et on est optimiste. En gros comment ça se passe ? : 18 millions de personnes passent aux urgences chaque année, à peu près 22 millions de coups de téléphone dans les services de SAMU et de pompiers. On est convaincu que les victimes – qu'elles soient victimes à leur domicile ou victimes de viols - ont un recours aux soins sur un de ces parcours-là. Et on passe à leur côté, on n'est pas bon. Et si on n'est pas bon, c'est qu'on ne remplit pas notre mission d'intérêt général de service public.

L'idée est la suivante : on va poser systématiquement la question. Avec SAMU de France, nous allons faire une enquête dans les semaines qui viennent sur l'ensemble des appels au SAMU et des accueils aux urgences de toutes les femmes en France –une semaine pour faire vraiment des données statistiques fiables. Cela va nous permettre d'avoir un curseur, de savoir où on va et de confirmer ce que toutes les associations - que vous représentez ici - constatent.

On passe à côté d'un problème de santé publique, parce que, bien sûr, le coût on le connaît, c'est le coût des problèmes psychologiques, des tentatives de suicide, des suicides réussis, et la mortalité qui n'est pas bonne du tout.

On a donc proposé les choses suivantes :

Qu'à partir des urgences, la victime ne soit pas avec la double peine administrative en lui disant « vous devez aller au commissariat chercher une réquisition puis après à l'unité médicojudiciaire ; (mais attention il n'y en a que 48 en France), après vous devez prendre rendez-vous, après avec ces certificats vous devrez trouver un avocat »— et ce n'est pas facile quand on ne parle pas, comme vous le disiez, forcément le français. Alors ce ne sont pas les bonnes urgences.

Ça suffit ! Ce n'est pas possible ! Donc, en gros, l'idée est en effet qu'à partir du moment où la victime se présente aux urgences, les effectifs de police judiciaire viennent la rencontrer à ce moment-là, qu'elle soit prise en charge, et s'il y a besoin d'exams médicojudiciaires, qu'on l'accompagne par un système d'ambulance. Et à partir de ce moment-là, la victime est portée. C'est la bienveillance que l'on a voulue dans ce rapport et dans ce protocole.

À partir de ce moment-là, il est des obstacles qu'on est en train de lever, progressivement, notamment auprès de l'ordre des médecins, qui a posé un certain nombre de questions auxquelles on a répondu. Le signalement d'une personne, - qui ne voudrait pas forcément porter plainte -, c'est compliqué.

Malheureusement, en France, lorsque les médecins ont eu la possibilité et l'obligation de signaler la maltraitance des enfants - eh bien ! - on a quasiment résolu le problème de santé publique sur la maltraitance.

Qu'on fasse cela aussi pour les femmes victimes de violences - ça aidera beaucoup -, notamment, quand on alerte le Parquet ou qu'on alerte la police judiciaire et les services sociaux.

Je pense que là on a un axe très intéressant.

Deuxième axe : le recueil des preuves :

On a constaté et ça a été dit par les associations, ça nous a été dit, qu'on perd trop de chance de recueil de preuves.

Nous tenons à notre volonté de l'année dernière de généraliser les kits de prélèvements et de recueil de preuves, notamment photographiques, au niveau des services des urgences pour gagner du temps. On est convaincu que, pour aider la victime à « se réparer mieux », il faut que nous fassions précocement notre travail précocement sur le recueil de preuves. Ca sera moins la double peine pour la femme et ça, c'est un élément auquel on tient.

Je vous rassure tout de suite, on est capable de le faire sur les alcoolémies pour les accidents de circulation, en pleine nuit, sur le bord des routes. On doit être capable de faire des recueils aux urgences, je pense que ça, on sait le faire.

Par contre, ces recueils ne doivent pas enlever le lien avec les unités médicojudiciaires et leur expertise d'où l'importance pour nous de la continuité de cette filière.

Autre point important c'est de passer en affection longue durée pour les soins et le soutien psychologique et psychiatrique consécutifs aux violences : trop de femmes sont dans des méandres financiers, ça coûte trop cher c'est compliqué.

En basculant ce suivi dans les affections longue durée, ce n'est pas entraîner une sur victimisation etc., tout ce que vous voulez... c'est simplement aider quelqu'un dans un parcours de soin à se réparer.

Pour aller vite, on s'est aussi attardé à la problématique sur le lien. Lien au niveau départemental et des territoires de santé : Il y a des comités départementaux où on parle avec les médecins libéraux sur la permanence de soins, avec les pompiers, avec les SAMU, les services d'urgences.

Ce rapport nous a permis de découvrir qu'au niveau départemental, il y a des liens institutionnels qui existent entre police, justice et associations de victimes. On a simplement demandé à fusionner les deux systèmes : on pense qu'à partir du moment où les systèmes vont se parler, l'application des protocoles et des filières à partir des urgences devrait s'améliorer. On doit avoir la culture de l'égalité : tous n'y sont pas forcément favorables, mais je pense que c'est une bonne chose, d'avoir le mot « égalité » entre la fraternité et la liberté. Et l'égalité sur notre territoire c'est avant toute chose avoir un tissu organisationnel et administratif qui fonctionne à peu près de la même manière partout.

On ne peut pas avoir des grandes villes, où on est bien doté, et des régions où il n'y a personne qui s'occupe ni de l'aide ni de la prise en charge des victimes. A partir du moment où les professionnels vont rencontrer les associations de malades et avoir avec eux un lien direct, ça devrait améliorer les choses. A partir du moment où ils vont se dire les choses, où ils vont se rencontrer, ça devrait permettre beaucoup d'améliorations.

C'est exactement la même chose avec les services de police et de justice, à partir du moment où l'on va savoir un petit peu ce qu'eux veulent et ce que sont nos prérogatives d'urgentistes - je pense que là - il va y avoir un lieu et une dynamique qui s'effectuera et qui sera extrêmement positive.

La course au temps, c'est vrai que c'est le reproche fait aux urgences. L'impatience. Je pense que, si on améliore la prise en charge des malades et cette espèce de roue, qui permettra de les insérer dans un parcours de soins et dans une globalité de prise en charge médicopsychosociale, on va gagner du temps et que ce sera assez intéressant. Si vous voulez ce rapport est disponible, je crois qu'il est sur le site du Ministère. S'il n'y est pas, vous pouvez nous contacter de différentes manières que vous connaissez et vous le fera parvenir.

Donc voilà, je pense que pour conclure, ça fait des années qu'on passe à côté d'un problème de santé publique majeur, alors je sais bien que les politiques se font du bien en faisant une journée nationale par an, en faisant de grandes déclarations, qui n'engagent que les 24h de cette journée. Je pense qu'il est temps que l'on bouge un petit peu et c'est bouger ensemble et avec la bienveillance qu'on doit aux victimes. Merci.

(Applaudissements)

Echanges avec la salle :

Première intervention « Bonjour, la question que je voudrais poser par rapport aux urgences, c'est « qu'est ce qui sera prévisible concrètement pour les victimes enfants, les femmes parce que beaucoup, de victimes sont des enfants. »

Réponse : Sur les victimes, sur les enfants, c'était justement un exemple que j'ai cité parce que c'est déjà bien orchestré avec les lois qui sont passées obligeant les médecins et les professionnels de santé à faire les signalements, signalements bien sûr par les médecins, par les assistantes et les assistants sociaux, bien sûr. Aussi donc, c'est déjà bien formalisé, alors bon, bien entendu, il y a aussi la santé scolaire qui compte énormément dessus, mais disons que pour les enfants victimes, paradoxalement, il y a une prise en charge qui est beaucoup plus ancienne et beaucoup plus efficace. Il y en a encore beaucoup - je suis d'accord avec vous - et ce qui est intéressant c'est justement les enfants migrants sans papiers et, là, il y a ,pour répondre un peu à Madame, notamment les réseaux d'éducation sans frontières Ces réseaux-là sont extrêmement vigilants et basculent automatiquement sur les services d'urgence notamment pédiatriques. Et je peux vous dire qu'en aucun cas on ne demande les papiers en première intention lorsqu'un enfant sans papiers arrive pour maltraitance. Ça a été redit à plusieurs reprises, ça n'a pas d'importance dans la prise en charge donc ça c'est important.

Deuxième intervention : « Question pour Philippe CHATELET qui intervient en tant qu'assistant social au niveau du service gynéco : savoir qui des femmes qui viennent pour un avortement. « Est-ce qu'il y a quelque chose qui est fait pour accompagner ces femmes là ? »

Réponse : Alors je ne sais pas exactement quoi répondre à une question qui était aussi large que « qu'est ce qu'on fait par rapport aux IVG ? » On fait quelque chose vous vous en doutez bien. Peut-être répondre à différents aspects, le premier c'est la question de la prise en charge... parce qu'une fois de plus, c'est souvent une problématique de santé, qui amène des patientes à faire savoir rapidement leur impossibilité de financer le coût d'une telle intervention quand elles ne sont pas prises en charge et nous en avons très régulièrement.

Vous n'êtes pas sans savoir, d'ailleurs, que le nombre d'IVG ne se modifie pas drastiquement, d'année en année, donc effectivement, Strasbourg est tout aussi concernée par cette question et, je dois dire, qu'à la fois les praticiens de l'hôpital qui sont amenés à accueillir ces patientes, en premier lieu, sont de plus en plus sensibles à cette question et ne se privent pas - bien au contraire - pour faire appel, un petit peu, aux différentes ressources hospitalières - que ce soit la psychologue, le travailleur social, les services plus administratifs - pour voir comment peut s'organiser dans les meilleures conditions possibles ou, en tout cas, « les moins pire », la prise en charge de ce temps d'hospitalisation.

Et il est rarissime, qu'on ne trouve pas, là encore, une possibilité de prise en charge, y compris pour des personnes sans couverture sociale, donc il faut inviter à venir à l'hôpital, pour pouvoir organiser un petit peu cette intervention quand c'est la demande de la patiente, après la question se pose effectivement de pouvoir trouver, en un temps souvent extrêmement court, ce qui les amène à solliciter une interruption de grossesse. C'est souvent court parce que le temps manque aux médecins et aux sages-femmes pour pouvoir interroger un petit peu ces patientes.

Néanmoins le moindre élément qui les amènerait à s'interroger sur un petit peu pourquoi et- si on peut en faire quelque chose -, les amène, là aussi, à faire appel, un petit peu, aux différents intervenants et - je pense qu'il y a une amélioration notable- un petit peu du repérage et de l'accompagnement de ces femmes qui viennent pour des interruptions de grossesse.

Ce qui est souvent compliqué, vous vous en doutez bien, que ce n'est pas forcément quand on vient demander l'interruption de grossesse, qu'on a le plus envie de venir dire pourquoi on la demande. Il est important aussi, qu'on puisse montrer et dire à quel point, on est à la disposition de ces patientes - y compris dans un temps qui n'est plus le temps de l'hôpital ou le temps de leur intervention - et je peux témoigner aussi pour les collègues psychologues, comme je peux le faire pour moi et mes collègues amenées à intervenir dans ce secteur - nous restons le plus souvent à la disposition de ces femmes, qui, parfois plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois après, viennent pour retourner à l'hôpital, pour dire un petit peu quelque chose, qui a été leur difficulté. Et comment nous pouvons les soutenir. Nous poursuivons donc pour un certain nombre d'entre elles un accompagnement au-delà du temps de l'intervention médicale proprement dite.

Troisième intervention : Question pour Patrick PELLOUX : je trouve que c'est très intéressant de savoir qu'il y a un travail qui est fait avec l'idée de vraiment accompagner les femmes qui sont en situation de violence. Ma crainte serait qu'on puisse les déposséder de leur vie, c'est-à-dire à partir de quand on voit que c'est elles qui décident de faire ces démarches ? »

Réponse : Alors la remarque de madame, si j'ai compris ce que vous me demandiez, « Est-ce qu'on va déposséder de leur vie des victimes qui viennent aux urgences ? » Non, non, non... notre travail c'est de la redonner. Justement donc, on ne veut déposséder en rien. Simplement, il y a un moment avec la sidération, dont mon collègue pourrait vous parler³ - peut-être mieux que moi - à laquelle on assiste quand on prend quelqu'un en charge en urgence, qui a été victime de violences - homme ou femme d'ailleurs - cette sidération les conduit à se recroqueviller en quelque sorte, sur elle-même. Il n'y a pas à vouloir forcément dénoncer ou chercher à faire valoir justice.

³ Dr PIRET

Il y a un problème : parfois des gens disent non, et quelques jours après ils disent finalement oui - et donc - il y a des pertes de preuves et des procédures qui ne se font pas.

Quand j'étais urgentiste à l'hôpital Saint-Antoine, on avait monté une consultation d'aval pour les femmes victimes de violences. On s'était aperçu que leur première intention, quand elles venaient dans un service des urgences, c'était de se faire soigner le physique, un peu le somatique, un peu le psychologique - et pas trop - mais pas tellement le reste. Mais quand on tendait la main, et qu'on disait voilà ce qu'on vous propose de faire, voilà l'accueil social les personnes sentent qu'on les aide.

On s'était mis d'accord avec le commissariat du 12^{ème}. A l'époque, les effectifs de police venaient les chercher. Les officiers de police judiciaire venaient prendre des plaintes, et on n'avait aucun refus - on n'a jamais eu aucune plainte de quelqu'un qui s'est plaint parce qu'on lui rendait service en lui permettant de faire valoir son droit.

Donc cet argument que je comprends, qui viserait à dire que, si on fait bien notre travail, si on le modernise pour travailler ensemble de manière à ce que toute la chaîne fonctionne bien et qu'il n'y ait pas des regrets éternels après pour les victimes,... cet argument n'est pour moi pas valable. Le fait de penser que de vouloir aider les victimes c'est les déposséder de quelque chose (ce n'est pas forcément ce que vous avez voulu dire) n'es pas un argument valable pour moi. On doit être extrêmement contemporain et faire face à ce problème de santé publique qui est absolument majeur.

Quatrième intervention : Je voudrais vous dire qu'il faut aussi donner des moyens aux associations qui font l'accueil de ces personnes, ces associations qui font un énorme travail et a qui il faut leur donner les moyens : plus de places dans les centres d'accueil, plus de moyens aux associations, qui militent dans les quartiers, associations qui font un travail auprès des personnes et des habitants qui leur font confiance et qui se confient facilement, ces personnes dites vulnérables.

■ **Table ronde : Agir contre les violences... le parcours de la combattante ?**

• **Première partie :**

Animatrice : Karin KLEIN

Intervenantes : Anna MATTEOLI et Marie DONZEL

Introduction par Karin KLEIN (Viaduc67)

Directrice de l'association VIADUC-67, association d'aide aux victimes et d'accès aux droits agréée par le Ministère de la Justice, je suis chargée d'animer cette table ronde : « agir contre les violences, le parcours de la combattante. » Elle va se dérouler en deux temps. En effet avant de pouvoir agir contre les violences faites aux femmes, il faut prendre conscience de leur existence, les définir et les comprendre. Puis une fois que ces violences sont identifiées, quels sont les outils dont disposent les femmes pour agir face aux violences dont elles sont victimes ?

Nous allons commencer cette table ronde avec Anna MATTEOLI, juriste au CIDFF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, association qui depuis les années soixante-dix œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutte au travers ses missions contre les violences faites aux femmes. L'équipe pluridisciplinaire du CIDFF informe, accompagne les femmes et les familles des domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Le CIDFF fait partie d'un réseau associatif national qui est piloté par le CNIDFF.

Le continuum et les mécanismes des violences :

Anna MATTEOLI

Juriste au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Afin de traiter cette question, je vais tout d'abord faire un point terminologique. Ensuite, il s'agira de montrer le continuum, c'est à dire les points communs entre les violences faites aux femmes. Enfin, je m'intéresserai aux mécanismes spécifiques des violences au sein du couple.

Précisons tout d'abord de quoi on parle. Cette étape me semble nécessaire, car il peut être fait mention d'une multitude d'expressions diverses lorsque l'on parle de violences faites aux femmes. On va parler de violences faites aux femmes mais également de violences de genre, de violences au sein du couple, de violences domestiques, de violences conjugales.

Ces termes ne recouvrent pas toujours la même réalité et il est nécessaire de se soumettre à une opération de clarification.

Quand on fait mention de violences faites aux femmes, on peut se référer aux textes internationaux. Ainsi la déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes énonce que les termes violences à l'égard des femmes désignent tous les actes de violences dirigés contre le sexe féminin et causant, ou pouvant causer aux femmes, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.

Dans le cadre de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011, appelée plus communément Convention d'Istanbul, il est précisé tout d'abord que la violence à l'égard des femmes est toute violence faite à l'égard d'une femme, parce qu'elle est femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée.

La convention de 2011 reprend la définition déjà apportée par les Nations Unies en 1993 et la complète par une dimension relative au genre, que la convention définit comme les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construites qu'une société donnée considère appropriés pour les femmes et les hommes. Les violences à l'égard des femmes ou les violences de genre, telles qu'elles sont définies dans ces textes sont des catégories générales qui regroupent un ensemble de formes de violences. Il convient à présent de présenter ces différentes formes de violence à l'égard des femmes. Dans cet ensemble, on va trouver ce que l'on appelle les violences conjugales.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit les violences conjugales comme tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie. On peut considérer que les violences au sein du couple sont un synonyme de l'expression « violences conjugales ». Simplement le terme « conjugal » peut laisser imaginer dans une conception civiliste, que cela ne concerne que les couples mariés, alors que le terme « couple » permet d'entendre de manière plus large les formes juridiques unissant l'auteur de la violence et la victime de la violence, auteur et victime, qui sont liés par une relation intime.

Oui, parce que le droit, -contrairement à ce qui a été dit ce matin-, a une tendance fortement binaire, il y a un auteur et il y a une victime.

En revanche, les « violences domestiques », notion employée par le Conseil de l'Europe et la Cour Européenne des Droits de l'Homme semble une notion plus large que les « violences conjugales » ou « les violences au sein du couple ». En effet, cela englobe également les violences entre parents et enfants. Cette même Convention d'Istanbul a pris soin de définir les violences domestiques et je vous cite cette définition.

Pour la Convention d'Istanbul, « les violences domestiques, ce sont tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique, qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre les anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait, que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime. » On pourrait comparer cette définition de violence domestique aux termes de « violences intra-familiales » qui sont utilisées en droit français notamment par les forces de l'ordre.

Cependant, les violences à l'égard des femmes ne sont pas uniquement les violences domestiques ou intra-familiales. Il y a d'autres formes de violence particulièrement graves. Il y a le viol et les agressions sexuelles. Le viol est défini à l'article 222-23 du code pénal, comme tout acte de pénétration sexuelle de quelle que nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Le viol se distingue des autres agressions sexuelles en ce qu'il suppose un acte de pénétration sexuelle.

La prostitution, le fait d'avoir des relations sexuelles contre rémunération est également une violence à l'égard des femmes. On peut également citer dans cet ensemble les mutilations sexuelles, le mariage forcé dans lequel le consentement de l'un des époux a été obtenu par contrainte ou violence. On peut également faire mention de harcèlement sexuel, qui peut être défini – et là je cite un article du code – comme le fait d'imposer à une personne de façon répétitive des propos ou comportements à connotation sexuelle, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créer à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Une fois ces précisions terminologiques réalisées, il semble nécessaire de vérifier dans toutes ces formes de violence à l'égard des femmes, un point commun qui fait que l'on parle d'un continuum de violences. Il y a effectivement un point commun entre les différentes violences au-delà de leur apparente disparité, c'est la domination de manière individuelle dans la relation. Le point commun, c'est la domination. Deux exemples : le viol et les violences conjugales.

En ce qui concerne le viol, l'enjeu n'est pas le plaisir mais la maîtrise de l'autre. Une même analyse s'applique aux violences conjugales. Elles ne sont pas l'expression d'un conflit mais le projet de domination d'un individu sur un autre.

D'une manière beaucoup plus générale, comme le rappelle la Convention d'Istanbul de 2011, la violence à l'égard des femmes constitue une violation des Droits de l'Homme et une forme de discrimination. Dans une analyse sociopolitique, les violences à l'encontre des femmes sont un mécanisme de contrôle social des femmes par les hommes. Les textes internationaux reprennent cette explication.

En effet, la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes précise que cette violence traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination, et à la discrimination exercée

par les premiers et a freiné la promotion des secondes. Et cette violence compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. Je répète que cette citation est tirée d'un texte international qui provient des Nations Unies.

Si l'on veut s'interroger sur cette domination masculine, on peut faire appel à l'anthropologue Françoise HERITIER, auteure d'un ouvrage qui s'appelle « Masculin, Féminin, dissoudre la hiérarchie ». Elle met en avant que l'inégalité n'est pas un fait de la nature, celle-ci a été inventée dès les temps originels de l'espèce humaine. Il y a une constante : C'est que les hommes et les femmes sont différents.

Mais comment en sommes-nous passés de la dualité à la hiérarchie ? L'hypothèse de Françoise HERITIER est qu'il s'agit sans doute là d'une volonté de contrôle de la reproduction de la part de ceux qui ne disposent pas de ce pouvoir si particulier. L'auteur indique et définit la capacité d'enfanter de la manière suivante : elle indique que cette injustice et ce mystère sont à l'origine de tout le reste qui est advenu de façon semblable dans les groupes humains depuis l'origine de l'humanité et que nous avons la domination masculine. Dans ce système, la violence est un rappel à l'ordre. C'est l'expression exacerbée du droit des hommes en tant que catégorie globale sur le corps des femmes mais également sur le comportement, leur imaginaire, leurs droits.

Précisons qu'une telle théorie ne vise pas à déresponsabiliser toutes les femmes ni à culpabiliser tous les hommes. Elle fournit simplement une explication de la situation, qui mène à l'universalisme des violences à l'égard des femmes dans le temps et l'espace. Une fois définies les différentes violences et après avoir présenté quelques éléments de l'analyse de la domination masculine, je vous propose pour conclure de présenter le mécanisme spécifique des violences au sein du couple puisque que c'est surtout de cette violence spécifique qu'il sera question dans la seconde partie de la table ronde.

Pour expliquer ce mécanisme, je vais présenter l'analyse qui est faite à partir de l'étude faite par Lenore WALKERT⁴, qui fin des années 1970 a donné une grille de compréhension qui semble avoir rencontré l'approbation d'une majorité d'acteurs de la lutte contre la violence au sein du couple. Cette théorie me semble également la théorie la plus connue, s'agissant de l'explication des violences au sein du couple. La théorie démontre que les violences prennent vie dans un cycle. Selon cette théorie, le cycle des violences comporte quatre phases.

1/ Il y a d'abord une phase de tension. Cette phase "préliminaire" semble anodine. Il y a une tension et une peur chez la femme. Le prétexte peut être quelconque voire futile. Là n'est pourtant la cause de la violence.

⁴ In Walker L., " The battered women ", 1979

2/ Ensuite la seconde phase est constituée par l'agression stricto sensu.

3/ Puis l'auteur de l'agression tente d'invalider la scène, qui vient d'avoir lieu par des tentatives de rationalisation et de banalisation du type : « Si tu n'avais pas fait cela, je ne me serais pas énervé etc. » A partir de là, la victime, va se dire que c'est elle qui est responsable et l'agresseur va « redevenir normal ».

4/ Cette phase est suivie d'une phase de réconciliation dans laquelle l'auteur de la violence s'excuse et promet de changer, ce qui pousse la victime à ne pas rompre la relation. La victime veut croire qu'il ne s'agit que d'un accident de parcours. D'autant, qu'il n'est pas rare d'entendre l'homme déclarer qu'il cherchera de l'aide. Cette phase s'appelle la phase « lune de miel ». Dans le cadre des violences au sein du couple, on assiste à la répétition de ces cycles avec une dernière phase, de plus en plus courte, ce qui peut aboutir au décès de la victime.

Voici, une explication du mécanisme des violences au sein du couple. Une explication qui est vraiment partagée par un nombre important d'acteurs agissant sur le terrain. C'est pour cela qu'elle peut être intéressante à connaître pour appréhender de manière plus éclairée la seconde partie de la table ronde sur l'accueil et l'accompagnement des victimes de violence au sein du couple.

Je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements)

Le rôle des initiatives citoyennes et féministes dans la compréhension du continuum des violences :

Marie DONZEL

Cheffe d'entreprise et auteure

Bonjour, en effet, mes différentes activités professionnelles m'amènent à la fois à observer l'état de conscience de différents milieux à l'égard des questions d'inégalité et des violences qui leurs sont corrélées, et aussi à intervenir auprès de ces différents milieux, notamment le milieu de l'entreprise – Karin l'a dit – (c'est le cœur de mon métier), mais aussi, les médias et à interpeller, quand l'occasion m'est donnée, le grand public, aussi, face à ces questions.

C'est à ce titre qu'aujourd'hui, je vais intervenir sur ce qui me semble faire levier pour la prise de conscience à la fois individuelle, ce qui n'est pas si facile de prendre conscience des propres violences dont on fait l'objet, Je vous citerai un exemple dans la vie en entreprise : Nous avons de nombreuses femmes qui font clairement l'objet de harcèlement

sexiste ou sexuel, qui ne l'identifient pas comme tel, qui parlent de harcèlement moral voire qui ne parlent de rien du tout, qui disent : « c'est difficile, au boulot ; c'est difficile avec mon manager ».

La prise de conscience... – là je vous ai donné un exemple issu du monde du travail mais on a de tas d'exemples en dehors de ce milieu-là.

Et le milieu associatif est bien placé pour savoir à quel point la prise de conscience individuelle des propres violences dont on fait soi-même l'objet, est en réalité assez compliquée, assez difficile. Et puis aussi et surtout la prise de conscience collective des violences dont les femmes font l'objet et de l'articulation entre les violences effectives, - dont Anna vient nous parler de façon très claire, - avec l'articulation des violences symboliques et du sexisme, du sexisme ordinaire et de ce fameux continuum, qui a pour point commun la domination, et une domination relativement organisée même si cela reste subversif de le dire.

Pour parler des leviers de la prise de conscience, je crois qu'il faut commencer par faire un état des lieux de la conscience et de la compréhension, et en réalité peut-être de la « mécompréhension » du sujet des inégalités et des violences, « mécompréhension » qui est d'abord due d'après moi au fait que le sujet est insuffisamment visible, tout simplement.

Le sujet, si je prends pour référent les médias : Peut-être connaissez-vous le projet global de monitoring des médias, qui est un projet francophone d'analyse des contenus de l'espace médiatique, de la surface médiatique. Ce rapport en 2010 révélait qu'alors que 48 % des contenus médiatiques - presse écrite, audiovisuel, radio – confortait les stéréotypes sexistes de façon subreptice, presque non-visible, voire subliminale, seulement 6 % des contenus de l'actualité était consacré au sujet des inégalités en tant que telles. Donc on a déjà un sujet très peu visible. Vous me direz ce rapport date de 2010 et il a coulé de l'eau sous les ponts et, entre-temps, nous avons eu notamment en France un grand débat sur le genre. Et qu'est-ce qui s'est passé ? Là effectivement, on a assisté en direct à la totale « mécompréhension » du sujet.

On a assisté au fait, qu'effectivement, la culture de l'égalité était très immature dans les mentalités, dans la société et aussi que le sujet était extrêmement subversif. C'est à dire que notamment une femme et un homme sont certes différents mais que leurs différences n'entraînent pas une différence des aptitudes, des centres d'intérêts – ce qui à nous relativement sensibilisés paraît une évidence – allait faire l'objet de délires totaux sur les implications que cela aurait, et que – vous connaissez cela aussi bien que moi – les implications sur « on va transformer les petits garçons en petites filles ». C'est toujours moins inquiétant de transformer les petites filles en petits garçons. C'est mieux valorisé que de transformer les petits garçons en petites filles. Mais en tous cas, on a assisté à un véritable délire qui nous alerte sur la « mécompréhension » de ce sujet.

Ce sujet, en l'occurrence, je crois aussi, qu'en plus d'être « invisibilisé » et mal aimé.

Le sujet des violences en particulier, on observe que dans l'absolu, c'est plutôt un sujet qui ferait consensus. Si on vous dit : « Est-ce que c'est mal de violer ? », l'immense majorité des gens dira : « Oui, oui, moi, je suis contre le viol. » Sauf que si on entre dans un cas précis avec, par exemple, une jeune touriste canadienne qui se fait violer dans un commissariat. « Ah oui! Mais il faudrait voir dans quelles conditions... » ; « Ah ! Oui, mais attendez... il faut regarder dans le passé de cette personne... ». Donc en réalité, on a un consensus sur le sujet des violences tant qu'on n'entre pas trop dans le détail ou bien qu'on est dans une « anonymisation » parfaite.

Soit la victime est très innocente, parfaitement innocente dans tous les espaces de sa vie, qu'elle est blanche et vierge de toute forme d'existence et dans ces cas-là c'est une victime acceptable. Soit elle relève d'un anonymat qui est celui du fait divers : elle va être citée dans les médias sans son nom, sans son prénom, c'est un épisode malheureux et ce n'est pas un fait social.

En l'occurrence, là où on va penser à être subversif et à déplaire, à créer du remous, c'est quand effectivement, on va articuler cette question par exemple de la violence sexuelle avec la violence symbolique, socialement instituée, qui est peut-être, à l'origine effectivement d'une autorisation de complaisance à l'égard des violences. Complaisance, et puis aussi possiblement intégration. C'est ce qu'on appelle la culture du viol. Une intégration dans les esprits collectifs qu'il est considéré comme un risque pour les femmes de faire l'objet de violences. Et ce risque, elles doivent l'intégrer et s'adapter du point de vue comportemental, à cette funeste probabilité. Et ça quand vous commencez à le dénoncer, là le sujet commence à faire des remous et à déplaire. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce n'est flatteur pour personne.

C'est évidemment peu flatteur pour la collectivité qui fait face à sa responsabilité : responsabilité collective des mentalités, des cultures, des sociétés à l'égard d'un sexisme prégnant, de domination omniprésente et dans laquelle nous avons, toutes et tous, une part de responsabilité. Une part de responsabilité, parce que nous sommes, tous et toutes, vecteurs de stéréotypes, parce que nous avons tous intégré certains jugements moraux, sociaux, certains préjugés sur ce que femmes et hommes doivent être ou sont dans les esprits.

Et on se trouve effectivement confronté à cette situation : « Si le viol existe, si les violences existent, si les inégalités existent, est-ce que j'ai ma part de responsabilité ? » Et personne n'a spécialement envie de répondre « oui » à cette question.

C'est peu flatteur aussi pour les personnes, qui sont elles-mêmes victimes de violence, et je pense que cela contribue au fait qu'il est difficile de s'identifier soi-même comme une victime.

Parce que c'est un petit peu une double peine de notre société d'être une victime. Non seulement, vous êtes une victime, vous avez fait l'objet, qui de violences au travail, qui

de violences sexistes, qui de harcèlement, qui de harcèlement de rue, mais de surcroît, en tant que victime, vous êtes plaintive et la société n'admet pas les victimes. La société déteste,... la société dans laquelle on est, qui est une société qui valorise la performance, le contrôle de sa vie, une espèce d'optimisme obligatoire tente à ne pas trop aimer les gens qui ont des raisons même légitimes de se plaindre.

Et à ce titre-là, j'en viens à la question des initiatives féministes pour faire face à ces questions et y apporter des réponses, notamment sur la prise de conscience, le féminisme va faire lui-même l'objet de ces caricatures. On va lui reprocher d'être plaintif, d'être revendicatif, d'être dans l'excès, d'être dans l'aigreur, d'être dans « la mise en gris » et pourtant, je crois que s'affirmer féministe, c'est indispensable parce que c'est tout simplement incarner le féminisme et lui permettre d'échapper à ces caricatures. C'est à dire que toutes les personnes qui sont féministes, à partir du moment où elles sont humanisées ou elles humanisent le féminisme, lui donnent un visage humain, constituent des points d'accès à la compréhension des mécanismes de violence, de sexisme et de tout ce qui nous occupe.

C'est quoi une initiative féministe ? me demanderez-vous. On est toujours tenté de répondre à cette question par la phrase célèbre de Rebecca WEST, que vous connaissez sans doute, « Je ne sais pas ce que c'est d'être féministe mais je sais qu'à chaque fois qu'on a pu me traiter comme un paillason, eh bien oui! A ce moment là, on m'a appelée féministe. »

Alors peut-être que c'est une définition par la négative, mais peut-être qu'on commence déjà à être féministe quand on prend soi-même conscience des inégalités et de leurs effets, et de leurs impacts, et qu'à ce titre-là, il est intéressant de donner une définition large de ce qui est une initiative féministe. Une définition large, cela implique d'accepter aussi une véritable diversité des structures, des acteurs et des approches. Le féminisme est très identifié aujourd'hui comme les associations et, d'ailleurs je dois dire à quel point, en arrivant ici à Strasbourg, je suis épatée par la densité du réseau associatif, par son dynamisme – je crois que si toutes les villes avaient la chance d'avoir un réseau associatif aussi dense, dynamique, comme le vôtre, ce serait pas mal.

Je crois aussi que l'initiative féministe, au sens large, peut venir évidemment des universitaires, et des experts et expertes, engagés-es dans leurs travaux ; évidemment du monde de l'entreprise avec sa propre culture, son propre style ; du monde politique ; des réseaux mais aussi (on en voit l'émergence, et personnellement je m'en réjouis), des personnalités.

Aujourd'hui, nous avons des personnalités qui s'affirment féministes - on pourra en discuter peut-être lors des questions - et peut-être est-ce une bonne nouvelle que Florence FORESTI, BEYONCE ou Emma WATSON, osent aller s'affirmer féministes.

Pourquoi est importante cette diversité ? Parce que c'est multiplier les points de contact, multiplier les approches, les styles et puis c'est aussi embrasser tout le sujet.

Et à ce titre, j'étais entrain de me dire qu'il ne faudrait pas penser qu'il y a des sujets plus prioritaires que d'autres. Il y a effectivement des sujets urgents. Il y a une véritable urgence quand des acteurs au contact direct des personnes en situation de violence doivent intervenir. Il est urgent qu'elles interviennent. Et pourtant, il est également prioritaire d'intervenir sur tous les espaces non urgents mais pourtant hautement symboliques : tous les thèmes tels que la féminisation des noms de métiers, la visibilité des femmes de science, la mixité des filières...une immense palette des thèmes qui contribue à la compréhension du sujet et à l'évolution des mentalités.

Cette diversité, elle a aussi pour vertu, je crois, de favoriser le frottement, et ce que j'appellerai une saine conflictualité. A ce titre-là, je me référerai à Marie PARKER-FOLLETT, qui est l'une des pionnières de ce que l'on appelle le management, mais qui était surtout une entrepreneuse sociale américaine des années 1900 et qui prenait cette métaphore, que je trouve très parlante, qui disait « tout ce qui fait avancer l'humain, procède du frottement. »

Elle prenait l'exemple du frottement pour le train, des rails et de la roue. Elle prenait aussi une autre métaphore, que je trouve extrêmement intéressante et inspirante, celle du violon. Elle disait : « La musique provient du frottement de l'archet contre les cordes de l'instrument ». Ce frottement, il faut que nous l'ayons, je crois, avec nos contradicteurs, c'est-à-dire ceux qui ne comprennent pas, qui n'ont pas pris conscience, voire les gens qui sont opposés à cette prise de conscience. Il faut aussi que nous l'ayons en notre sein.

Je dis cela parce que, par exemple, je me souviens, il y a un an en plein débat sur la prostitution, j'avais lu un article dans « Libé », qui m'avait particulièrement fait rire sur le coup. En réalité, ce n'est pas drôle, j'ai plutôt ri jaune. C'était un journaliste qui disait avec une grande ironie : « Voile, la prostitution quand les féministes s'engueulent » « Welcome, mon bonhomme ! » Les féministes ça s'engueule depuis très longtemps sur ces questions-là. Et bien sûr, qu'on s'engueule ! Et c'est bien. Et moi, j'ai tendance à penser que c'est bien. Parce que le féminisme n'a d'abord pas à être une voie unique. Il n'a pas être, non plus exemplaire. Il n'est pas plus pacifié qu'ailleurs. Et surtout, parce que c'est dans le débat et dans la discussion, qu'on avance et qu'on embarque des gens pour la prise de conscience.

Et même si nous avons – je vais conclure sur cette parole – des sujets souvent très douloureux à traiter, je crois qu'il faut aussi dire qu'agir pour l'égalité, c'est une immense source de joie, d'optimisme et de plaisir. Et je reprends la métaphore de Marie PARKER-FOLLETT, je crois qu'il y a véritablement, dans ce frottement entre les différentes postures du féminisme, comme entre l'archet et les cordes du violon, la possibilité d'un enchantement et j'espère que de plus en plus de personnes seront enchantées de participer à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie

(Applaudissements)

Echanges avec la salle

Première intervention : *Je voudrais juste réagir aux propos d'Anna auxquels j'adhère de toutes façons, mais il y a juste une petite chose qui vraiment m'agace : Chaque fois qu'on parle en France des violences faites aux femmes, on fait référence aux textes internationaux, qui en langue française traduisent bizarrement « les violences contre les femmes » en « violences à l'égard des femmes ». Or en fait, « l'égard », cela veut dire « attention, respect, considération et il y en a plein d'autres comme cela ». Alors je crois qu'en tant qu'acteur et actrice de terrain, féministe, homme, femme, je crois qu'il serait temps, que, nous, on utilise tout simplement la formule « pour l'élimination de la violence contre les femmes. »*

Deuxième intervention : *Secrétaire Générale d'un syndicat, la CFE-CGC, j'ai en charge pour la Région, le dialogue social et l'égalité hommes/femmes. La table ronde s'appelle « agir contre la violence...le parcours de la combattante. » Je pense que dans cette salle aujourd'hui, je me dois d'intervenir sur la place qu'occupe la femme dans l'entreprise. La violence dans l'entreprise est réelle, Claire, vous l'avez effectivement évoquée. Mais je voudrais plutôt porter l'accent sur la représentation des femmes dans l'entreprise.*

Les femmes sont adhérentes environ 30 % d'un syndicat de salariés en France. En revanche, elles ne sont plus que 15 à 20 % à être présentes, représentantes dans les entreprises. C'est important parce que derrière, il y a aussi des instances, qui ont donc dans le cas du dialogue social à agir sur de nombreux secteurs, qui sont représentées ici. Les organisations syndicales interviennent dans le cadre de la validation des aides, de la formation professionnelle – là il y a beaucoup à dire – entre la formation professionnelle des femmes et des hommes –. Je voudrais appeler aujourd'hui pour que toutes les femmes qui sont en situation professionnelle n'attendent pas qu'on vienne les chercher pour être adhérentes et surtout être militantes, représentant des salariées parce que vous l'avez vu les salaires sont très différents. Il y a des accords égalité hommes-femmes à signer dans les entreprises et ne comptez pas sur les hommes qui majoritairement ne vous représenteront pas, parce que tout ce qui pourrait aller aux femmes, dans le cas du respect de la loi, n'ira pas chez les hommes. Il faut donc, que vous vous empariez de ces sujets, être représentantes de vos droits, de l'expression de vos besoins, parce que c'est à ce prix-là, qu'il y aura l'égalité salariale hommes-femmes, que les retraites permettront à des femmes de vivre mieux qu'avec le minimum de solidarité, comme cela se passe à peu près pour 40 % des retraitées femmes en France.

Troisième intervention : question à Marie DONZEL, qui a fini son intervention en disant que c'est un plaisir que de se battre et d'agir contre les violences faites aux femmes et moi, je ne ressens pas ce plaisir, parce que tout à l'heure vous disiez, « humaniser le féminisme à travers une personne, c'est casser la caricature des féministes » et finalement c'est une vocation, ce n'est pas vraiment quelque chose qu'on fait par plaisir, et surtout, face aux injustices ou aux inégalités faites aux femmes! C'est aux tripes qu'on nous prend, c'est quelque chose qui nous révolte, et finalement est-ce qu'on ne vient pas confirmer ces préjugés sur les féministes parce que tout simplement les violences sont inadmissibles ?

Je voulais également moi aussi intervenir sur les expressions qu'on utilise quand on parle de violences « contre » les femmes...je rajouterai dorénavant cette subtilité que je n'ai pas perçue. Je ne parle très bien l'anglais et j'ai pris la traduction. C'est très intéressant, et cela montre l'importance des mots. On le voit bien dans les définitions. On voit bien que chaque mot est important dans cette question de lutte « contre » les violences faites aux femmes.

Réponse de Marie DONZEL : Je vais répondre aux deux questions.

Celle sur le monde professionnel et effectivement, vous prêchez, Madame, à une convaincue, puisque je suis effectivement grandement militante de la question de l'égalité professionnelle, qui, à mon sens en tous cas, c'est mon propre angle, est véritablement pivot. Vous avez parlé effectivement d'écart de rémunération. On peut aussi parler de différentiel de parcours, puisqu'on voit exactement, on sait exactement où situer le décrochage en terme de progression de carrière pour les femmes. Et effectivement, on voit bien qu'il se paye jusqu'à la fin de la vie à travers les écarts de retraites, et que là on est véritablement dans une « gorge du crocodile » extrêmement ouverte, puisque les femmes en terme de rémunération partent à peu près à égalité des hommes, un petit peu en dessous quand même, mais effectivement le « crocodile va s'ouvrir comme ça » avec des écarts énormes en fin de carrière. Cela justifie effectivement qu'on se batte avec les moyens que l'on souhaite : c'est-à-dire se syndiquer – c'est tout à fait utile - à condition encore une fois, d'être un véritable interlocuteur au sein du syndicat.

Les syndicats sont des lieux de pouvoir. Il faut le dire tel que c'est. Être syndiquée oui. Briguer les instances dirigeantes des syndicats, c'est important également. Les réseaux de femmes ont leur importance aussi en entreprise. Ils ne sont pas toujours très bien aimés, aussi bien au sein des entreprises, où elles vont être volontiers qualifiées de « réunions tupperware » ou de « franc-maçonnerie des nanas », que des syndicats eux-mêmes, qui peuvent y voir de la concurrence ou du grand public, qui va peut-être y voir des lobbies. Pourtant les réseaux de femmes font un vrai boulot, un vrai boulot de solidarité au sein des entreprises.

Effectivement, s'emparer de ce sujet et devenir un interlocuteur pour la direction, pour les syndicats, pour tous les acteurs de l'égalité professionnelle, c'est indispensable.

Sur la question du plaisir à s'engager. Je crois effectivement que « oui », on s'engage parce que cela vous prend aux tripes. Moi-même, j'ai vu dans mon engagement des phases de relance, de redynamisation après avoir assisté à des injustices ou après en avoir été moi-même victime. Et donc, il y a quelque chose de littéralement viscéral. Vous parlez de tripes, et vous avez raison. Ça se passe de façon très viscérale. Maintenant, je crois que la vocation, la mission n'est pas incompatible avec l'épanouissement et qu'au contraire, je vois, moi, dans le fait de s'engager, une forme d'autonomisation et d'espace d'épanouissement...Je n'ai toujours pas trouvé le mot en français qui convient ... de ce qu'on appelle l'« empowerment », la prise en charge de son propre destin et de celui de sa communauté au sens large, quelle qu'elle soit, sa communauté. Et ça, je crois que c'est effectivement un motif de prise de confiance, d'enthousiasme, de développement de soi...c'est aussi un motif de contacts, de liens, et de relations avec les autres ; et c'est en ça que je parlais de motif de plaisir.

Ayons, assumons, cette joie de militer, cette énergie militante.

(Applaudissements)

• Deuxième partie

Animatrice : Karin KLEIN

Intervenantes : Philippe FRIEDRICH, Céline PERIQUET, Ludovic ARGAST, Claire DUROSAY, Lydia PFLUG et Faouzia SAHRAOUI

Introduction par Karin KLEIN (Viaduc67)

Nous avons pris conscience de l'existence de ces violences. La deuxième partie de la table ronde va nous donner des outils, que vous soyez professionnels-les, victimes ou citoyens-nes pour agir contre ces violences faites aux femmes.

Nous allons commencer cette deuxième partie avec Philippe FRIEDRICH, commandant de police, chef de la division Nord du service de sécurité de proximité, qui est accompagné d'un binôme, constitué de Céline PERIQUET, gardien de la paix, agent de police judiciaire et de Ludovic ARGAST, gardien de la paix et officier de police judiciaire. Donc ce binôme spécialisé dans les violences faites aux femmes, a été mis en place, il y a un peu plus d'un an, au bureau de police de Koenigshoffen ; et suite au constat qui a été fait, que les fréquentes interventions de police, liées aux violences conjugales, nécessitaient vraiment une attention particulière et une réponse rapide.

Porter plainte : le rôle de la police et/ou de la gendarmerie

Philippe FRIEDRICH

Commandant-chef de la division Nord, police nationale

Bonjour à toutes et à tous,

Merci à la Ville de Strasbourg, et à Mme GÜNBAY en particulier, de nous accueillir aujourd'hui parmi vous pour vous éclairer sur le rôle que jouent l'institution policière et plus généralement les forces de sécurité, puisque j'ai vu ce matin les collègues gendarmes, qui sont eux-mêmes impliqués dans le dispositif sur leur territoire.

Je me présente rapidement, même si ça a été fait. Je suis le commandant de police, Philippe FRIEDRICH. Je commande la division Nord, qui s'étend de l'Elsau jusqu'à Hoenheim passant par Bischheim, Schiltigheim, Hautepierre, Cronenbourg, la Montagne-verte et donc quelques 150.000 habitants sur la zone police de Strasbourg et nous avons créé effectivement au sein de cette division, en septembre l'année dernière, un binôme spécifique au traitement des violences conjugales.

Pourquoi on a créé ce binôme des violences conjugales ? Parce que le flux de la production judiciaire a très rapidement laissé apparaître un nombre important, et un phénomène qui malheureusement avait tendance à s'étendre.

Nous intervenons aujourd'hui au titre de la direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin, mais plus particulièrement au titre de la division, puisque je suis accompagné des deux enquêteurs, dont on vous a parlé, qui sont en charge sur le ressort de leur pôle judiciaire, qui va lui, de l'Elsau jusqu'à Cronenbourg, et qui font le suivi et le traitement de ces violences conjugales.

Je précise toutefois qu'au sein des divisions, les enquêteurs sont au départ des généralistes, qu'ils ne sont d'aucune façon, dédiés au seul traitement de ces procédures. Puisque, pour vous donner un ordre de grandeur, la division, tout type d'infractions confondues, c'est par an environ 5.000 plaintes et 2.500 déclarations d'usagers. Ils n'ont pas que cette seule préoccupation malheureusement. Mais la réalité a fait, qu'il a fallu prendre la décision – dans un souci d'efficacité et de service public également – de développer cet outil.

Cet outil a pour vocation d'apporter une réponse réactive après avoir recensé l'ensemble des faits, quelque soient d'ailleurs le niveau de gravité et la réalité de ces violences, pour y répondre sans délai et pour pouvoir mettre en sécurité les victimes de ces violences. Donc c'est une forme de spécialisation qui a été voulue, mais cela ne veut pas dire que les autres unités de la police de Strasbourg ne sont pas impliquées dans ce dispositif.

J'en veux pour preuve que le service du « CAR », qu'on ne connaît peut-être pas sous ce nom, qui fonctionne 24h/24, 7 jours/7 à l'Hôtel de Police de Strasbourg traite, quand cela est nécessaire, ce type d'affaires également.

Les unités de terrain, aussi, sont, elles, impliquées, lorsque des maris violents sont identifiés et dont l'identification est diffusée à l'ensemble des équipages pour être interpellés.

La prise en charge de ce type de violences répond à de très divers moyens de signalement. Ils vont ainsi vous présenter l'ensemble des moyens de détection mais aussi de suivi de ce phénomène et précisément, le déroulement de la procédure judiciaire mise en œuvre pour matérialiser la culpabilité des auteurs et les mettre, évidemment, à la disposition de la justice.

J'ajoute que nous n'en restons pas là, puisque dans la prise en compte de ce phénomène particulier, nous avons créé, en septembre cette année (fort de cette expérience) sur le ressort du pôle judiciaire cette fois de Schiltigheim- qui couvre les communes de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim- toujours au sein de la division, un nouveau binôme, qui a exactement la même mission, dans les mêmes conditions, que les deux enquêteurs qui sont présents aujourd'hui, participent eux à des formations aussi bien en tant que stagiaires qu'en tant que formateurs pour généraliser en interne un processus de prise en charge par l'ensemble des personnels, qui sont concernés par le dispositif et ainsi d'adapter notre réponse aux besoins d'écoute et notamment de conseils à donner aux victimes.

Je cède à présent la parole à ces acteurs quotidiens de l'action police en la matière.

Céline PERIQUET

Gardien de la paix, agent de police judiciaire

Merci commandant, bonjour à toutes et à tous,

En premier lieu, je trouve qu'il est important de noter que tout service de police ou de gendarmerie est tenu de recevoir une plainte dans le cadre de violences conjugales, quel que soit le type de violence, à savoir, les types de violence peuvent être physiques, psychologiques, financières ou sexuelles.

Dans le cadre de ces violences, il est bon de savoir que seule une femme sur dix déposerait plainte. Pour améliorer ces révélations et lutter contre l'impunité des auteurs, un protocole a été mis en place par différents partenaires, autorité administrative, judiciaire et associative. Protocole relatif au traitement des plaintes, des mains courantes et des procès verbaux judiciaires en matière de violence au sein du couple.

En ce qui concerne, le traitement, le principe demeure la plainte dès lors qu'une victime de violence au sein du couple se présente.

A titre exceptionnel, les faits peuvent faire l'objet d'une déclaration sur main courante. Ce procédé est conditionné au refus express de la victime de déposer une plainte. Mentionnons que cet acte reste interne au service de police ou de gendarmerie et n'a aucune valeur juridique. C'est essentiellement à titre d'information.

Malgré tout, je tiens à signaler que cet acte peut être « judiciarisé », que ce soit sur instruction du procureur de la République ou à l'initiative du fonctionnaire de police et donner lieu à une ouverture d'enquête au vu des faits dénoncés. Pour cette raison, il est important, de recueillir le maximum d'éléments quant à la nature de la relation au sein du couple, de la durée, de la présence d'enfants, des actes de violence en eux-mêmes, des antécédents de violence, la présence éventuelle d'alcool, de consommation de produits stupéfiants ou médicamenteux ; et enfin les démarches entreprises ou envisagées par la victime : départ du domicile conjugal, poursuite de la relation.

Je tiens à souligner qu'il peut y avoir différents modes de saisine autre que la plainte telles que l'intervention d'une équipe police secours au domicile, suite à un appel d'une victime ou de l'entourage, de voisinage ou autre ; la prise de contact d'un intervenant social ou d'une association pour une prise de plainte ; la dénonciation ou éventuellement les instructions du parquet.

Concernant la plainte. Dans le cadre de cette dernière, il est important de connaître le positionnement, les raisons et les attentes de la victime face à cette démarche afin de l'orienter du mieux que possible et de la reconforter du mieux que possible.

Il faudra également l'informer du déroulement de l'enquête, la préparer aux différentes investigations qui seront effectuées, telles que l'audition de témoins, de famille mise en cause, éventuellement des confrontations, permettant d'établir la preuve et la matérialité de l'infraction. Tout cela, dans les meilleures conditions possibles, dans un cadre calme et confidentiel. J'ajoute l'importance de l'orientation de la victime vers un service de médecine légale afin de faire constater les blessures et établir ce que l'on appelle chez nous, l'ITT, l'Interruption Totale de Travail de la victime, ce qui servira à la qualification de l'infraction.

Je laisse la parole à mon collègue

Ludovic ARGAST

Gardien de la paix et officier de police judiciaire

Merci, bonjour à tous,

Au vu de ce que ma collègue a présenté, à l'accueil de la victime et la prise de ses déclarations, va en découler, l'enquête judiciaire. C'est tout ce que la victime va nous déclarer, va être ensuite vérifié – non pas qu'on ne la croie pas – mais il faut quand même avoir certains éléments en notre possession.

Comment l'enquêteur devra procéder ? Il devra procéder à une enquête de voisinage au domicile du couple dans le cadre de violence au sein du couple. L'enquête de voisinage directe. L'audition d'éventuels témoins directs des faits ou indirects, cités dans la procédure par la victime et l'audition de l'entourage de la victime.

Le commandant a signalé, tout à l'heure, l'interpellation et la diffusion de mise en cause. Il faut savoir qu'on travaille en bureau de police, où il y a deux cadres d'enquête : soit le flagrant délit, soit l'enquête préliminaire.

Le flagrant délit, c'est une enquête dans l'urgence, donc on va mettre tous les moyens qu'on a à notre disposition, pour établir un contact rapide avec « le mis en cause ». En diffusant l'identité et le signalement du « mis en cause », ainsi que son moyen de locomotion, s'il est en fuite, l'envoi d'un équipage au contact pour une interpellation.

Ensuite, il y a le placement en garde à vue du « mis en cause ». Je parlerai uniquement de « mis en cause » et de « victime », ou « d'auteur de violence » et de « victime ». Le placement en garde à vue du « mis en cause » va lui donner des droits, un droit à un avocat et va nous permettre de faire cesser l'infraction pour éviter la réitération, et nous permettre d'avoir une réponse pénale rapide entre le moment de la commission des faits. Il y aura ensuite l'audition en elle-même du « mis en cause » et une éventuelle confrontation en cas de divergence dans les auditions des différentes parties.

Sur l'audition du « mis en cause »- je ne vais pas m'attarder- on va l'auditionner sur les faits en eux-mêmes, sur la relation avec son ou sa partenaire, la durée de la relation, la relation de couple, la consommation de stupéfiants ou d'alcool, les raisons qui l'ont amené à devenir violent et les intentions quant à la poursuite de la relation de couple. C'est assez important, autant chez la victime que chez l'auteur.

Une fois qu'on a tous ces éléments en notre possession, et qu'on n'a plus d'actes d'investigation à faire, en reparlant du « mis en cause », on va l'informer légalement du déroulement de l'enquête et de la suite de l'enquête – tout comme la victime, on ne va pas stigmatiser le « mis en cause » en disant « voilà, vous êtes l'auteur de..., je vous place en

garde à vue et je vous dirai...je garde tout pour moi... Cela se passe autant pour la victime que pour l'auteur.

Une fois qu'on a fini toutes ces investigations, on va rendre compte de nos investigations au procureur de la République afin qu'une décision soit prise par ce dernier, au niveau de la permanence. En fonction de notre travail, de notre implication et de nos investigations, différentes décisions pourront être données par le procureur de la République.

En cas de situation au sein du couple, une réaction de nos services doit être rapide pour faire cesser l'infraction le plus rapidement possible après qu'on ait connaissance des faits. Pourquoi ? Parce qu'on s'est aperçu que lorsqu'une victime se présente au commissariat, ou au service de gendarmerie, les violences ne sont pas un seul fait de violence.

En auditionnant la victime, on arrive à établir plusieurs faits de violences étendus sur plusieurs semaines, plusieurs mois voire parfois plusieurs années. Dès qu'on a connaissance de cette infraction, on va agir pour faire cesser l'infraction et mettre en sécurité la victime et ses enfants.

Il y aussi le fait, où la victime refuse de déposer une plainte et/ou retire sa plainte. C'est ce qui arrive très souvent dès lors qu'elle a eu connaissance et conscience du cheminement judiciaire, elle revient en arrière pour retirer sa plainte. On doit aviser les victimes, les informer que malgré leur retrait de plainte ou leur refus de déposer plainte, les dénonciations qu'elles nous font, constituent une infraction et que le procureur de la République sera informé et pourra ordonner des poursuites à l'encontre du « mis en cause », qu'il y ait un dépôt de plainte ou pas, dès lors qu'il y a matérialité de l'infraction.

En ce qui concerne le suivi des évènements de violence conjugale, on effectue également un suivi journalier des interventions de police enregistrées sous le thème de différents conjugaux sur notre secteur de compétence, avec les déclarations de mains courantes, Pourquoi ? Pour effectuer, une prise de contact différée et rapide avec la victime, et connaître ses intentions et ses attentes. Elle sera convoquée dans nos services, sera auditionnée et sera questionnée sur ce qui c'est passé. Elle sera orientée vers le point accueil victime, au commissariat central à Strasbourg, où elle pourra rencontrer une psychologue et une assistante sociale. Nous avons également des contacts avec différentes associations comme « SOS-FEMMES-SOLIDARITES », qui nous orientent également les victimes pour les dépôts de plaintes des situations.

De toute façon, dès lors qu'on a connaissance d'une situation de violence, au sein du couple, et que les faits sont constitués, nous devons aviser le procureur de la République des faits pour qu'il puisse apprécier les suites à donner.

On a un petit ressenti depuis la mise en place de notre binôme, le 1er septembre 2013. En fait, on a constaté dans notre service que la première demande des victimes – qu’elles soient orientées ou qu’elles viennent d’elles mêmes- est d’ordre social : elles demandent des réponses sociales avant des réponses pénales.

Il y a des victimes qui se présentent, qui nous déclarent certains faits mais qui ne veulent pas du tout d’intervention de notre part. Elles ignorent souvent le rôle de la police dans le traitement des procédures de violence au sein du couple – de la police et de la gendarmerie - C’est pour cela que nous devons les informer de nos prérogatives, les orienter au mieux vers les associations d’aide aux victimes et faire le lien avec ces différentes associations.

Après il est important pour nous, professionnels, de comprendre ce que vous a présenté Anna MATTEOLI tout à l’heure : le mécanisme et le cycle des violences conjugales pour de ne pas tomber dans « une routine », en disant : « Cette dame, j’ai pris sa plainte vendredi soir, elle est venue avec ses enfants, on l’a orientée. Lundi, elle se présente, elle est retournée avec monsieur, tout va bien, elle retire sa plainte et retourne au domicile avec les enfants. » Dans ces situations, on souffre parfois de frustration et devons rester le plus professionnel possible, dès lors qu’une victime est amenée à se représenter dans un service de police.

Ensuite, on n’a pas de jugement à apporter sur ces victimes, qui retournent avec leur conjoint, leur conjointe violent-e. Parce qu’elles retournent pour différentes raisons et elles nous le disent : Culpabilité vis-à-vis des enfants (je n’ai pas envie d’envoyer le papa en prison), j’ai peur des représailles (il nous fait des menaces de mort – j’ai peur de ça), de dépendance affective et surtout financière aussi.

Merci pour votre écoute.

(Applaudissements)

Philippe FRIEDRICH

Je voudrais juste apporter quelques précisions sur ce qui vous a été présenté. C’est vrai que le déroulement de la procédure peut paraître parfois un petit peu technique et confus, notamment pour la victime et l’attitude du policier également, mais la neutralité ne doit pas être considérée comme une forme d’excuse à l’endroit de l’auteur. Le policier est aussi là pour rappeler la loi, l’application de la loi et l’obligation des uns et des autres. En tous les cas, la création de ces binômes – parce que la matière l’exigeait – n’a pour seul but que la mise en sécurité immédiate des victimes. Donc s’il faut retenir quelque chose de notre intervention, c’est qu’il faut, autant que faire se peut, signaler les faits, faire signaler les faits. L’appel au 17 restant le principal point d’entrée pour provoquer une intervention

de police. Et la deuxième raison de la création de ces binômes dédiés, c'est aussi, plus largement, d'avoir une visibilité dans le temps, une sensibilité à un certain nombre de signaux qui pourrait laisser penser qu'il se passe quelque chose à l'intérieur du cercle familial.

Accompagner les femmes vers et dans les structures d'accueil

Claire DUROSAY

Éducatrice spécialisée à l'Accueil de Jour Départemental pour femmes victimes de violences de l'association SOS femmes solidarités

L'accueil de jour est un espace d'écoute, de soutien, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire. Il est également en lien avec le numéro d'appel 3919, pour les victimes de violences conjugales, qui est géré par la Fédération Nationale de Solidarité Femmes. Outre l'accueil de jour, l'association SOS FEMMES SOLIDARITES, créée en 1976 gère également un CHRS, qui est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, le Centre Flora Tristan et également une Maison Relais.

Comme vous l'avez compris sans doute, le processus de violence conjugale implique que les victimes passent par des phases différentes et de ce fait, il est nécessaire de pouvoir leur apporter des réponses suivant les étapes où elles sont.

Là par exemple, on parle de la plainte. Toutes les victimes de violence conjugale ne sont pas forcément ni prêtes à porter plainte ni parfois n'en éprouvent pas le besoin, par exemple. Ce n'est pas nécessairement la demande qu'elles vont avoir à ce moment-là.

Il y a celles qui, dans un premier temps, veulent juste savoir si ce qu'elles vivent sont des violences conjugales. Et puis, plusieurs étapes vont faire que, par exemple, la question de l'hébergement va se poser, parfois non, parfois oui. Et à Strasbourg, effectivement, on a, je trouve, un réseau suffisamment bien construit pour pouvoir –je ne pense pas que ça n'engage que moi – permettre de répondre à ces femmes de manière assez complète.

Dans un premier temps, il est important de pouvoir proposer ne serait-ce qu'une simple, écoute. Pour cela il est nécessaire d'avoir des professionnels formés. Cette écoute passe effectivement par le 3919 au niveau national, qui rebascule en fait sur l'accueil de jour départemental de SOS FEMMES SOLIDARITES. Nous proposons donc une écoute téléphonique dans un premier temps pour celles qui le souhaitent, écoute qui peut être anonyme.

Ensuite, suivant les demandes qu'elles ont, l'intérêt sera de travailler en réseau, en partenariat avec les collègues qui sont là, pour pouvoir proposer aux personnes les solutions adaptées aux situations.

Les violences conjugales procèdent d'un processus très complexe, il est donc nécessaire que chacun ait ses compétences et que l'orientation soit faite correctement. D'où l'importance de connaître parfaitement le réseau associatif sur la Ville certes, mais également sur le Département

Par rapport à l'hébergement , il y a deux possibilités. En premier lieu, ce que l'on appelle l'hébergement d'urgence, qui passe par le 115 (dispositif national)

Je vais vous donner un exemple : une femme victime de violence conjugale, un auteur violent. Madame appelle le 17, par exemple. La police intervient au domicile. Madame souhaite quitter le domicile – avec ou sans enfant-s – mais n'a nulle part où aller. Le 115 va être saisi, va proposer à cette personne d'être hébergée en urgence, soit dans un centre d'hébergement, qui propose des places d'urgence, soit dans une chambre d'hôtel. Les places d'urgence sont d'une nuit à trois nuits.

Alors évidemment, cela peut poser des soucis puisque après la nuit ou les trois nuits, qu'est-ce qu'on fait ? Voilà, la question est souvent celle là. Les femmes demandent « Mais au bout de trois nuits, qu'est-ce qui se passe ? Je vais où ? Je retourne où ? » Donc là, on passe parce qu'on appelle la plateforme SIAO, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, qui est une association d'associations qui propose de faire le lien entre les structures d'hébergement et les personnes en demande. C'est eux qui gèrent les places d'hébergement. A partir de là, les personnes peuvent, soit passer par les assistants-es sociaux-ales de secteur, soit par des collègues ou d'autres partenaires pour pouvoir faire des demandes dans les centres d'hébergement de manière à obtenir ce qu'on appelle des places stabilisées : les personnes pourront rester dans les structures autant de temps que nécessaire pour pouvoir se reconstruire et repartir sur une autonomie.

Sur Strasbourg – je vais parler là en l'occurrence de femmes victimes de violences conjugales – il y a quatre CHRS spécialisés, qui peuvent accueillir des femmes victimes de violence conjugale. Je vais quand même les nommer parce que c'est important :

- il y a l'association HOME PROTESTANT, qui dispose d'un CHRS pour femmes avec enfants ou sans enfant, ,
- Le CHRS FEMMES DE PAROLES, qui accueille les femmes seules sans enfant,
- l'association CHRS REGAIN, qui accueille les femmes avec ou sans enfant-s,
- Le Centre d'Hébergement FLORA TRISTAN, qui accueille les femmes avec ou sans enfant-s. La particularité du Centre FLORA TRISTAN est d'accueillir exclusivement des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, ce qui n'est pas le cas dans les autres centres d'hébergement dits « généralistes », mais qui sont également compétents pour recevoir les femmes victimes de violences conjugales.
- Ensuite, il y a les autres CHRS au niveau du Département, plus généralistes aussi :

- Le Toit Haguenauvien,
- Espérance à Sélestat

Nous sommes bien pourvu en centre d'hébergements, même si on manque de places, comme partout je pense. Aujourd'hui au lieu de mettre l'accent sur ce qui ne va pas j'aimerais mettre l'accent sur ce qui va. Parce qu'on arrive tout de même à proposer - je trouve - un accompagnement cohérent pour ces personnes, à pouvoir les orienter vers des personnes compétentes.

Au niveau de l'Accueil de Jour Départemental, il est possible de recevoir les personnes à différentes étapes de leur parcours, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, . Des liens vont s'établir avec des partenaires : associations d'aide aux victimes, SOS AIDE AUX HABITANTS, VIADUC, ACCORD et également la police, la gendarmerie, - selon le territoire , avec notamment Kathia COHEN, assistante sociale de la gendarmerie - POINT ACCUEIL VICTIME et toutes les autres associations. Les personnes qui sont confrontées à ces difficultés peuvent cumuler d'autres difficultés qui n'ont pas à voir avec les violences conjugales (par exemple, une femme sans papiers, qui est victime de violences conjugales, de difficultés d'insertion à l'emploi) mais ont un cumul d'autres problématiques. Il va nous falloir orienter au mieux ces personnes pour envisager de les accompagner de manière globale et plus efficace.

Ensuite, quand les personnes sont prises en charge en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, il est important de noter qu'il n'y a pas de vraie limite de temps de prise en charge. L'hébergement est renouvelable tous les six mois mais tant que la personne, n'est ni prête à partir – ou il n'y a pas de proposition de logements – elle ne sera pas mise à la porte. C'est important de le dire, car c'est quelque chose qui peut inquiéter les victimes : De se dire, « voilà, je vais en centre d'hébergement, et après je vais devoir partir » non, on ne met pas les gens dehors !

Le but des centres d'hébergement et de réinsertion sociale est d'accompagner les personnes vers une nouvelle autonomie, qu'elles puissent reprendre leur vie tout simplement, et donc les accompagner dans tous les aspects, dans toutes les difficultés qu'elles rencontrent, que ce soit professionnellement, que ce soit psychologiquement, que ce soit par rapport aux enfants etc....

La question des violences conjugales est particulière parce que c'est un temps bien particulier. On doit s'adapter à chaque personne, à chaque situation. Les difficultés sont complètement différentes et prendre en compte la question des violences conjugales, pour faire simple, n'est pas seulement l'aider à trouver un boulot et un logement, pour que ça l'aide à avancer. - Je synthétise. -

Cet accompagnement va passer par un travail de reconstruction de soi et de reprise de confiance, et ça, ça passe par de l'écoute, de la disponibilité des travailleurs sociaux, des propositions au sein des centres d'hébergement : des ateliers dédiés au bien-être, par exemple, que ce soit, des ateliers d'accès à la culture, des ateliers d'accès au bien-être corporel etc., . Et évidemment de pouvoir accéder à des suivis psychologiques, c'est très, très important, des ateliers autour de la parentalité par exemple, de pouvoir orienter les enfants vers des endroits dédiés aux enfants témoins de violences conjugales comme le CDIFF, par exemple. C'est un tissu nécessaire.

En CHRS, tout cela permet aux personnes de se poser, de souffler un peu et aussi de se sentir en sécurité, puisque pour les femmes victimes de violences conjugales, cette question évidemment, est très importante. Dans certaines situations, proposer aux personnes d'être hébergées, par exemple, à l'hôtel ou dans des appartements éclatés, ce qui se fait aussi.

Parfois l'accueil en appartement est complètement insécurisant. Quand on a des auteurs, qui sont particulièrement harcelants, menaçants, voire dangereux, pour les femmes, c'est beaucoup plus sécurisant d'être dans un endroit où il y aura des travailleurs sociaux 24h/24. Donc cela leur est proposé. Inversement, il y a des femmes pour qui ce n'est pas une nécessité ou qui ne le souhaitent pas, et dans ce cas-là elles pourront être plutôt hébergées dans des appartements autonomes où elles pourront bénéficier d'un accompagnement mais sans être dans, ce que l'on appelle, du « collectif ».

A Strasbourg, on dispose de plusieurs centres d'hébergement qui fonctionnent de manière différente mais de telle sorte à ce qu'on puisse à peu près adapter au maximum les propositions aux besoins des personnes.

C'est important aussi de noter qu'il y a un travail de fond qui est fait, d'où l'importance d'avoir des équipes formées. Les violences conjugales ne sont pas une difficulté parmi tant d'autres. C'est vraiment très particulier.

La question de la plainte notamment, ce n'est pas quelque chose sur laquelle on ne mette une pression particulière. Une plainte cela se prépare. D'ailleurs on travaille beaucoup avec la police. C'est très compliqué pour une femme, par exemple, suite à une intervention de police... « Des voisins qui appellent... la police intervient, emmène monsieur etc., demande à madame si elle veut porter plainte... » Elle n'est peut-être pas prête à ce moment-là. Elle n'en est pas là. Ce n'est pas elle qui a appelé la police, elle n'est pas encore du tout prête à se séparer, par exemple... La question de la plainte peut être vécue comme quelque chose de violent et on observe, du coup, des retraits de plainte, voire, elles reviennent sur leurs déclarations disant qu'elles ont menti. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce que cela implique pour elles.

En tous cas, au niveau de l'Accueil de Jour Départemental, on travaille beaucoup ce qu'on appelle « les préparations au départ ». C'est-à-dire qu'on travaille avec les femmes à

les aider à envisager de se séparer et de s'adapter à leur temps à elles. Notre urgence n'est pas forcément, ni celle de la personne, ni celle de la police, qui par exemple n'a pas du tout les mêmes missions. Nous pouvons travailler un peu plus en amont avec les personnes, les préparer. Parce qu'un départ ça ne se fait pas n'importe comment. Cela peut constituer un réel danger et pour les femmes, et pour les enfants, quand il y en a.

Chaque chose en son temps. C'est comme ça qu'on présente les choses aux personnes. Et on a pu constater, dans les faits, que les femmes qui ont préparé les départs, quand c'est possible évidemment, - parfois ça ne l'est pas – mais quand c'est possible, on constate qu'il y a moins de retours en arrière et moins de retours au domicile conjugal. Je ne sais pas si ça a été dit ce matin mais on évalue à peu près à sept allers-retours en moyenne avant un départ définitif en cas de violence conjugale. Effectivement il faut que cela soit pris en compte, y compris dans tout l'accompagnement social qui va être mis en place. Parce qu'effectivement, il y a des femmes, qui vont solliciter à plusieurs reprises les services sociaux et parfois, quitte à nous épuiser un petit peu,...

Ça fait partie du processus. A chaque fois qu'elles partent, elles avancent quand même, même si elles y retournent, elles reprennent à chaque fois un peu plus confiance en elles jusqu'au jour où elles se sentiront complètement prêtes à quitter cette situation et à reprendre leur vie. Je vais finir là-dessus, puisque la question c'était « le parcours de la combattante ? » Point d'interrogation, je tiens à préciser, parce que la manière dont l'a dit ce matin, on a l'impression que c'est une affirmation. Moi, je l'ai compris en tous cas comme une question,...alors...le parcours de la combattante ? Je dirai moi, ça peut paraître un peu négatif, comme ça le parcours de la combattante, comme quelque chose, de vraiment « la galère ».

Moi, je dirai, que je trouve cela plutôt rassurant, parce qu'en général les femmes victimes de violence effectivement doivent se battre pour sortir de leur situation. C'est très compliqué. Il y a beaucoup de souffrances dans ce processus-là aussi. En même temps, c'est justement en combattant qu'elles se révèlent à elles-mêmes et qu'elles se rendent compte à nouveau qu'elles sont capables de prendre leur vie en main et que ce combat-là, c'est celui qui justement leur redonne confiance en elles et qui leur permet d'avancer par la suite.

(Applaudissements)

Alors, oui le parcours de la combattante...mais justement c'est ce combat-là qui va faire qu'elles vont pouvoir avancer et nous les travailleurs sociaux, en général, on est là pour les aider à se rendre compte surtout de cela. C'est-à-dire qu'elles ont les capacités de se battre, de récupérer du pouvoir, de reprendre leur vie en main, que nous on est juste là pour les soutenir là-dedans. Ce n'est pas nous, qui allons trouver les solutions, c'est elles qui les ont en elles, simplement, nous on est là pour leur révéler et on les accompagne là-dedans, on les soutient mais le reste, c'est elles qui le font, et le font très bien. L'énergie qu'elles

utilisaient à supporter leur mari au quotidien, elles l'utilisent autrement et ça marche très bien aussi.

(Applaudissements)

Karin KLEIN :

Pour conclure cette table ronde, nous allons parler d'un dispositif de télé-protection pour les femmes en très grand danger, mis en place à titre expérimental à Strasbourg, fin 2010.

J'accueille Mme Lydia PFLUG et Faouzia SAHRAOUI

Outre les différents lieux de permanence et d'équipe pluridisciplinaire qui accueillent des usagers, Faouzia SAHRAOUI informe et accompagne juridiquement et socialement les usagers-eres. L'association dispose d'un point rencontre parents/enfants et gère le bureau d'aide aux victimes au TGI (tribunal de grande instance) de Saverne. SOS Aide aux habitants gère également avec Viaduc67, le bureau d'aide aux victimes du TGI de Strasbourg, chargé de l'évaluation et de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, qui bénéficient du dispositif de télé-protection pour les femmes en très grand danger.

Je vous laisse donc Mme PFLUG, nous présenter le dispositif, et Mme SAHRAOUI vous parlera des éléments de vulnérabilité, du point de vue clinique, observés dans les évaluations de ces femmes rencontrées.

Un dispositif de protection : « Le téléphone pour femmes en grand danger

Lydia PFLUG

Vice procureure de la République

Bonjour. Pour faire un petit commentaire ou surtout rajouter à ce qui vient d'être dit, parce que ça me paraît très important, c'est que la priorité lorsqu'une femme arrive à porter plainte ou lorsque l'on intervient sur un flagrant délit de violence, que la femme porte ou non plainte et que l'individu violent est en garde à vue, c'est avant tout de demander à la victime si elle souhaite rester, elle, au domicile, puisque la priorité c'est tout de même de faire en sorte que ce ne soit pas à la victime de quitter le domicile mais bien à l'auteur.

Voilà que les choses soient dites et lorsque c'est le cas, le Parquet fait en sorte lorsque – (ce n'est pas le thème donc je fais juste une petite parenthèse parce que j'en aurais pour 5 heures) – donc la priorité c'est qu'elle reste et si elle souhaite rester et bien on

va faire en sorte que monsieur parte. Soit il partira parce que les faits sont très graves à l'Elsau où nous avons une place au frais à la maison d'arrêt ou au chaud ça dépend de la saison ; soit il fera en sorte de trouver -et on lui demande- un lieu d'accueil dans son environnement familial ou amical. Ou bien encore, s'il n'y a aucune de ces solutions, on essaiera de lui trouver une place dans un foyer. Mais en tout cas il ne restera pas, il ne retournera pas au domicile si madame ne souhaite pas, voilà je ferme la parenthèse.

Le dispositif de protection, donc le téléphone pour femme en grand danger, a été créé à titre expérimental en 2010. C'est Monsieur POIRET procureur de la République de l'époque qui, arrivé de la Seine- Saint-Denis, arrivait avec ce dispositif et cette volonté farouche de le mettre en place dans le Bas-Rhin. Tous les interlocuteurs, qu'il a rencontrés au sein des collectivités territoriales, que ce soit au niveau de la mairie, de la CUS, du Conseil Général, des services d'Etat l'ont accueilli et ont tout de suite été d'accord pour rentrer dans le cadre de ce dispositif, d'accord évidemment avec l'esprit mais aussi et surtout - et c'est le nerf de la guerre- en apportant un financement.

Ce dispositif vient d'être consacré sur le plan national par la loi du 4 août 2014 et je vais vous donner lecture de l'article du code de procédure pénale qui le prévoit et dans lequel il y a un résumé très clair de ce dispositif. C'est l'article 41-3-1 du code de procédure pénal qui nous dit : « en cas de grave danger menaçant une personne victime de violences de la part de son conjoint ou ex-conjoint », (c'est important : de son concubin ou ex-concubin ou de son partenaire), « lié par un pacte civil de solidarité, le procureur de la République peut attribuer à la victime pour une durée renouvelable de six mois et si elle consent expressément un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les autorités publiques. »

Il faut que la victime souhaite avoir ce dispositif de téléprotection. Avec l'accord de la victime ce dispositif peut, le cas échéant, permettre sa géo localisation au moment où elle déclenche l'alerte. Il ne peut-être attribué qu'en l'absence de cohabitation entre la victime et l'auteur de violences. Et lorsque ce dernier a fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrée en contact avec la victime, dans le cadre d'une ordonnance de protection, d'une alternative aux poursuites, d'une composition pénale, d'un contrôle judiciaire, d'une assignation à résidence, d'une condamnation, d'un aménagement de peine ou de mesure de sûreté : ce qu'il faut retenir c'est qu'un des critères très important, c'est qu'il y ait une interdiction d'entrée en contact qui soit prononcée avec la victime.

Ce qui signifie que ce dispositif ne pourra s'adresser qu'à des femmes qui ont fait tout ce parcours psychologique d'arriver jusqu'à la plainte, lorsque l'on n'est pas en flagrant délit, ou jusqu'à ces femmes lorsque l'on intervient en flagrant délit et qui jusqu'à présent s'étaient tues sur ces violences disent :

« Bon maintenant vous intervenez la violence a été telle que cela suffit : Je suis d'accord pour aller jusqu'au bout et je veux le quitter, et le quitter si possible « définitivement » en tout cas le jour J ». Ce qui ne signifie pas que toutes les autres victimes qui ne sont pas allées au bout de leur réflexion et de leur démarche ne peuvent pas profiter de ce dispositif de téléprotection. Ce qui ne veut pas dire bien évidemment, lorsque ces situations arrivent jusqu'à la connaissance du procureur de la République, que je représente, parce que je suis cheffe du service de la section mineure aux familles au parquet de Strasbourg, que nous allons nous désintéresser de ces femmes parce qu'elles ne veulent pas porter plainte ou parce que si elles acceptent de signaler les faits. C'est pour s'en aller tout de suite, en courant, du commissariat nous empêchant d'aller plus loin dans nos investigations, dans ce cas là le travail est fait en commun avec les associations et les partenaires à savoir le procureur de la République, s'il a connaissance de cette situation, eh bien ! Il fait en sorte que les associations soient au courant, prennent, elles, contact avec cette femme et voient comment elle peut-être prise en charge.

Ce dispositif de protection à maintenant un cadre légal. En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'un téléphone qui dispose d'une touche particulière. C'est un téléphone particulier qui a un coût bien évidemment. Lorsque la victime déclenchera l'alerte, c'est Mondial Assistance et une personne qui est formée pour cela qui décrochera immédiatement . A ce moment là, Mondial Assistance saura tout de suite, puisqu'il aura identifié le numéro de téléphone, qui est la personne qui a déclenché le téléphone, donc quel est le nom de cette femme.

Ce dont il aura besoin c'est où elle se trouve et, est-ce qu'elle est affectivement en danger ? Elle devra quand même parler. Toutefois grâce à la géo localisation automatique qui est prévue, -vous savez ça devait être en octobre 2014, puis décembre 2014, si c'est mai 2015 ce sera bien, (malgré tout la géo localisation est possible à partir du moment où celle-ci n'arrive pas à parler), on saura tout de suite, tout de même, qu'elle a déclenché le téléphone et le procureur de la République, dans l'immédiat, prendra une réquisition avec une demande de géo localisation. Et cela se fera dans le cadre judiciaire.

Mondial Assistance préviendra le service de police ou de gendarmerie qui est le plus proche, et l'équipage à ce moment là, pourra intervenir le plus rapidement possible sur le lieu où l'alerte a été déclenchée.

Alors vous me direz à quoi ça sert-il ? Il n'y a qu'à faire le 17. Si c'était si simple que cela , on n'aurait pas pensé à ce dispositif tout simplement parce que lorsque l'on fait le 17, il y a de très, très nombreux appels qui arrivent au 17, c'est que la police, la gendarmerie doit faire le tri entre la plus ou moins grande urgence, doivent demander à un certain nombre de renseignements quand même sur l'identité, le lieu, le pourquoi des choses. Or grâce à ce dispositif la victime n'a pas à donner ce renseignement : Tout ce qu'elle doit faire c'est dire où elle est -si possible - quelle est la nature du danger ; mais de toutes façons, à

partir du moment où on sait où elle est, la police et la gendarmerie, interviendront sur le lieu de déclenchement de l'alerte. L'interdiction d'entrer en contact pourra être prononcée soit en alternative aux poursuites mais, ça, c'est plus rare en « présentiel », c'est à dire dans le cas d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve, mais je ne vais pas rentrer sur ce plan c'est assez technique.

La durée de six mois, peut être réduite si la situation est notamment, apaisée : si la peur de la victime de voir son ex-compagnon repasser à l'acte a disparu. Puisque l'on sait, vous savez tous, aussi, d'expérience, que la peur du conjoint, la femme en est la victime et parfois cette peur ne correspond pas forcément à une réalité. Ce téléphone va lui permettre de reprendre confiance en elle, de savoir qu'on est là et de pouvoir se rendre compte que l'ex-conjoint arrive, lui aussi, petit à petit à prendre de la distance. Malheureusement ils ne sont pas tous dans ce cas là, nous le savons.

Dans certains cas, on donne ce téléphone, lorsque l'on appelle « hors critères », c'est-à-dire en dehors de l'interdiction d'entrer en contact, notamment, lorsque les auteurs ont pris la fuite. Par définition, on n'a pas eu le temps de les interpellés, donc il ne peut pas y avoir d'interdiction en contact, mais madame sera encore plus en danger puisqu'il a pris la fuite.

Cet auteur en fuite sera recherché, ce qui signifie, qu'il y aura quand même, un ordre d'arrestation, qui peut prendre diverses formes sur le plan juridique.

Ce dispositif est « contrôlé » une fois par mois : toutes les personnes, qui y participent, police, gendarmerie, services sociaux, procureur de la République, associations se retrouvent pour faire le point sur toutes les situations présentes, sur les situations à venir, sur les situations passées. Ce qui est une force du dispositif : tous et toutes se connaissent: Chacun-e fait, sait ce que fait l'autre, dans quel cadre, avec une grande fluidité dans la communication, c'est ce qui nous permet, je pense d'être le plus efficace possible. Je vais laisser la parole à madame SAHRAOUI qui fait partie de personnes, qui évaluent les situations des femmes susceptibles d'avoir ce téléphone.

(Applaudissements)

Faouzia SAHRAOUI

Directrice de SOS aide aux habitants

Bonjour tout le monde. Je pense qu'intervenir en dernier n'est pas une tâche facile tout simplement parce que je risque d'être redondante et je vais peut-être vous faire l'économie de cette redondance.

Quand les femmes arrivent dans ce dispositif, elles cumulent tous les facteurs de vulnérabilité. Elles arrivent dans des situations où la violence, qui a été exercée depuis plusieurs années, les ont mis dans un état où l'ensemble des déterminants de la vulnérabilité est là. Ce n'est pas pour autant que notre travail avec madame KLEIN (parce qu'elle fait l'évaluation) et avec moi, est facile. Il s'agit d'une double écoute : une écoute psychologique spécifique, et puis, aussi une écoute juridique.

Nous avons cette mission de présenter au comité de pilotage ces situations et on n'évalue pas la vulnérabilité de la personne mais la situation de la personne.

Pour revenir à ces déterminants de la vulnérabilité, bien évidemment, tout ce qui a été dit ce matin, et cet après-midi, -on l'a constaté- à savoir la nature de l'infraction elle-même, parce que souvent, il y a des violences, des coups, des blessures qui ont été constatés ou pas. Il y a une répétition de ces actes et une exposition sur une durée qui peut être, pour certaines, que l'on a vu, sur pratiquement vingt ans. On se demande pourquoi ces personnes arrivent à ce stade, comment elles ont loupé toutes les phases, qu'on va appeler de sensibilisation, ou d'information ou d'orientation.

Nous remarquons que l'âge est un élément assez important dans la vulnérabilité : les femmes jeunes manquent de « maturité psychologique » ou d'expérience de vie, tout simplement. La minorité ou cet âge jeune expose les jeunes femmes beaucoup plus que peut-être pour une certaine tranche d'âge.

Pour des femmes qui sont plus âgées - on va dire après la cinquantaine-, et pour celles qui n'ont jamais travaillé ou qui ont toujours été dépendantes de leur mari, ou après le départ de leurs enfants : elles vont se retrouver dans une situation de vulnérabilité, peut-être beaucoup plus que d'autres. Surtout s'y se rajoute à ces facteurs l'âge de la ménopause et des maladies ou pathologies qui peuvent apparaître avec l'âge.

► L'isolement

L'isolement est aussi un des critères, qu'on a observé énormément dans les situations d'évaluation surtout quand la victime n'a pas de famille, par exemple, dans la ville où elle habite, tout simplement. Parce que la famille n'est pas là, ou parce que l'auteur a fait en sorte que madame coupe tout lien familial, amical ou des relations de travail pour celle qui travaille. Cet état d'isolement renforce cette vulnérabilité et complique la situation de la victime.

► La méconnaissance des droits.

Parfois, même si ça fait des années qu'on fait le travail, non pas d'évaluation- mais d'aide aux victimes, on observe que beaucoup de femmes méconnaissent leurs droits et les droits les plus fondamentaux. Cela nous interroge régulièrement dans notre pratique. Pour les femmes d'origine étrangère, c'est la méconnaissance du droit français. Se rajouteraient à cela, le handicap de la langue et le manque de réseau familial ou amical. La situation administrative pour les femmes d'origine étrangère souvent accentue cette vulnérabilité, parce que, dans la plupart du temps, elles arrivent, ont une carte de séjour (ou pas) et doivent encore se battre pour obtenir une régularisation de leur situation.

► La question des enfants

Quand il y a des enfants dans le couple, beaucoup de femmes nous le disent, si elles ont accepté les attitudes de harcèlement, les comportements violents, les insultes, les réprimandes, et tout ce qui s'en suit, elles l'ont fait, parce que, tout simplement elles culpabilisent de priver les enfants du père. Cette question interroge beaucoup les femmes et les expose davantage à la violence. Leur raisonnement est le suivant : elles se disent : « moi ça va, mais je n'ai pas envie de priver mes enfants de leur père. Ils vont grandir -moi-même - (*on revient à une histoire personnelle*) - j'ai été privée des relations avec mon père ou ma mère », il a quelque chose, qui est de l'ordre de la répétition familiale, qui peut se jouer dans des situations comme celles là.

► La situation matrimoniale et patrimoniale

Beaucoup de femmes quand elles arrivent pour l'évaluation, nous disent : « J'ai des biens ou j'ai déjà entamé des crédits avec monsieur et je n'ai pas envie de me séparer, de partir, tout simplement, parce qu'il y a cette histoire de partage de biens » ou « parce que moi je travaille et monsieur ne travaille pas, je vais me retrouver à payer moi-même les crédits ». Cette question revient énormément dans les situations d'évaluation.

► La personnalité de l'auteur

La personnalité de l'auteur est aussi un des éléments qui rend la situation de la victime un peu plus compliquée. Il y a deux aspects : il y a l'aspect où la victime va témoigner « une espèce de regard psychologique » sur l'auteur des violences lui-même en lui trouvant des prétextes, en se disant « voilà lui-même, il a été victime de violence, il a été abandonné, moi je comprends pourquoi il agit comme ça ».

Même si elle ne cautionne pas ces actes, elle essaye de trouver des explications à ces agissements. Quand l'auteur des faits a une problématique de santé, beaucoup de femmes culpabilisent pour quitter leur conjoint parce qu'il a une problématique de santé. Que ce soit une pathologie de diabète, de cancer ou des pathologies psychiatriques.

Souvent le mari ou le conjoint n'a pas de lien avec sa propre famille et du coup, elle va se retrouver dans une situation de parentalisation. C'est elle-même qui va devenir « le parent » de son conjoint. Elles essaient pour certaines (sans vouloir généraliser) de prendre un peu ce critère en considération. Ce qui les exposerait davantage.

Je m'arrêterai sur deux éléments particuliers qui me semblent très importants :

- la vulnérabilité liée à l'état de grossesse : pour les femmes et surtout pour celles qui sont en âge de procréation entre 15 et 45 ans. Ces violences viennent souvent questionner chez les femmes à l'entrée de la vie familiale, la question de la parentalité. Elles peuvent être pour l'homme comme une espèce « d'allumeur » de la mémoire traumatique. Cette période est aussi importante, par moment aussi chez les femmes surtout celles qui ont elles-mêmes vécu des situations de maltraitance dans leur jeunesse.

Les femmes accordent beaucoup de considération à ces antécédents de maltraitance chez l'auteur de violences et elles essaient de devenir « une espèce de médicament » pour lui. C'est quelque chose qui est pratiquement récurrent dans les situations d'évaluation. Ces remaniements, d'ordre psychologique, au niveau de la grossesse. Cela me questionne beaucoup, moi en tant que psychologue.

Je terminerai par l'état de "victimisation" en lui-même. Vous savez très bien, quand on a vécu un événement traumatique, cet événement fait effraction dans notre espace psychique, et on a plus ou moins trois modes de réponse :

On peut fonctionner selon le mode de la résilience, c'est à dire qu'on va essayer de mettre cette infraction de côté. On va continuer à vivre avec et ça explique ce que disait Claire DUROSAY, ce va-et-vient pour le dépôt de plainte : « je vais déposer, je ne vais pas déposer... » les personnes essaient d'aménager ça en fonction de leurs ressources personnelles.

Il y a le deuxième mode : on va retourner cette violence contre soi-même, et du coup, on va passer par une dépression, par une souffrance...on somatise un certain nombre de choses...ou bien des tentatives de suicide...

Ou la retourner contre les autres et on a vu quelques situations. Il y a trois ou quatre semaines, j'ai fait une astreinte à l'hôtel de police, et j'ai rencontré une femme, qui avait bénéficié du téléphone d'urgence, comme auteure de violence parce qu'elle a maltraité son enfant en me disant qu'il a commencé à se comporter comme son père et donc elle l'a, elle-même, frappé, et bien frappé. On peut donc retourner la violence contre l'autre.

J'essaie de vous dire que l'infraction génère une effraction dans l'espace psychique à travers les actes de violence et la violence psychologique. Ceci peut générer dans les comportements de la victime énormément de troubles, qui rajoutent à sa situation déjà compliquée, un certain nombre de choses, et qui vont peut-être rendre son comportement,

aux yeux de celui qui va l'écouter, un peu paradoxal, parce qu'elles sont minées par des sentiments de culpabilité, de honte, d'impuissance et de sidération devant l'événement traumatisant.

C'est pourquoi, l'accueil des victimes, c'est une affaire de professionnels-les, et on a pu l'entendre ce matin, nous devons tous et toutes travailler dans le même sens pour accompagner, informer ces femmes tout au long de cette trajectoire.

Je peux vous dire, et je rejoins les propos de Claire DUROSAY, ce qui a attiré plusieurs fois mon attention, quand ces femmes arrivent, malgré l'état d'épuisement psychologique et physique : c'est qu'elles sont très, très courageuses parce qu'elles ne baissent pas les bras. Elles vont essayer de faire un certain nombre de choses pour s'en sortir. Je pense que c'est aussi un message fort à entendre par rapport à cette journée.

Merci.

(Applaudissements)

Echanges avec la salle :

Première intervention : Dans tout ce qui a été dit, il y a vraiment quelque chose qui m'a marqué : c'est le chiffre des plaintes qui sont déposées par rapport aux femmes victimes de violences conjugales. Effectivement, on a dit, tout au départ, qu'il y avait une femme qui portait plainte sur dix. Je trouve que ce chiffre est inquiétant parce qu'il montre bien que notre juridiction aujourd'hui ne s'adapte pas à la condition de ces femmes. C'est à dire qu'on passe, soit de la femme qui peut porter plainte et qui va être protégée, et qui aura peut-être un téléphone portable à disposition, qui pourra avoir une place en hébergement ou rien, à celle qui ne va pas porter plainte, et qui, du coup, fera partie des neuf autres femmes qui sont en difficultés et sans aucune possibilité. Ça c'est vraiment pour moi, ce qui est le plus marquant, et aujourd'hui je sais bien que la juridiction ne change pas comme ça...tant que cette juridiction pour moi ne changera pas, ce sera ce qu'il y aura de plus compliqué pour nous, les travailleurs sociaux, les associations...et toute personne qui intervient sur ces questions-là.

Deuxième intervention : A travers une scène de théâtre de l'opprimé que nous avons monté l'année dernière, sur une scène de femmes battues, je voudrais vous faire part d'une intervention. Une infirmière était venue sur scène pour dire à cette comédienne qui jouait le personnage, « barre-toi ! Il va te dire demain que ça va changer, non ! ». Cette histoire d'urgence, cette question du travail personnel est importante. Parce que cette infirmière a dit en fait : « la femme que j'ai vue est morte ». cette intervention a fait prendre conscience à la salle. Une association est également intervenue sur scène : « tu peux venir, on va t'héberger, on va te chercher du travail. » C'est important, tenir compte de l'urgence,

Troisième intervention : J'ai besoin de me faire repréciser un point. Ma question s'adresse essentiellement aux officiers de police. Il me semble avoir compris, tout à l'heure, que vous disiez, que lorsqu'une femme vient chez vous et que les faits sont assez graves, vous en avisez le procureur. Mon interrogation est de savoir ce que vous faites si la personne ne souhaite pas porter plainte, mais si vous estimez que les faits sont assez graves...est-ce que vous, malgré le refus de la victime, vous avisez le procureur ?

Quatrième intervention : question sur la reconnaissance de la violence psychologique, au niveau de la police et surtout de la justice, parce qu'on n'a pas d'ITT après une violence psychologique. Quelle reconnaissance ? A la phrase « Barre-toi, va-t-en ! » c'est sans doute possible...mais quelques mois, années après...il y a un divorce qui est prononcé, à torts partagés, parce qu'on ne quitte pas le domicile conjugal n'importe comment. Et voilà, quelle reconnaissance de la victime qui cherche à se protéger et peut-être avec anticipation du drame final ?

Réponses : Pour la plainte, une femme sur dix qui porte plainte, ce qui pourrait sous-entendre qu'il n'y a que les femmes qui portent plainte qui sont protégées. Dans les faits, ce n'est pas le cas, c'est plutôt rassurant d'ailleurs, toutes les femmes ne portent pas plainte pour violences conjugales car elles n'en ont pas besoin dans leur parcours. Ce n'est pas quelque chose de nécessaire pour elles. Elles ne demandent pas justice. C'est important de l'entendre ça – toutes les femmes victimes de violences conjugales ne demandent pas justice. Je sais que ça fait un peu bizarre, mais c'est une réalité. Il y a des femmes victimes de violences conjugales dont on n'entendra jamais parler

Il y a toute une partie de ces femmes-là qui ne passeront jamais par les services sociaux, parce qu'elles n'en ont pas besoin, parce que soit elles ont un soutien suffisant dans leur entourage soit parce qu'elles ont peut-être des moyens matériels qui leur permettent de partir etc. . Dans toutes les femmes victimes de violences conjugales certaines ont leurs propres ressources.

Ce que je veux dire par-là, c'est que nous aussi on rencontre victimes de violences conjugales qui ne porteront pas plainte. Il y en a certaines qui ne portent pas plainte par peur. C'est vraiment qu'elles sont terrorisées à l'idée des représailles – ce qui peut s'entendre – ou alors celles qui ne portent pas plainte parce qu'elles ne veulent pas faire du tort à leur mari, parce que voilà... C'est de nouveau la culpabilisation...C'est accepter de se dire, s'il va en prison, c'est de ma faute.

Tout le travail qu'on va avoir à faire, c'est de les aider à comprendre que s'ils se retrouvent en prison, c'est de leur faute à eux, pas à elles. Mais ça c'est un processus à accepter.

On a eu à nous occuper de cas pour lesquelles il y a eu ordonnance de protection sans plainte, puisque dans le civil, c'est la vraisemblance qui prime, alors que dans le pénal, c'est les preuves matérielles. Une femme qui ne désire pas porter plainte peut tout de même passer par une ordonnance de protection pour avoir interdiction de rentrer en contact avec l'auteur, il faut le savoir. Ça va être peut-être un peu plus difficile, mais c'est possible.

Il y a d'autres protections au-delà des protections « ordonnance de protection, interdiction de rentrer en contact etc. ». La première d'entre elles, c'est elles-mêmes, qui l'ont en elles. C'est d'arriver à dire non à un moment donné. C'est à dire qu'une femme commence à se protéger quand elle apprend, quand elle comprend qu'elle peut dire non, c'est à dire ne pas répondre au téléphone, ne pas donner son adresse, ne pas ouvrir quand monsieur se présente. Ça commence là, la protection.

On aura beau mettre tous les outils de protection judiciaire, pénale, tout ce que vous voulez, si la personne n'est pas encore prête à dire non, ça ne fonctionnera pas. On ne peut pas mettre un garde du corps, ou un policier 24h/24 à côté de la femme « au cas où ».

D'ailleurs le téléphone « grand danger », c'est aussi ça un des critères. C'est que la personne soit en capacité d'utiliser le téléphone. Ce qui n'est pas le cas de toutes les femmes victimes de violences conjugales. Certaines le disent clairement : elles ne se sentiraient pas de l'avoir, elles ne pourraient pas l'utiliser : Si monsieur vient toquer à la porte, elles vont ouvrir la porte et elles ne vont pas utiliser le téléphone.

L'importance de respecter les étapes aussi. Juste pour rassurer sur le fait que ce n'est pas parce qu'on évalue à une femme sur dix qui porte plainte que ça veut dire que c'est le système ou la police ou je ne sais pas quoi qui implique ce résultat. Il faut laisser aux femmes ce choix de porter plainte ou non, ce n'est pas une solution nécessairement en soi, la plainte. Ca reste une démarche toute personnelle.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la question...cela dit, il y a encore des améliorations à faire pour aider ces femmes à peut-être passer le pas pour certaines qui regrettent quelques mois après de pas l'avoir fait. Au bout d'un moment, c'est trop tard. La justice fonctionne aussi sur des preuves...

Un mot, c'est aussi le respect de la dignité de la personne. Elle sait qu'elle est exposée à quelque chose de grave qui peut aussi atteindre à sa vie, mais elle ne souhaite pas le faire. Personne ne va l'obliger à le faire, parce que c'est sa volonté. Commencer – les intervenants que ce soit des associations, des services de police – à obliger quelqu'un à porter plainte, c'est encore « une forme de violence ». Néanmoins, on peut continuer à sensibiliser, à dire « nous sommes là, le jour où vous décidez de faire autrement ...il y a des personnes qui sont là, à votre écoute. »

A la question « une femme vient en disant qu'elle ne veut pas porter plainte et elle signale tout de même, qu'elle est victime de violence ou qu'elle a été victime de violence, la veille, est-ce qu'on appelle le procureur de la République ? » la réponse est OUI

Oui, et encore plus depuis qu'on a signé ce protocole. Ca arrive quotidiennement que les services de police ou de gendarmerie nous appellent pour nous dire qu'une femme vient de dire qu'elle est victime de violences mais elle ne veut pas porter plainte. Elle ne veut pas qu'on intervienne. La réflexion suivante, c'est se dire « oui, mais elle vient... » Si elle ne veut vraiment pas, elle ne vient pas. Donc venir, c'est déjà appeler au secours, même si c'est pour dire « je ne veux pas que vous veniez », elle vient.

Notre réflexion suivante, c'est avant d'arriver quand même, de « débouler » avec tout ce que ça signifie en termes de violences et de perturbations, et aussi pour les enfants,

il faut prendre des pincettes : débouler avec le pénal dans la famille, c'est extrêmement compliqué, parce que ça peut faire des dégâts.

Donc à chaque fois, on essaye de faire du cas par cas.

Quand les faits dénoncés sont graves, que Madame ne veut pas porter plainte, qu'elle ne veut pas qu'on intervienne, on va intervenir quand même. On sait qu'il va falloir protéger la victime malgré elle. Et souvent, alors qu'elles ne sont pas arrivées à le verbaliser ou à le dire, c'est « ouf! ». C'est « je ne suis pas arrivée à demander de l'aide mais on a compris que j'avais besoin d'aide ». Après, elles peuvent commencer à avoir une autre démarche.

Donc, oui, on intervient : on va voir avec le policier, d'après son ressenti si on intervient tout de suite ou pas et toujours en concertation.

La présence des enfants est extrêmement importante. S'ils sont là, à ce moment-là, systématiquement, on va demander une évaluation sociale, que Madame porte plainte ou pas. On va donc faire un signalement auprès du Conseil Général pour qu'il y ait évaluation en urgence. La présence des enfants, est un élément extrêmement important pour que Madame arrive à avancer et à signaler les faits, ne serait-ce que pour eux, parce qu'elle se rend compte qu'elle les met aussi en danger.

C'est au cas par cas. Si on décide de ne pas intervenir c'est parce qu'on sait que, finalement, on n'aura pas d'éléments matériels, ou pas d'éléments même subjectifs. Madame, non seulement ne voudra pas porter plainte, mais lorsque les services de police arriveront, elle dira « mais moi, je ne suis pas venue et je n'ai rien à vous dire, tout va bien. » Dans ce cas-là, on ne peut vraiment pas avancer sur le plan judiciaire.

C'est donc toujours du cas par cas et toujours une réflexion commune. Dans tous les cas, les femmes repartent avec les coordonnées des différentes associations qu'elles pourront contacter, c'est le minimum. Dans tous les cas, services de police ou gendarmerie recontacteront Madame, quinze jours ou un mois après son passage. Ça nous permet de contrôler si elle a avancé, s'il y a des événements nouveaux etc..

Juste un dernier mot pour compléter notre propos. Oui, vous avez raison le système est imparfait. Oui, certainement, le circuit des signalements est incomplet mais l'échange d'aujourd'hui, devrait, je l'espère, vous convaincre, que le maillage territorial des associations, la remise en question des services publics, des forces de sécurité, de la justice, se met en place tout doucement. Les échanges que les uns-es ont avec les autres, la spécialisation que les enquêteurs dédiés aux violences conjugales nous ont présentée, ; devraient nous permettre, si on ne parvient pas à trouver la solution, de nous améliorer et peut-être de progresser petit à petit dans le traitement de ce type de violence.

Cinquième intervention : Je voudrais juste faire une petite remarque sur les exemples cités ce jour. Nous avons beaucoup parlé des zones rurales et des quartiers défavorisés mais n'oublions pas les milieux aisés, dits de bienséance, de bonnes mœurs, où la crédibilité de la victime est souvent réduite au silence. Je pose ma question aux services de l'ordre pour savoir quels sont les formations et outils mis à disposition des agents-es pour l'accueil des victimes. Enfin, que penser lorsqu'un représentant de justice, femme, annonce à une jeune fille de vingt ans, que le viol est conséquence de son jeu, et qu'elle l'a mérité ?

Sixième intervention : merci pour les infos, que vous nous offrez. On parle de la violence faite aux femmes, et moi ma question, les questions que j'aimerais poser, c'est : La violence psychologique faite aux enfants, comment vivent ils cette situation au quotidien, sachant que l'enfant fait référence à la mère ? Beaucoup de femmes n'osent pas quitter le conjoint à cause des enfants pour ne pas les séparer du père mais justement la question que je me posais : Ne faudrait-il pas éloigner les enfants du père lorsqu'ils le voient, en fait, violent ? Ne faudrait-il pas plutôt les séparer ? Ne serait-ce pas en fait une protection de les éloigner, donc aussi référence à la protection infantile.

Septième intervention : Pourquoi il y a une inclination naturelle des hommes à la violence conjugale, et ce que ce n'est pas à l'homme de se faire violence et ne pas répondre à la violence dans certaines situations. Pour terminer, je dirai que s'il y a tension, s'il y a violence, c'est aussi qu'il y a des conflits au sein de la famille et il faudrait essayer de trouver des solutions pour régler ces conflits, de façon constructive voire harmonieuse.

Réponses : Les violences psychologiques sont extrêmement difficiles à prouver mais tout aussi difficiles sont les violences physiques notamment lorsqu'on n'a pas de flagrant délit ou quand on n'a pas de certificats médicaux. La justice ne peut condamner que si elle a des preuves. La preuve, on peut considérer qu'elle est constituée mais c'est le juge qui l'appréciera lorsqu'il y a un certain nombre d'éléments, un faisceau d'indices ou des témoignages - Les violences psychologiques, comme les violences physiques – Si vous avez des personnes qui ont assisté à des insultes répétées, des brimades et qui sont constitutives de violences psychologiques, à ce moment-là, on estimera que celles-ci sont caractérisées.

Les violences psychologiques, on les assimile aussi souvent au harcèlement moral. Il ne faut pas oublier cette qualification, du harcèlement moral, qui est des agissements répétés, que ce soit des agissements physiques ou verbaux à l'égard du conjoint et qui entraînent une dégradation physique ou psychologique, qu'il y ait ou non incapacité totale de travail. Le travail d'investigation judiciaire, il est plus compliqué lorsqu'il s'agit de violences psychologiques, puisque par définition, il n'y a pas de traces mais il se fait de la même manière que pour les violences physiques, même si c'est vrai qu'il y a moins de condamnations mais de plus en plus, on arrive toutefois à avoir des condamnations, notamment pour harcèlement moral.

Ensuite, il y a des questions qui sont posées mais auxquelles on ne peut absolument pas répondre en une seule phrase, tout simplement parce que chaque situation, est, encore une fois, différente. Il n'y a pas une forme de violences conjugales. Toutes les violences arrivent, sont signalées au procureur de la République, qu'il s'agisse de femmes, qui dénoncent des violences qui sont répétées et qui reçoivent l'acceptation générale de violences conjugales. Mais on intervient aussi sur des conflits conjugaux, dans des cas de situations exacerbées, des moments, par exemple, de séparation ou de tensions affectives qui arrivent là, à un moment donné, alors qu'auparavant il n'y avait ni violences physiques ni psychiques. A chaque fois, on fait la part des choses. On peut tout à fait trouver des solutions « positives » lorsqu'on se trouve dans ces situations très particulières de violences, qui sont occasionnelles. Il n'y a pas de réponse univoque.

Vous parliez des enfants. Ne faudrait-il pas les séparer du parent violent ? Oui, évidemment. Et à chaque fois, on se pose la question : des enfants sont là, ont-ils d'abord été eux-mêmes violentés ? Ont-ils assisté ? Les mères, parfois, nous disent de toutes façons, ils n'ont rien vu, ça se passe dans la chambre. On sait très bien que les enfants, à ce moment-là, le subissent, puisque leur mère n'est pas bien etc.. Oui, il y a des conséquences, donc il y aura une évaluation, donc éventuellement, il y aura un soutien éducatif. Chaque situation est analysée individuellement et toutes les données sont prises en considération. Il n'y a pas un cas de violences conjugales, tout simplement parce qu'on a des individus, une famille avec chacun ses propres réactions etc. Il n'y a pas une réponse...c'est trop complexe.

Je rajouterai que pour les violences psychologiques, on considère que l'enfant est témoin de violences, victime indirecte ou par ricochet. On sensibilise énormément les femmes justement par rapport à l'impact de cette violence au sein du couple sur l'enfant. On peut observer les mêmes symptômes chez l'enfant que ceux qu'on observe chez la personne qui a subi la violence directement.

C'est vrai par rapport à cette question de la culpabilité et notamment au moment de la séparation, sachez quand même qu'il existe des mesures qui sont maintenant utilisées depuis plusieurs années. Le père peut en effet rencontrer ses enfants lors d'une visite médiatisée, ordonnée par le juge des affaires familiales en présence d'un tiers et il existe deux points rencontres à l'échelle du département, celui de la Ville de Strasbourg et celui de SOS AIDE AUX HABITANTS.

Et justement, au sein de ces points rencontres, on travaille sur cette question de la violence. Quand le père vient voir ses enfants, en présence d'un tiers, le tiers va le sensibiliser à cette question de la violence et essayer de l'aider à sortir de cette situation pour, peut-être, éventuellement, un jour, avoir un droit de visite usuel.

Vous avez parlé des conflits – moi je sépare le conflit et la violence – parce que le conflit peut avoir bien sûr, dégradé par moment la qualité de vie mais on n'est pas encore dans de la violence physique.

Il existe également des mesures alternatives, surtout quand les femmes portent plainte pour un certain nombre de conflits avec harcèlement. La médiation pénale peut aussi régler une certaine forme de conflit est être une mesure alternative aux poursuites.

Le viol...Par rapport à la remarque sur une jeune fille qui aurait porté plainte pour viol qui aurait été visiblement reçu par une policière qui lui aurait dit qu'elle l'aurait bien mérité - « il y a des cons partout » - C'est ça. C'est qu'à un moment donné, bien sûr, on peut le déplorer, des personnes sont très mal accueillies, que des dispositifs "dysfonctionnent" - Ça c'est clair, on manque de moyens etc. En attendant, nous, on peut le voir, on n'est pas là pour rien, il faut discuter, nous rencontrer les uns-es les autres. Il n'y a pas si longtemps, les liens avec la justice ou avec la police ou avec la gendarmerie étaient beaucoup plus limités que cela. On a pris le temps de se rencontrer, de discuter de ces situations-là.

Personne ne fuit ses responsabilités, je ne pense pas. Au-delà de ça, je pense qu'il y a des énormes progrès qui ont été faits, notamment l'accueil des victimes en commissariat. Bien sûr qu'il y a encore des « loupés », bien sûr que... les travailleurs sociaux, ce n'est pas mieux non plus. On parle tout le temps de la police qui accueille mal les plaintes. J'ai entendu moi des choses sur des travailleurs sociaux qui accueillent les gens de manière...

Malheureusement les personnes sont en difficulté. Elles sont en situation de détresse et effectivement cela leur fait une violence supplémentaire, j'entends bien. Maintenant, il y a quand même beaucoup de gens qui font leur travail correctement, consciencieusement, sinon on ne serait pas là aujourd'hui. Je préfère qu'on mette en valeur peut-être ça et qu'on continue de travailler quand même sur les autres questions...

Et la police est là. Vous remarquerez quand même. Ce n'est pas rien. Ils sont venus aujourd'hui affronter ce genre de remarques. Parce qu'ils se les prennent souvent les remarques sur le mauvais accueil de police...

Je tiens à préciser que le confort de pouvoir dire à une personne qui veut porter plainte : « je vous oriente vers tel commissariat ou telle personne, qui va vous recevoir prendre votre plainte,... » Ca vaut beaucoup de choses pour la personne qui pourra en bénéficier.

(Applaudissements)

Eléna SUZAT animatrice :

Merci, on aurait encore beaucoup de choses à se dire, malheureusement, il faut aussi tenir les délais.

Je vais remercier les intervenants-es de cette table ronde pour leur contribution très riche. Remercier aussi la technique, tous les services qui ont participé à l'organisation de cette journée et je vais laisser Mine GÜNBAY, Adjointe au Maire, clore le colloque. Je vous remercie de votre présence, ce fut un plaisir d'être avec vous.

(Applaudissements)

■ Conclusion de la journée par Mine GUNBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Je ne vais évidemment pas conclure cette journée mais plutôt ponctuer la fin de cette journée et je crois qu'il ne faut pas plus de preuves pour montrer l'intérêt de ce type de journées.

D'abord parce que c'est un espace, vous l'avez vu, de réflexion, et d'outils qui nous sont apportés pour pouvoir réfléchir collectivement à comment éradiquer les violences faites aux femmes.

C'est aussi un espace où des professionnels-les, des bénévoles et des professionnels-les pluridisciplinaires peuvent se rencontrer.

L'agora associative met aussi les échanges dans cet espace.

Et puis un troisième objectif, qui n'est pas un objectif comptable, qui est un objectif humain, mais qui est fondamental : c'est de pouvoir trouver dans ces instances, un moment de respiration.

Parce que quand on porte ces questions au quotidien, que ce soit au niveau politique, les travailleurs sociaux, la justice, la police, c'est très compliqué. C'est parfois éprouvant. On a parfois envie de baisser les bras. Mais ces espaces nous font dire que quand les gens viennent ici le matin en se disant : « Super, c'est la journée du colloque, c'est un rendez-vous annuel, et on va repartir avec des outils pour combattre autrement les violences faites aux femmes et reprendre un petit peu d'énergie », je crois que c'est un objectif qui n'est pas négligeable parce qu'au quotidien, c'est très difficile de porter ces questions.

Alors évidemment, pour qu'une journée comme celle là puisse réussir, il y a des acteurs-trices autour de la table et je tiens encore une fois à remercier l'ensemble des associations avec lesquelles on a organisé ce colloque. Je vous demande de les applaudir encore une fois.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des intervenants et intervenantes qui nous ont fait le plaisir d'être là et vous l'avez vu cette année, on a tenu compte des remarques des années précédentes. Nous avons dans nos tables rondes des juristes, des policiers, des artistes, des chercheurs-ses, des universitaires et puis des psychologues et psychiatre également. C'était important d'avoir un éventail large d'intervenants-es.

Je voudrais également remercier les agents et agentes de la Ville de Strasbourg, qui vous ont accueillis tout au long de la journée, parce qu'on la dit, la bienveillance, c'est important. Je pense qu'il faut les saluer.

Remercier particulièrement Anne-Christine TRUNK- PERSON, qui était à la « comm. »

Remercier aussi Nathalie BAHL, Bernadette GEISLER, évidemment et puis Elena SUZAT, qui a vraiment porté sa mission pleinement.

(Applaudissements)

Avant de conclure, vous dire que Patrick PELLOUX disait que les politiques souvent font une journée sur les violences faites aux femmes. A la Ville de Strasbourg, ce n'est pas une journée, c'est tout au long de l'année qu'on lutte contre les violences faites aux femmes. C'est tout au long de l'année que les associations luttent contre les violences faites aux femmes. On vous donne donc aussi rendez-vous le 25 novembre. Peut-être que dans les médias vous en avez entendu parlé, le 25 novembre à Strasbourg, il y a un gros évènement⁵, mais celui-là nous concerne moins. Ce qui nous concerne c'est la lutte contre les violences faites aux femmes. Les associations vous donnent rendez-vous à partir de 13 h 25, sur les différentes places de la Ville.

L'idée, ce sera de sensibiliser, d'informer l'ensemble des citoyens et citoyennes à la question des violences faites aux femmes. On vous donne rendez-vous à 17h 25, place de la gare pour pouvoir nous rendre collectivement à la médiathèque Olympe de Gouges et avoir un temps d'échanges et de rencontre collectif dans cet espace

Pour finir, je redirai, ce que je vous ai dit ce matin. Je suis persuadée qu'en la matière, il n'y a pas d'utopie qui ne puisse pas un jour devenir concrète. Et si nous souhaitons collectivement une transformation profonde de la société, je reste persuadée que c'est collectivement que nous pourrons, chacun-e à notre place, être dans le champ du possible.

Merci beaucoup, je vous donne rendez-vous l'année prochaine et venez encore plus nombreux et nombreuses.

(Applaudissements)

⁵ Venue du Pape au Parlement européen